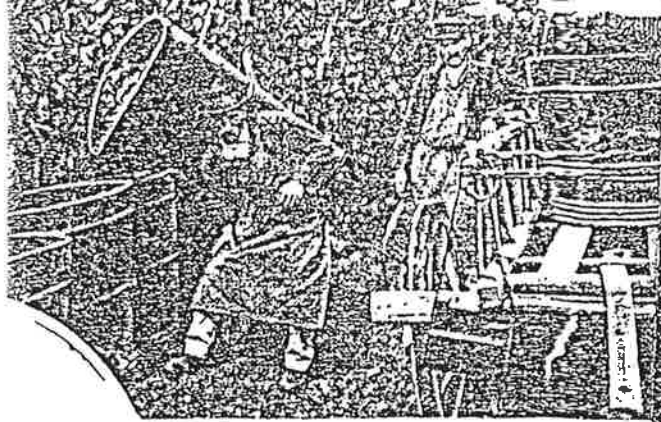




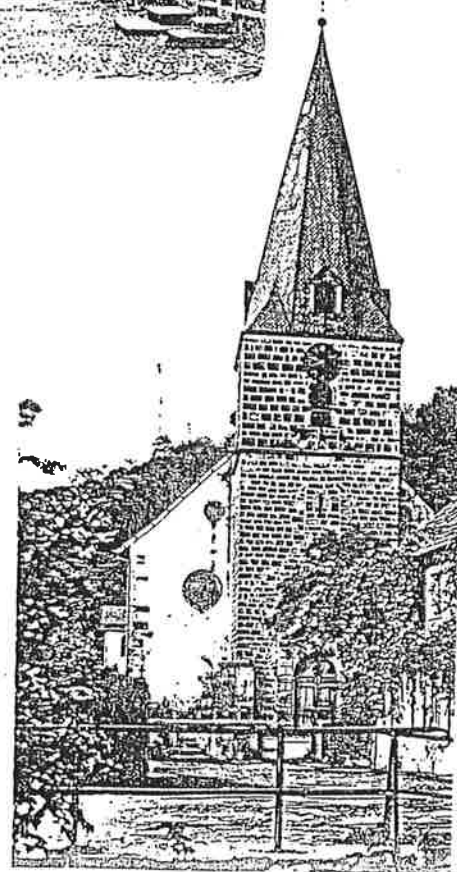
LIEPVRE

MON VILLAGE

Vie et traditions
au fil des ans



J.P. KNECHT



- Le Bourg de Lièpvre
- Lièpvre à travers les âges
- L'école de Lièpvre vers 1800.....
- La forêt de Lièpvre vers les années 1790 et suite
- En feuilletant les archives
- Le Haut-Koenigsbourg
- L'église et la paroisse de Lièpvre
- La fête patronale et la fête au village
- Les tisserands vers les années 1850
- Les différents métiers du village et activités
- Le Rail
- Lièpvre et les charges de guerre
- La Grande Guerre - Chronique des faits au village et dans la vallée
- L'Armistice fêté à l'école de Lièpvre et les évènements des jours suivants .
- Les évènements du mois d'août 1914 au village
- Le début de l'alimentation en eau potable de Lièpvre
- La fontaine St Alexandre
- La libération du village en 1944
- Archive - Passe-port pour l'intérieur en 1837

dépens que lui a causés leur procès. Et les cas se multipliant, en dut, en 1563, à la demande des habitants du Val de Lièpvre, faire un règlement d'ensemble pour ménager les intérêts des survivants : si un mari ou sa femme est condamné, tous ses immeubles et les deux tiers des meubles sont confisqués, et le tiers des meubles reste au conjoint innocent.

Les bonnes gens de la vallée ayant, comme tous leurs contemporains du reste, cette terreur des sorciers, on conçoit qu'ils n'étaient pas accueillants aux personnes qui se livraient à des pratiques suspectes: en 1585, des femmes égyptiennes, c'est-à-dire des bohémiennes, arrivent dans le Val de Lièpvre, défense leur est faite d'y rester. En 1593, Jean Margol, de Lièpvre, est puni de 5 francs d'amende pour avoir reçu dans sa maison un nécromancien qui devait l'aider à trouver des bourses perdues. Maintenant encore, on croit à la sorcellerie dans certaines parties des Vosges. Bien des récits terrifiants, qu'on se redit le soir, au coin de l'âtre, doivent remonter à cette époque pourtant si éclairée d'un esprit si ouvert, qui suit la Renaissance, et où la croyance aux sorciers ne trouva pour ainsi dire pas un sceptique.

LE MARIAGE SOUS LE REGIME FEODAL

Sous le régime féodal, on n'avait pas le droit de se marier hors de sa seigneurie, parce que le formariage, comme on l'appelait, enlevait au seigneur des sujets : une ordonnance de 1557 permit les mariages dans le Val de Lièpvre entre les sujets du duc et ceux du seigneur de Hattstatt habitant les terres que celui-ci tenait en fief de la Lorraine. Enfin, pour compléter les ordonnances ducales, le surintendant du Val de Lièpvre, Pierre FOURNIER, avait fait, le 17 avril 1610 un règlement général de police; ce règlement, qui ne manquait pas de nous apprendre des particularités intéressantes, est malheureusement perdu.

HISTOIRE DU VAL DE LIEPVRE

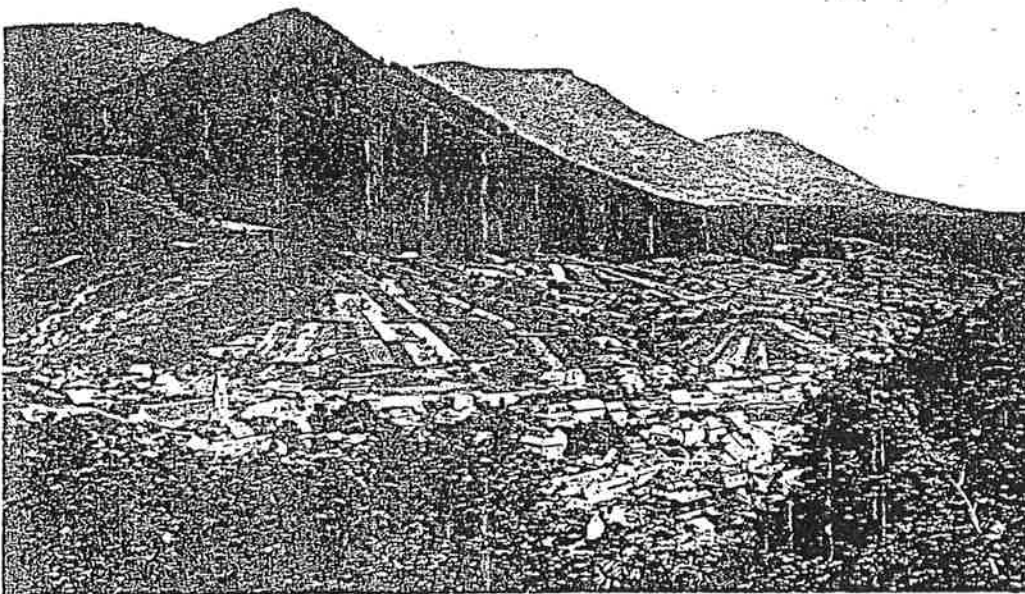
C'est au milieu du onzième siècle que la maison dite d'Alsace prend possession du duché de Lorraine, et presque immédiatement, nous la voyons faisant acte de souveraineté dans le Val de Lièpvre: en 1078, le second duc de cette maison, Thierry II, restitue à l'Abbaye de Saint Denis des droits dans cette vallée que son père et lui-même avaient usurpés à tort sur l'Abbaye. En 1220, le Duc Ferry III donne en fief à Henri 1er, sire de Blâmont, le Val de Lièpvre et le Château d'Echery. En 1316, le Duc Ferry IV transmet à Henri Wafler d'Echery, chevalier, et à sa femme, le fief que le père de celle-ci tenait de lui, duc, dans le Val de Lièpvre. Plus tard, le Duc Charles II, ayant emprunté une grosse somme à Henri d'Ogéville, lui remet en gage le Val de Lièpvre, et comme il n'est pas en état de s'acquitter, en 1395 il prolonge cet engagement pour un an. Si les preuves de l'action ducale sont ainsi espacées, c'est qu'à cette époque lointaine les documents sont encore rares, mais les textes suffisent à montrer que les ducs de Lorraine étaient, en ce temps, les vrais maîtres du Val de Lièpvre, et qu'ayant quelque peine à gouverner directement cette portion reculée de leurs Etats, ils la cédaient assez volontiers par inféodation ou par engagement, tout en restant suzerains.

Cette rareté des documents fait aussi que nous ignorons quels événements se sont passés dans la vallée avant le milieu du quatorzième siècle. Nous trouvons alors une pièce, malheureusement sans date, où le chapitre de Saint Dié se plaint d'un routier nommé JOHEL, qui a son repaire au Val de Lièpvre et qui de là vient piller et tuer sur ses terres. Un siècle plus tard, nous voyons de nouveau des routiers dans le Val, mais, cette fois, nous sommes mieux renseignés sur leurs méfaits.

Les villes de haute-Alsace s'étaient alors révoltées contre leur seigneur, l'archiduc d'Autriche, qui implora l'aide du roi de France, Charles VII. Celui-ci venait de conclure avec les Anglais une de ces trêves qui coupent la Guerre de Cent ans; ne sachant que faire de ses routiers, il les envoya en Alsace.

des Armagnacs, constitué sous le précédent règne, tandis que la faction anglaise était la suite du parti des Bourguignons. C'étaient, au reste, d'affreux bandits, qui mirent à feu et à sang la Haute Alsace, puis la basse jusqu'à Barr. Ils occupèrent Châtenois, St Hippolyte et Lièpvre en septembre 1444, et le dauphin établit sa résidence à Châtenois. Au printemps de 1445, les Armagnacs se décidèrent à évacuer l'Alsace, où il n'y avait plus grand chose à prendre, et qui d'ailleurs, se soulevait tout entière contre eux. A la fin de mars, une de leurs colonnes remonta le Val de Lièpvre, par l'étroit vallon du petit-Rombach, mais les montagnards s'étaient embusqués sur les hauteurs qui dominent la route; comme jadis les Vascons à Roncevaux, ils firent rouler sur les ennemis des troncs d'arbres et des blocs de pierre qui les écrasèrent: ces fantassins et ces cavaliers, couverts de pesantes armures, ne pouvaient, sur un pareil terrain, ni combattre ni fuir. Beaucoup succombèrent, d'autres furent pris, et les montagnards capturèrent quantité de chevaux, 60.000 florins d'argent, des objets précieux et toute l'artillerie, qui fut menée à Schlestadt. Les Armagnacs ne cherchèrent pas à tirer vengeance de ce sanglant échec; ils en avaient assez des pays de montagnes. Ce furent au contraire les Alsaciens de la plaine qui vinrent exercer des représailles bien injustes dans le pays: les soldats de Strasbourg mirent le feu aux deux localités lorraines de Lièpvre et de Saint Hippolyte, leur reprochant de s'être rendues trop vite aux envahisseurs.

Trente ans plus tard, quand la Lorraine était aux prises avec le puissant Charles le téméraire, le Val de Lièpvre vit plusieurs fois passer René II avec ces auxiliaires alsaciens et suisses qui lui rendirent de si grands services. Il dut prendre ce chemin en octobre 1476, quand il abandonna momentanément la Lorraine à l'envahisseur, car il s'arrêta à Raon l'Etape; il dut le suivre aussi en janvier 1477, quand il revint pour délivrer la capitale et gagner la bataille de Nancy, car des vivres étaient préparés pour ses troupes à Saint Dié. De Raon et de Saint Dié, la voie la plus directe pour gagner la plaine d'Alsace est la vallée de Lièpvre. Pays frontière, le Val de Lièpvre était trop souvent visité par des bandes de pillards. Ainsi en 1486, des "ennemis de Monseigneur" que les documents lorrains ne désignent pas plus explicitement, y font une razzia: ils emmènent des chevaux et même des hommes, entre autres un moine du prieuré. En 1516, le Duc a des difficultés, peut-être au sujet des mines du Val de Lièpvre avec le Seigneur de Géroldseck, près de Saverne, de la maison de Wangen; celui-ci engage un trop fameux aventurier allemand, Franz de Sickingen, et ils viennent avec 6000 soldats s'emparer de Saint Hippolyte, que les lorrains ne tardent pas à leur reprendre. Nul doute que les villages de la vallée n'aient été éprouvés par ce flux et reflux de troupes. C'est peut-être pour les mieux protéger à l'avenir qu'en cette même année 1516, le Duc de Lorraine confia la garde du Val de Lièpvre à un Seigneur Alsacien qui lui était attaché, le comte de Thierstein.



Les épaisses forêts impénétrables et peu sûres fermant jadis l'entrée de la Vallée de la Lièpvrette, empêchèrent sans doute les Romains et plus tard les Francs de s'installer dans cette région où aucune trace de leur passage ne fut jamais trouvée. La première agglomération qui naquit dans cette contrée fut celle de Lièpvre citée dans des documents remontant au VIII^e siècle sous le nom de Fulradovillare, de son fondateur l'Abbé Fulrade qui au milieu de ce siècle était supérieur du monastère de Saint Denis. Fulrade et son frère Gaubertus avaient pour mère la pieuse Emengarde et pour père Riculfe, comte d'Alsace dont la famille était d'origine Franc et possédait une grande partie de terres et de vastes propriétés seigneuriales qu'elle tenait vraisemblablement du roi Clovis I. Avec l'héritage qu'ils reçurent de leur père, les deux frères purent fonder et doter richement les monastères de Saint Alexandre et de Saint Hippolyte.

La localité de Fulradovillare fut transformée par les Allemands en Leberau, puis les français en Lièpvre de l'appellation du ruisseau la Lièpvrette désigné par les Carolingiens de Lainia et au moyen âge de Lebraha, qualifié par les Germains de Leber. Le bourg autrefois entouré de murs, ce qui lui conféra les droits d'une ville et d'y tenir marchés, devint le centre de la Seigneurie des ducs de Lorraine. De nos jours il conserve encore quelques maisons du XVIII^e siècle et une chapelle de style roman. Intéressante base du clocher de l'Eglise datant du XII^e et pierres sculptées de l'ancien monastère construit au VIII^e qui sont exposées dans le jardin du presbytère.

762. Création d'un monastère qui engendre peu à peu la naissance de Fulradovillare du nom de son fondateur l'Abbé Fulrade. Le monastère reçoit les reliques de Saint Alexandre que l'Abbé rapporte de Rome, d'où le nom de prieuré de Saint Alexandre.

774. Un diplôme donné par Charles I dit Charlemagne roi des Francs, fait mention de Fulradovillare situé au dessus des limites d'Audaldovillare, la future ville de Saint Hippolyte.

777. Fulradovillare est cité dans un testamen rédigé par Fulrade à Hérystal alors qu'il est Abbé de Saint Denis.

784. Décès de l'Abbé Fulrade, dont le corps est transporté dans le monastère Saint Alexandre qu'il avait fondé.

855. Lothaire I, empereur d'Occident fils de Louis le Pieux reproduit dans un diplôme les paroles de Charlemagne situant Fulradovillare infrās Audaldovillare situm est "

866. - Son fils Lothaire II roi de Lotharingie reprend ces même paroles dans un diplôme qu'il donne au monastère de Saint Alexandre.

950. - A partir de cette année la maison de Lorraine fait acte de souveraineté dans tout le Val de Lièpvre.

963. Du temps de Saint Gérard, évêque de Toul, il est déjà question de la dîme des mines ou de l'exploitation métallurgique de la vallée de Lièpvre.

1331. Le 2 février, Wernher de Hadstatt dit Gutmann, chevalier achète la propriété du Chevalier Jean de SCARROCH qu'il possède à Leberau ou Lièpvre.

1358. Henri de Hadstatt est caution pour le sire Jean d'Eckerich qui vend la redevance qu'il tire de ses biens dans les villages de Leberau, St Kreuz et Markirch, en Français Lièpvre, Ste Croix et Sainte Marie.

1444. Les Nobles de Hadstatt installent un intendant dans le village de Lièpvre.

1445. Pendant leur retraite, les Armagnacs subissent une cuisante défaite au pied du Geigenfelzen appelé à tort, Roche des Violons.

1449. le 12 février Jean Ulric de Hadstatt rencontre les margraves de Baden en possession de la seconde part des ducs de Lorraine dans la localité de Lièpvre afin de convenir des droits et de l'autorité de chacun dans le Val de Lièpvre et de Sainte Croix.

1486. Le Prieuré de Saint Alexandre est attaqué par des bandes de pillards.

1525. Durant la guerre des Rustaids, le bourg de Lièpvre est soumis à de rudes épreuves.

1592. La localité envahie par le marquis de Durlach en hostilité avec les ducs de Lorraine est à nouveau mis à sac et en partie incendié.

1633. En novembre, pendant la guerre de Trente ans, les ducs de Lorraine ont incendié la localité et boutent le feu à soixante-dix habitations.

Les ducs de Lorraine possédaient dans l'agglomération et ses proches environs, une résidence et cinq châteaux.

MAISON DU PRINCE

Cette résidence servait de lieu de séjour aux ducs de Lorraine lors de leur passage à Lièpvre. Située à l'angle du pont à droite en allant du côté de l'abbaye, elle avait 2 étages ainsi que des écuries situées de l'autre côté de la route.

1844. Le 10 juin la maison du Prince est victime d'un incendie.

1846. Elle est complètement démolie pour permettre la construction d'un nouveau pont.

CHATEAU DES DUCS

Le Château des Ducs de Lorraine servait essentiellement de résidence à leur bailli. Il était édifié dans l'agglomération même à l'emplacement de l'Hôtel de Ville et du Presbytère.

1480 . Le castel est occupé par le bailli Jean Martin

1488 . Le nouveau bailli , Louis de Kagenack en est le châtelain.

1494 . Six ans plus tard , Jean de Hausen prend possession du château dit des ducs.

D'autres baillis habitèrent sûrement le château jusqu'à sa disparition, mais l'histoire ne nous en informe pas.

CHATEAU ANNEVILLE

1499. Le château qui existait bien avant cette date est engagé avec toute la seigneurie à Jean d'Anneville et son épouse, la dame Marguerite.

Rien ne subsiste de ce castel.

PETIT CHATEAU

Le château figure sur un plan dressé au cours de la première moitié du XIX^e s. Il s'agit sans doute de l'importante résidence située en face des usines Schmidt à la sortie de Lièpvre .

1836. Un plan de cette année mentionné un petit château élevé à gauche sur la route vers Sélestat.

1975 . Il n'est plus habité mais en bon état de conservation.

CHATEAU MON PLAISIR

Le petit château de plaisance propriété des ducs de Lorraine était implanté à droite de la route entre la bourgade de Musloch et la petite ville de Lièpvre.

La princesse de Vaudemont donna cette propriété comprenant un petit étang à l'église de Sainte Croix qui par la suite la vendit à des particuliers.

De nos jours ce qui reste du pavillon de plaisance est incorporé dans une exploitation agricole au lieu-dit " Montplaisir."

CHATEAU LONGUEVILLE

Le pavillon de plaisance des ducs de Lorraine dit château de Longueville ou Langwiller Schloss, était situé à trente pas au dessus du Geigenfelzen ou Roche des Violons (à tort) longeant l'ancienne route royale .

XIX^e s. Vers le milieu du siècle des restes de maçonnerie provenant de l'ancien pavillon sont mis au jour en labourant le sol à cet endroit du Geigenfelzen.

L'étang du château de Longueville était visible dans une espèce d'entonnoir très profond au dessus d'une petite cascade à droite d'un amoncellement de roches.

La roche dite des violons était à l'origine appelée "Geckenfelsen" qui vient de "Armegecken " surnom donné par le peuple aux Armagnacs et non Geigenfelsen " qui est erroné et par là sa traduction en Roche des Violons. Elle tient son nom de la bataille qui fut livrée au pied de cette montagne en 1445, le jeudi avant le dimanche des rameaux, lorsqu'une partie des Armagnacs cherchait à traverser la vallée de la Lièpvrette.

Quatre capitaines avec cinq cents hommes des environs les attendèrent près de Sainte Croix où la route est si étroite qu'à peine deux cavaliers peuvent marcher l'un à côté de l'autre. Ils leurs jetèrent des arbres et tirèrent sur les Schinder " ou Ecorcheur, dont ils en tuèrent plus de trois cents. Ils firent prisonniers le capitaine supérieur nommé Robin Petirlo et des gens nobles, mais il ne leurs fut fait aucun mal.

aimablement communiqué par

M. RINCK

oooooooooooo

Lièpvre à travers les âges

L'Ecole à Lièpvre vers 1800

Bien que les familles étaient de conditions modestes, les habitants du village voulaient une "bonne" éducation pour leurs enfants.

Nous retrouvons dans les archives que des soeurs enseignantes appartenant au Couvent de Porrieux (Vosges) s'occupaient de l'école qui était alors située près de l'église (maison Lubin actuellement Humbert).

Le bâtiment pouvait en plus des enseignants accueillir environ 110 élèves de tout âges.

C'est vers les années 1850 que les bonnes soeurs quittèrent Lièpvre vu leurs âges.

Elles demandèrent une juste paix au Maire pour ce qu'elles avaient laissées en place, une lettre lui fut envoyée bien que la Supérieure se trompait dans la rédaction de l'adresse "Mr. Le Maire de Lièpvre (Seine et Marne)" celle ci arriva.

En 1762 il y avait à Lièpvre non seulement un maître mais un sous-maître ce qui suppose déjà un bel effectif scolaire ; chaque habitant leur paye une rétribution en seigle ou en argent et de plus chaque élève verse toute les semaines un écolage réglé ainsi : un sous 3 deniers pour ceux qui apprennent à lire, un sous 6 deniers pour ceux qui apprennent à écrire, pour le calcul et le chant 2 sous 3 deniers.

Le sous-maître doit être capable d'enseigner l'allemand.

La classe dure obligatoirement du 11 novembre St *Martin* à la St Georges 23 avril si vu le travail dans les champs les écoliers veulent continuer à travailler en été c'est le double prix ???

Le Maître s'engage à chanter aux offices, sonne les cloches remonte l'horloge et il perçoit des rétributions spéciales pour ces services.

En 1837 fut établie la charte des salles d'asiles "Etablissement charitable".

C'était la garde des enfants qui amenait leur panier pour le midi quant aux jouets en n'en parlait pas!!!

En 1843 il y avait en France 1489 salles d'asiles avec une moyenne de 70 élèves par classe.

La tâche est si accablante que des hommes doivent souvent s'en occuper.

En 1867 il y avait alors 3670 salles avec une moyenne de 120 élèves.

Ce n'est qu'en 1848 qu'un décret institua les écoles maternelles mais le nombre d'élèves atteignait 130 par salle !!!

Dans les années suivantes l'école de la place de l'église fut réservée aux garçons et une école de filles bâtie en 1823 rue de l'église ancienne maison (Leimacher).

En 1812 la commune engageait une institutrice vu le grand nombre d'élèves.

L'institutrice fut choisie sous l'approbation de Mr. Le Baron de L'empire et son salaire payé par la Commune fut fixé à 300 F par an plus des fagots de bois.

Payé et Signé Jean Baptiste Jeannella
Receveur des deniers patrimoniaux et communaux.

En 1832 un habitant Joseph Gérard célibataire, avait légué de son vivant d'une somme de 108 F pour être employé à la rétribution des instituteurs chargé d'enseigner aux enfants pauvres. Mr. Renard J.B. dans son testament légua qu'en à lui une somme de 1000 F dans le même but.

L'instruction gratuite le 2 septembre 1833

Selon les vœux des habitants du bourg, le Conseil vota une somme de 375 F pour chaque enseignant, somme qui devait suffire avec le salaire que l'instituteur touchait à rendre gratuite l'instruction des enfants du village.

Construction de la nouvelle école

C'est le 2 février 1842 que le Conseil Municipal fut saisi d'une demande du Préfet et c'est à l'unanimité que le Maire fut chargé de consulter un architecte.

La Lettre était longue de 3 pages, le Préfet insistait la décision devait être prise dans la quinzaine et le programme soumis dans les 2 mois.

"Il était dit aussi que cette obligation était liée étroitement au bien être moral de la jeune génération pour ne pas être négligée par une administration qui comprend ses devoirs"

Les anciennes écoles étaient vraiment trop vétustes ou trop exigues. L'air industriel avait augmenté le nombre des habitants du village.

Il fut décidé le 30 mai 1846 que les anciennes écoles seront vendues que la nouvelle école coûtera 24 000 F.

Les sources à prendre sur les fonds libres, des centimes additionnels d'une coupe de taillis de chênes de 6 hectares et enfin sur les fonds de secours du département.

L'emplacement sera ultérieurement désigné par le Conseil Municipal après différents avis !!!

Les crédits sont là

Il fut un temps où à force d'économiser on arrivait à construire et c'est par tranche et sur plusieurs années que le Conseil réussit à réunir la moitié du coût de cette nouvelle construction les coupes extra de bois payait le restant !

Le 5 novembre 1850 il fut rédigé par le Conseil Municipal des propositions d'échange entre la Commune et le Sieur Rohmer brigadier des forêts celui ci échangeait sa maison et son verger contre l'ancienne école des filles. (maison Laimacher).

La commune eu besoin également de quelques ares du terrain Barthélémy.

Le 6 décembre de la même année le Curé membre de droit du Conseil de classe proposait lui les vergers Anthoine et Schaffler, mais le conseil persistait vu l'emplacement choisi et qui était le bon soit à 60 mètres de la Grande Route impériale.

Il demandait de ce fait au Préfet de considérer l'opposition de Mr. le Curé comme nulle et non avenue.

Les affiches furent apposées sur l'ancienne école des filles et sur la maison Rohmer (conformément à la loi).

L'instituteur touchait alors 1000 F par an
 son aide " " 500 F " "
 la paye d'un jeune homme à Musloch 100 F par an soit 2.900 F
 l'institutrice " " 800 F " "
 la directrice de la salle d'asile 500 F par an

Pour la construction de la nouvelle école une carrière fut ouverte au Chalmont et c'est le Brigadier Rohmer qui fut chargé de surveiller afin que les plants ne subissent aucuns dégâts!!!

Cette construction occasionna des frais supplémentaires : soit 9 000 F. Une coupe extra fut encore demandée elle devait être vendue sur pied à Ribeauvillé.

C'est en 1864 que les travaux furent terminés le bâtiment abritait alors 4 grandes salles de classe plus les logements des Directeurs et au mansardes celui des aides et en plus la salle d'asile.

L'enseignement était surtout pratiqué par des coqs et l'on passait souvent du tricot à l'enseignement général. Avec les maîtres outre l'enseignement général l'on était initié à la culture des plantes et à la taille des arbres et de la vigne.

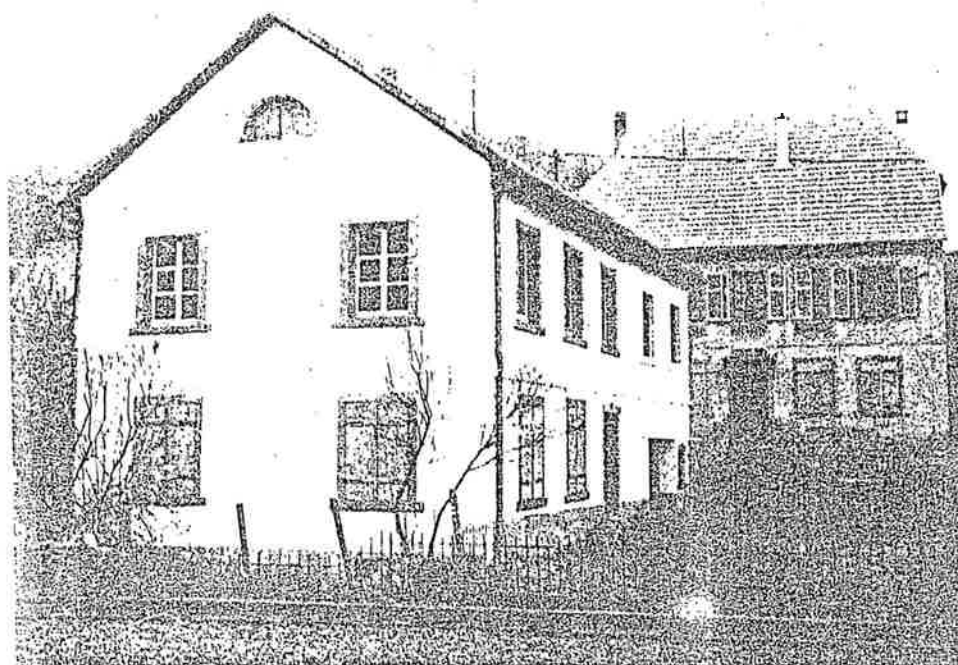
L'école à Musloch : En 1846 les habitants de Musloch se plaignent, il y avait 40 enfants à éduquer dans ce hameau ou chaque famille prêtait une chambre pour l'éducation et à tour de rôle. Il fut loué pour bail et pour période de 6 ans un hangar muni de fenêtre ou l'on pouvait alors poser des croisés (sécurité déjà). Ce hangar genre grande remise était situé en face de la propriété Ernest STANISIERE; Pour les indigents en 1847 le conseil vota des crédits pour la soupe des pauvres élèves et la somme recueillit par les particuliers ne suffisait pas... Les habitants de Musloch réclament et à juste titre une école convenable. Celle-ci fût construite à la fin des années 1890. La classe était spacieuse et une institutrice fût nommée.

L'école fût vendue dans les années 1960; actuellement occupée par Monsieur P. VALVIN propriétaire.

Elevation de la façade, vers la rue de l'Allmand Rombach, de la maison du St. Rohmer.

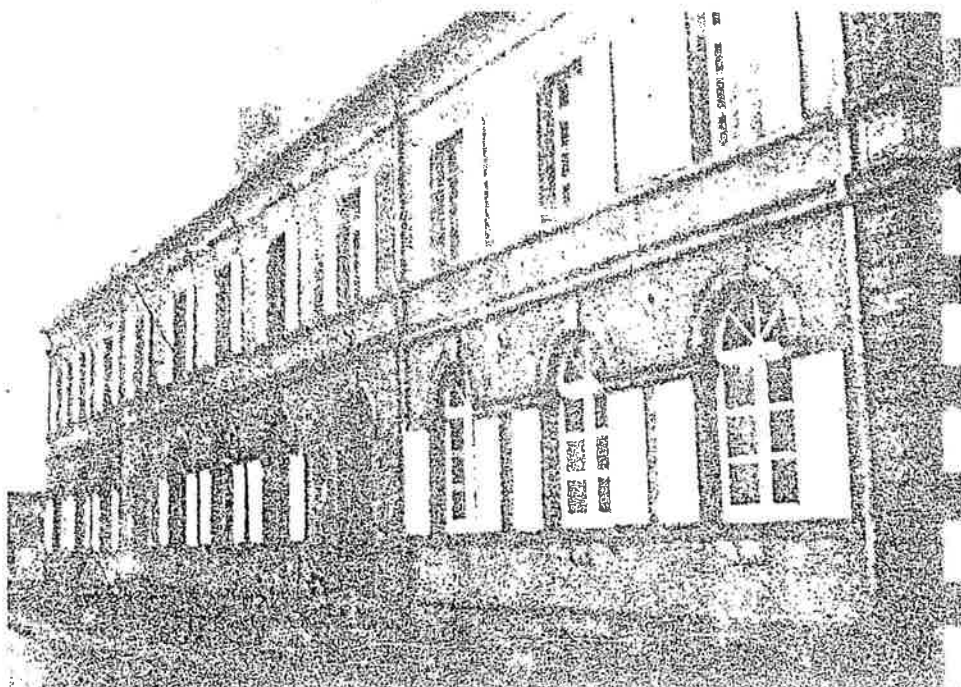


L'école de Lièpvre près de
l'église déjà en 1750



L'école des filles terminée en
1828 et à côté l'ancien presbyt
au N° 9 rue de l'Eglise.

La nouvelle école qui comprenait
4 très grande salles et 1 salle
maternelle, puis 6 salles dont
2 maternelles;
Actuellement 5 classes servent
encore à l'enseignement des
élèves du village.



Les limites forestières de Lièpvre ont donné lieu à de nombreuses discussions avec les communes voisines. Le résultat des nombreuses procédures qui ont été engagées n'avait pas changé grand chose si ce n'était que quelques redressements de limite en bien ou en mal.

D'après d'anciennes archives reproduites ci-dessous, la communauté de Lièpvre revendiquait certains droits dans les forêts de St Hippolyte et d'Orschwiller....

I °- Copie d'un règlement du Conseil d'Etat de Lorraine de 1469 pour les droits appartenants au prieuré de Lièpvre dans les bois de St Hippolyte ...

Nous Conseillers en Lorraine de son altesse Sérénissime monseigneur Jean Duc de Calabre et de Lorraine, notre très gracieux et cher Seigneur savoir faisons à tous que difficultés, contestations et différents s'étant élevés depuis quelques temps au sujet de quelques forêts ci après mentionnées entre le révérent sieur prévôt de Lièpvre au nom de son monastère et de la communauté entière du dit lieu d'une part et les honorables et discrets prévôts, conseil et communauté entière de Saint Hippolyte et ceux d'Orschwiller d'autre part, les deux parties pour être conciliées amiablement entre-elles sur leurs dits différents sont comparues cejour d'hui pardevant nous à Nancy en l'absence de notre dit gracieux Seigneur Duc, savoir de la part du dit prévôt et de son monastère de Lièpvre le révérend sieur Antoine VEISS Abbé de Saint Martin hors de Metz en qualité de vicaire du révérend sieur abbé de Saint Denis duquel relève la dite prévôté de Lièpvre et le sieur Antoine RAPP comme fondé de plein pouvoir de la dite prévôté en outre de la part de la communauté Jean Martin VOGT DE ZUCK-MANTEL et Meyer HABIN, et de la part de la ville de Saint Hippolyte et d'Orschwiller Pierre HANZEL prévôt Pierre BAUER et Jean STUBENWEG. Et après que les comparants ont été entendus par nous et que les deux parties ont pleinement détaillé leurs griefs et fait lecture de toutes sortes de titres et de témoignages, nous les avons de leur scié et consentement concilié et entièrement réuni sur leurs différents, ainsi qu'il ensuit après que les comparants nous ont déclaré qu'ils sont munis de plein pouvoir pour cet effet.

Savoir premièrement, pour ce qui concerne les forêts communes, les susdits de Saint Hippolyte et d'Orschwiller sont maintenus dans l'exercice de leurs anciens droits et continueront d'en jouir et user comme ils ont fait jusqu'à présent néanmoins le prévôt de Lièpvre aura toujours le pouvoir d'y bailler à la communauté et aux habitants de Lièpvre des terrains pour les défricher selon leurs besoins, au moyen de quoi il pourra se servir du bois et des forêts soit pour bâtir, soit autrement selon les besoin du monastère. Quant aux forêts qui sont mentionnées dans le titre collonger et que le dit prévôt ceux de Saint Hippolyte et ceux d'Orschwiller possèdent seuls nous avons réglé du scié et consentement des dites parties que ceux de Saint Hippolyte et d'Orschwiller jouiraient de toutes ces forêts comme ils ont fait jusqu'à présent, de manière cependant que lorsqu'il voudront en vendre quelque chose, ils devront y appeler le maire du prévôt à Saint Hippolyte et ne rien vendre sans lui et que du prix et bénéfice qu'ils tireront de la vente il en sera donné la moitié au prévôt qui sera tenu de l'employer en bâtiments pour son monastère et selon les besoins de celui-ci et l'autre moitié qui sera à ceux de Saint Hippolyte et d'Orschwiller devra aussi être employée en bâtiments pour les besoin de la ville et non à autre chose. Pour ce qui est de la forêt appelée " Kelbling ", il n'en devra point être vendu de bois et on devra au contraire la maintenir en état convenable, néanmoins le prévôt de Lièpvre sera tenu d'en donner à ceux de Saint Hippolyte et d'Orschwiller tous les quatre ans un espace de vingt arpens dans les endroit où il y a du bois pour par eux pouvoir y prendre du bois de batisse ou en faire des échalats selon leurs besoins. Le dit prévôt a aussi le pouvoir et la faculté de couper du bois dans la dite forêt et dans toutes celles mentionnées dans le titre collonger, selon les besoins et sa volonté et ceux de son monastère soit pour brûler, soit pour bâtir. En outre il peut bailler à la communauté de Lièpvre dans les dites forêts, en dedans du signe patibulaire, des terrains à défricher, dans des endroits où il y a eu auparavant d'ancienneté des défrichements.

Au surplus toutes les amendes et remises resteront et il en sera usé à cet égard comme il l'a été fait jusqu'à présent, sous la réserve cependant de tous les droits, juridiction, usages et observances dont notre gracieux Seigneur et ses prédécesseurs Ducs de Lorraine ont joui et usé cidevant et jusqu'à présent dans les dites forêts et leurs dépendances sans exception. En foi de quoi nous avons fait prendre à cette lettre le sceau de notre dit gracieux Seigneur Duc de Lorraine que la dite altesse nous a confié et laissé pour les affaires du duché et ont été faits deux doubles conforme à la présente lettre qui ont été remis aux parties le jour de l'exaltation de la Sainte Croix l'an mil quatre cent soixante neuf ainsi signé:

per dictum dominum ducem ad relationem consilii lothardim mareschalls lotharingo calino de Nanceis caspari de Ravilla, henris de Helmstatt, collins de Heringa, una cum pluribus aliis presentibus

La présente copie est conforme de mot à mot à l'original ce que je Antoine ORTLIEB notaire public impérial atteste de ma propre main. Signé ORTLIEB notaire avec paraphe

Il est attesté par le soussigné que le présent extrait est conforme de mot à mot à son original déposé au trésor des Chartres de la Chambre des comptes de Lorraine, troisième pièce du N° 86 première layette, Val de Lièpvre, donné à Nancy le 9 mai 1767. Signé LEFEVRE, DRUOT, p.p. CUIRIN, COLIN J. FRIMONT.

II ° - NOMINATION D'UN SINDIC POUR FAIRE LA RECHERCHE D'ANCIENS TITRES

Aujourd'hui trente juillet dix sept cent quatre vingt neuf, en la salle communale de Lièpvre, huit heures avant midi,

L'assemblée Municipale de la communauté de Lièpvre étant réunie en la dite salle, pour délibérer sur des affaires d'icelle, considérant que dans ce moment il ferait d'un préalable pour l'intérêt public de ladite communauté de faire faire des recherches dans les greffes et archives de part et d'autre où l'on croit que partie des titres papiers relatifs aux droits et usages de la dite communauté ont été transférés du temps des guerres où d'incendies fait au dit lieu, auquel les dits titres ont demeurés jusqu'à présent dans les greffes inconnue à la dite communauté et à défaut des quels titres, elle se trouve privée de ses droits qu'elle a jouis dans le passé. En conséquence la dite assemblée municipale a nommé et choisi le sieur Jacques ANTELINE, syndic actuel de la dite communauté pour se transporter et faire les sus-dites recherches et d'en lever des expéditions pour être réunis à la dite communauté de Lièpvre, le tout le plus tôt possible que faire se pourra, à la charge par lui de payer les frais des dites expéditions que la municipalité au nom de la dite communauté s'oblige d'en indemniser ledit syndic de tous les frais qui auront occasionné tous les voyages que les frais de recherche et d'expédition qui seront rapportés sur quittances etc... Et lorsqu'il s'agira et qu'il sera nécessaire de le faire assister d'autres, soit d'officiers ou membre de la dite assemblée pour se transporter pour parvenir à faire les dites recherches, il pourra se faire assister par personnes instruites pour ce suivant salaire.

Fait et délibéré les an, mois lieu, jour et heure que signent après lecture faite

Sébastien COLLIGNON, maire et député

Joseph WIRTH, Lieutenant de Mairie et député

Nicolas TALLEPACH, Jean Baptiste VALDEJO, PIERRE

Jacques ANTELINE, Syndic, FETTET, greffier

I ° - REQUETE FAITE PAR LA COMMUNAUTE DE LIEPVRE LE 26 AOUT 1790 AFIN DE
POUVOIR JOUIR A NOUVEAU D'ANCIENNES LIMITES FORESTIERES.

Messieurs les Présidents et membres du département du Haut-Rhin.

Supplient très humblement les Maire, officiers municipaux, bourgeois et habitants de la communauté de Lièpvre, chef lieu du Val.

Disant: qu'il existait jadis dans le village de Lièpvre, un couvent de Religieux dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une chapelle appelée la chapelle du prieuré. L'empereur Charlemagne a donné à ce couvent dont il a été le fondateur, des forêts et des terres considérables; mais la révolution des guerres, ayant obligé les Religieux à quitter leur séjour, leur monastère est tombé en ruine: tellement qu'on n'y voit plus qu'une chapelle dans laquelle se trouve encore corporellement St Alexandre Pape et martyr ainsi que le tombeau d'une fille de Charlemagne.

La donation de Charlemagne a eu pour objet l'hospitalité des voyageurs le soulagement des pauvres et principalement de ceux du Val de Lièpvre; mais les conditions de cette donation n'ayant pu être remplies par la désertion des donataires, les biens donnés ont sans doute été au pillage et ont passé au pouvoir des plus forts ou des premiers occupants. Le chapitre de la primatiale de Nancy est en possession de la plus grande partie de ces biens, les communautés de St Hippolyte, Orschwiller et Bergheim possèdent l'autre notamment la partie la plus intéressante qui est celle des forêts, en sorte que les suppliants qui ont été dans le principe l'objet principal de la donation de Charlemagne se trouvent aujourd'hui dépouillés de pâturage et de bois; tandis que le Chapitre de la Primatiale de Nancy d'un côté, les communautés de St Hippolyte, Orschwiller et Bergheim de l'autre sont devenus propriétaires par usurpation ou autrement, de forêts considérables qui s'étendent jusqu'au village de Lièpvre et dans lesquelles les suppliants n'osent plus faire pâturer sans s'exposer à des rapports ruineux ni même couper un fagot pour leur usage domestique.

Cependant les suppliants payent des redevances et prestations annuelles sans aucune utilité pour eux, depuis longtemps. Ils réclament contre la privation de leur pâturage et de leurs forêts, ainsi que contre les abornements faits en 1718 et 1767. Comme étant réduits, leur voix n'a pu jusqu'à présent se faire entendre, ils ont toujours demandé et demandent encore que les terres et bois compris dans le titre de donation de Charlemagne soient partagés suivant les anciennes bornes et la pente des eaux des montagnes de part et d'autre ainsi qu'il est d'usage dans le Val de Lièpvre. Leur demande paraît ne devoir souffrir d'aucune difficulté parce qu'il serait injuste que trois communautés possèdent seule des forêts à l'exclusion d'une communauté qui plus que personne a droit d'y prétendre. Soit que l'on considère les intentions du donateur bienfaisant, soit que l'on jette un coup d'oeil sur la localité des forêts que la nature semble avoir produite pour l'usage des suppliants.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise nommer commissaire sur les lieux, pour après vérification des faits exposés en la présente, procéder au partage des terres et forêts dont s'agit, entre les communautés d'Orschwiller, St Hippolyte et Bergheim d'une part, la communauté de Lièpvre d'autre part, suivant les anciennes bornes et la pente des eaux des montagnes séparatives des dites communautés conformément au titre de donation de Charlemagne et les suppliants ne cesseront d'adresser des vœux au Seigneur pour la prospérité et conservation des jours de Messieurs du Département.

Ont signé : D. NOEL, Maire - Jean Baptiste VALDEJO, officier
Nicolas TALLEPACH, officier - Antoni KUNTZMANN, officier
Dominique COLLIGNON, notable - Jean RIETTE, Notable
Pierre QUIRIN, notable - François FRECHARD, notable
Quirin GUILLAUME - Jean Baptiste DEMANGE, Notable etc...

II° DEFRICHEMENT DE TERRAINS POUR LUTTER CONTRE LA FAIM.

A l'époque les habitants avaient faim, la disette sévissait pendant de nombreux mois de l'année, aussi dès la révolution des portions de terre de lisière furent concédées aux habitants pour quelques années, terres qui étaient alors défrichées, piochées puis semées soit en seigle ou pommes de terre etc... La 3e année après récolte elles étaient rendues à la commune qui les repiquait de jeunes plants (exemple le bas du chalmont où 25 ha ont été loués et à la Craintole environ 40 portions) Les habitants n'avaient point d'argent et en compensation pour le prix de la location, ils devaient fournir une journée de travail pour la commune. Cette corvée consistait à planter des chêneaux en lisière et dans les clairières. On y retrouve les noms de famille tels que VALDEJO, GASPERMENT, HENRY, HUMBERT, JACQUOT, MARCHAL, CHAMLEY, REYNETTE, PIERRE, STIENNE, DETE, VAUCOURT, BOULANGER etc...

III° LE BOIS DE SERVICE A FAIRE CONDUIRE VERS 1852

- Le curé 3 cordes + 100 fagots (à la Vaurière)
- Ecole de garçons 4 cordes
- Ecole de filles 3 cordes + 100 fagots (genaugoutte)
- Le corps de garde 1 corde d'aulné (Vaurière)
- BRESSON percepteur 100 fagots (genaugoutte)
- Les Gendarmes 100 fagots
- Les sages femmes 200 fagots pour 3 personnes
- Le greffier 1 corde et 50 fagots
- L'organiste et sonneur 1/2 corde de hêtre
- Pour les surveillants des enfants à l'Eglise 200 fagots
- Pour les indigents 700 fagots

La plupart de ces bois étaient des repousses de 20 à 30 ans d'âge coupés régulièrement.

Le bois de la forêt communale suffisait à peine pour le chauffage des foyers et de nombreux excès étaient commis.

Lors d'une réunion du Conseil Municipal du 15 mai 1838, il fut discuté de l'attribution de bois d'affouage aux familles qui n'était que de 2 stères par foyer et pour compléter cette maigre attribution on autorisa les habitants à extraire les souches qui étaient alors vendues. Ces extractions de souches étaient cependant soumises à réglementation préfectorale dont voici l'extrait de l'arrêté :

Le Préfet du Haut Rhin,

-Vu la délibération du 15 mai 1833 par laquelle le Conseil Municipal de Lièpvre demande l'autorisation de laisser extirper par les habitants nécessaires et à leur profit, les souches qui se trouvent dans la coupe affouagère de cette commune, usée pour l'ordinaire 1832

-Vu le procès-verbal de reconnaissance dressé par le garde général local le 20 août suivant,

-Vu la lettre de M. le Conservateur des forêts du 27 du même mois, énonçant les conditions sous lesquelles l'extraction peut être autorisée,

-Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre courant, par laquelle le Conseil adhère aux conditions proposées par les agents forestiers,

-Vu l'article 169 de l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827,

-Considérant qu'il résulte des pièces de la demande que l'affouage annuel suffit à peine pour les besoins des habitants, que la commune renferme un assez grand nombre d'indigent hors d'état de pouvoir se procurer le bois nécessaire à leur confort et qu'en leur accordant l'extraction des souches dont il s'agit, c'est le moyen le plus sur d'éviter des délits qu'il serait très difficile de réprimer.

-Considérant que cette extraction ne présente aucun inconvénient sous le rapport forestier

-Et attendu l'urgence : ARRETE :

Art. 1er - La commune de Lièpvre est autorisée à laisser extirper par les habitants nécessiteux et à leur profit à titre gratuit, les souches au nombre de 400, qui existent dans la coupe affouagère de l'ordinaire 1832 sous les conditions:

- 1° - que l'essouchement sera terminé pour le premier novembre prochain au plus tard
- 2° - que cette opération devra être faite sous la direction et la responsabilité d'un entrepreneur à ce dûment institué
- 3° - qu'aucune personne ne pourra arracher des souches sans être porteur d'un billet pris à la mairie et que chacune d'elle sera tenue de fournir une journée de travail et d'être munie d'un râteau à dents de fer pour sur indication de l'agent forestier local enlever la mousse dont l'épaisseur pourrait porter empêchement au semis naturel.

Art. 2 Pour l'exécution de l'article qui précède, le conseil municipal dressera un rôle sur lequel seront désignés nominativement les ayants droit et ce rôle ne sera définitif qu'après notre homologation. Il nous sera présenté dans le plus court délai possible.

Art. 3 Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Directeur des forêts. des expéditions en seront transmises à M. le Maire de Lièpvre et à M. le Conservateur des forêts pour en assurer l'exécution

Signé BRES

En 1833 il fut extrait	400 souches
En 1834	" 205 " au Chalmont
En 1835	" 527 " à Frarupt
En 1836	" 744 + 169 à Spigoutte
En 1837	" 255 souches à Spiémont
En 1838 - 39 et 40	
En 1841	environ 1000 souches à Spiémont

En 1834 avait été désigné comme entrepreneur responsable par le Maire Jean Baptiste GRANDGEORGE : Joseph COLLIGNON et en 1836 : Dominique COLLIN.

Un état de distribution de ces souches était alors dressé et il fallait verser en 1837, 25 centimes par lot pour les frais. On relève les noms d'anciennes familles bénéficiaires comme ABERLET André, MOULLIE Jean François MARCHAL Jean Baptiste, VALENTIN Joseph, ZIMMERMANN Georges, SCHMITT François BARTHELEMY Nicolas, FETTET Louis, EYMANN Nicolas, STANISIERE Marie, KISSY Joseph, BERTRAND Dominique, GRANDGEORGE Joseph, ANDRE Daniel, etc...

Les souches étaient parfois immenses et donnaient parfois plusieurs stères à la pièce. Pour les extraire on utilisait de la poudre achetée au marché noir.

IV° SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 1933

Sous la présidence de Jean Baptiste GRANDGEORGE et après autorisation de M. le Préfet en date du 16 novembre, le Conseil avait été invité à voter les crédits nécessaire pour le traitement du garde forestier du triage N° 16 de la forêt du Chalmont ainsi que la les contributions correspondantes à verser à la caisse des domaines pour la période de novembre 1827 à décembre 1832. Le salaire du garde était de 90 francs (nonente francs)

- Considérant que la provocation de M. le Conservateur des forêts est fondée et qu'il est normal que la commune paie ses contributions correspondantes le Conseil décide de payer sa part mais seulement à partir de la décision du jument du tribunal de Colmar en date du 18 novembre 1828, date à laquelle la commune est à nouveau devenue propriétaire de la dite forêt.

Nota : A l'époque Lièpvre était divisé en 5 secteurs (Bois Labaise - Hoimbach) (Raincorne - Frarupt) (Votembach - Spiémont) (Collinière-Musloch) (Vamrière Chalmont)

Les forestiers étaient des habitants du village, ils devaient journellement

parcourir le secteur duquel il avaient la garde. Ils pouvaient dresser procès-verbal et étaient rémunérés.

En ce qui concernait les bois sec et les chablis des membres du Conseil Municipal devaient chaque année parcourir la forêt et relever les bois à mettre en vente pour le chauffage. Les grumes servaient à réparer les barrages sur la rivière et à réparer les ponts souvent emportés par les grandes eaux.

L'entretien des chemins incombait aux Conseillers, chacun était responsable d'un tronçon. L'impôt fut levé, la loi du 21 mai 1836 voulait tout changer. Le Conseil Municipal trouvait que les chemins étaient toujours bien entretenus par les habitants; mais que des prestations en argent seraient préférables aux avantages en nature.

Pour couvrir les frais, les contribuables qui étaient au nombre de 400 devaient verser à la caisse du receveur un impôt basé sur le nombre de bêtes de trait, voitures et charettes.

V° COUPES DE BOIS ILLICITES

Souvent de pauvres gens se permettaient de couper quelques haies ou taillis, voir quelques perches; mais malheur à celui qui se faisait prendre.

Le Sieur ROHMER, brigadier eut à subir des vengences comme en témoigne la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 1855. Dans la nuit du 8 au 9 février 1854 quelques malfaiteurs se sont permis de couper les 217 pieds de vigne au canton dit Hautménéchamp, et que cette dévastation n'est autre qu'un acte de vengeance vu les fonctions du garde. De ce fait le Conseil Municipal avait décidé de lui octroyer la somme de 120,-F pour les dommages occasionnés vu que M. ROHMER à toujours exécuté son travail avec zèle et dévouement.

Signé Jean Baptiste COLLIN

Maire

Copie d'une circulaire à Messieurs les Commissaires du canton de Sainte Marie-aux-Mines.

Informé qu'il se commet dans les forêts des délits que l'administration n'a pu réprimer jusqu'à ce jour, Je vous invite à nous faire remettre par les maires et les gardes forestiers le relevé des procès-verbaux dressés pour les délits depuis l'invasion afin de faire saisir et conduire aux travaux de NIFFER les délinquants non réprimés.

Veuillez vous accuser sur le champ de ce relevé.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé DEGLASSON

Pour copie conforme : pour le Maire cantonal : CHENAL

VI° REBOISEMENT DE LA FORET

Dès le début du 19^e siècle des plans de reboisement furent dressés et ces reboisement portaient préjudice aux cultivateurs qui faisaient pâturer leurs troupeaux dans les sous-bois, et nombreux étaient aussi les dégâts causés aux plantations par les bêtes.

Lièpvre comptait à l'époque pas moins de 430 vaches sans compter les chèvres et moutons. Des bergers ou guides étaient attitrés pour la conduite des troupeaux.

La commune avait été de nombreuses fois citée en justice par les communes de St Hippolyte, d'Orschwiller et Bergheim et cela des siècles durant.

Un autre procès eut aussi un grand retentissement, celui de la forêt du Chalmont du temps de la féodalité et des Princes. Cette forêt royale donnait lieu à des litiges et la commune n'avait pendant longtemps aucun droit de couper ni fagôts, ni troncs ou échalats.

Les élus ne se désarmèrent cependant pas et dès 1789 et jusqu'en 1842, les responsables à savoir : D COLLIGNON, 1789 , D. NOEL 1790, JB. DEMANGE 1791 PH. BLICEAST, 1792 , C. DE LESSEUX 1793, J. MATHIEU 1806, J.B. GROSSIN, 1810

lettre en date du 17 août 1789 du sieur Jacques ANTWOINE, syndic de la communauté de Lièpvre à

Monseigneur l'Intendant de justice, financier de la province d'Alsace

Supplient très humblement les préposés, Syndic et habitants de la communauté de Lièpvre en Lorraine, disant que les anciens troubles de la Lorraine et des provinces voisines, ainsi que le trop grand crédit et les abus de plusieurs chapîtres ecclésiastiques et autres Seigneurs des lieux mêmes et du voisinage leur ayant fourni l'occasion et les moyens d'enlever et de s'approprier injustement plusieurs terrains, forêts et autres droits considérables des communautés voisines, d'habitants trop faibles ou trop timides pour leur résister surtout dans les temps de troubles; la plupart des dits usurpateurs ont en conséquence conservé jusqu'ici leurs principales usurpations avec d'autant plus de soins qui dans les temps de guerres et de troubles la plupart des communautés d'habitants ont eu le malheur de se voir dépouillé de leur principaux titres de propriétés communales, tandis que d'autres ont heureusement déposé les leurs aux archives de différents Princes pacifiques des états voisins à l'abri des dits troubles et assez puissant pour y résister. La dite communauté de Lièpvre et les pères des suppliants ayant malheureusement été compris dans les troubles et usurpations du quinzième au seizième siècle et dépouillée d'une partie considérable de ses biens forêts et autres droits communaux. Les suppliants ont heureusement appris dans leur nouvelles recherches de leurs titres de propriétés communales archivés et égarés dans les troubles que les anciens chefs de cette même communauté ayant alors eu recours à la protection de princes et Seigneurs puissants des états voisins. Ils ont obtenu de ces mêmes Princes et Seigneur la grace et la permission de déposer leurs mêmes titres de droit de propriété communautaire dans leurs archives et notamment l'abornement général de cette même communauté de l'année 1538, leur principal titre de propriété communautaire et qu'enfin la tranquillité générale ayant été rendue à la France; les Seigneurs et autres dépositaires bienfaisants des dits titres les avaient fait remettre depuis plusieurs années aux archives des intendances les plus voisines en France et notamment ceux de la dite communauté de Lièpvre, aux archives de l'intendance d'Alsace, sujet de la présente requête.

Le Considéré, Monseigneur, et plaise à votre grandeur ordonner, qui sera fait le plus tôt possible par les chefs et préposés aux archives de votre intendance, toutes criées, recherches et vérifications convenables et nécessaires pour le recouvrement des dits titres de propriété et de tous droits relatifs à la communauté des suppliants du dit lieu de Lièpvre pour leur être les mêmes titres de suite remis pour l'exercice de leurs droits, sous toutes offres et soumissions dues de leur part à ce sujet.

Dans l'espérance de la grace de ces recherches aussi intéressantes pour la communauté de Lièpvre suppliante, tous ses préposés et habitants redoubleront sans cesse leurs vœux ardents pour votre grandeur souverainement équitable et bienfaisante.

Signé : Jacques ANTWOINE, syndic

FETTET,

greffier

La réponse à cette lettre a été négative, aucune pièce justificative de propriété n'a été trouvée dans les archives.

Supplie très humblement Jacques ANTHOINE et Joseph GRANDIDIER, tous deux Echevins de la municipalité commune de Lièpvre.

Disant que pour satisfaire à la délibération des officiers municipaux de la communauté de Lièpvre et des notables souscris à la même délibération ci-jointe. Les suppliants s'étaient adressés à MM. les Chamoines de l'insigne Eglise de la primatiale de Nancy leurs Seigneurs pour réclamer des titres concernant les droits de la dite communauté de Lièpvre, ont été conseillés de recourir à la bonté de Monseigneur DUMONTET et le supplier d'accorder à leur demande à savoir, si dans le dépôt des titres de Messieurs les Chamoines il s'y trouvait une sentence arbitrale datée du mercredi après le dimanche de Jubilaté en 1516 . Vu mémoire du chapitre sept du Seigneur Collonger de la prévôté de Lièpvre contre la ville de Bergheim , vu titre concernant les forêts qui compose le dimof qui s'appelle St Denis , St Pierre, St Léon, Furst et autres, 2 ème Lurette Val de Lièpvre au trésor des Chartres et archives de la Province , vu les diplôme daté de 788 et la carte topographique, les mêmes pièces transportées à des dépôts inconnus, sont cependant très nécessaires à la communauté de Lièpvre pour la conservation de leurs biens communaux que des voisins alsaciens attaquent depuis quelques années le plus injustement et leurs enlèvent leurs possessions.

Ces dans l'obligation nécessaire de déffendre leurs biens propres qu'ils ont l'honneur de s'adresser à Monseigneur pour obtenir de sa bonté les renseignements pour parvenir à la recherche de ces mêmes titres.

Ce considerez Monseigneur, vu les besoins réels des titres de la communauté de Lièpvre, il vous plaise qu'au cas ils se trouveraient dans le dépôt des titres de Messieurs les chamoines en ordonner la recherche et supplie Monseigneur de mettre sa réponse en marge du présent pour en justifier la recherche par les suppliants a leur commune et sera justice.

Réponse de Monseigneur DUMONTET :

Je n'ai aucune connaissance du lieu où peuvent être déposés les titres en papier dont il s'agit et c'est mal à propos que les suppliants m'ont été envoyés. Nancy ce 4 mars 1790.

oooooooooooooooooooo

Autres renseignements intéressants :

Jacques ANTHOINE fut nommé procureur syndic de la communauté de Lièpvre en 1786 en remplacement de Joseph VALDEJO. Celui-ci était chargé de contrôler les dépenses, de payer les artisans et fournisseurs , encaissait les recettes des bois vendus et le prix des locations de terres communales. Ces recettes servaient également à payer les employés de la cité.

Pour effectuer la recherche des titres une assemblée s'était tenue à la salle de délibérations de la commune où les conseillers et députés du dit Lièpvre avaient autorisé Jacques ANTHOINE à faire un emprunt auprès des Bourgeois et habitants. La délibération avait été signée par plus de 160 responsables et propriétaires.

De suite il emprunta 700 livres à Nicolas MATHIEU, maître des postes, 240 livres à Huberschwiller , teinturier à Sainte Marie-aux-Mines, 300 livres à J Trimbach maître boucher à Ste Marie-a/M. en 1792. Les preuves en sont là. Les recherches furent effectuées à Saint Diez (St Dié) , Nancy, Metz, Colmar, Marckolsheim , Bergheim et dans la ville libre de Spire en RFA. Ces recherches étaient longues, il fallait pas moins de 12 journées pour se rendre à Saint Dié.

voyaient en justice pour cette forêt. Trois avocats furent choisis et un prêt de 2000 Francs fut contracté auprès de Nicolas MATHIEU, Philippe BLAISE Nicolas BARTHELEMY et Jen Baptiste TONNELIER riches propriétaires. En 1821 le Conseil Municipal autorasait le Maire à se pourvoir en justice contre le préfet représentant l'état ceci afin de provoquer une foi pour toute le cautionnement de la forêt du Chalmont. La commune eut alors gain de cause et avait perçu une somme importante du fait qu'elle avait perdu la jouissance durant de nombreuses années. Les 175 hectares de la forêt royale furent partagés après accord avec Châtenois et Schledstatt. La commune de Lièpvre s'est vu attribuée environ 75 hectares. Suite à l'ordonnance du Roy Louis Philippe le procès-verbal fut signé et dressé en 1842, mais que d'argent et de peine furent dépensés pour en arriver là !

Le Calvin dit Calbling s'étendait du lieudit les barraques du bas jusqu'à la Brode. St Hippolyte revendiquait la limite jusqu'à la rivière (la Lièpvrette). Là aussi des procédures furent engagées et en finalité le Maire TONNELIER et celui de St Hippolyte BREITEL se rendirent sur les lieux en 1829 accompagnés des membres des Conseils et du Géomètre VOISIN. Lièpvre s'est vu attribuer tout le coté Nord, vu que les habitants du lieu possédaient un titre qui leur avait donné droit de défrichement de cette zone. On trouva donc normal qu'une plus grande portion soit attribuée à la commune. L'abornement définitif tel qu'il existe de nos jours date du 18 janvier 1830.

En 1864, 130 bornes furent plantées par le fournisseur Romain LEROMAIN de l'Allemand Rombach au prix de 4,50 la borne. Les limites sont restées identiques à peu de chose près à celles du plan établi par VAUTRINOT, chef géomètre en l'an II de la République et qui se trouve en bonne place à l'école de Lièpvre.

Un redressement avait été effectué et qui se matérialisait par la roche du Chalmont et la ferme JEANCLAUDE aujourd'hui disparue.

Lièpvre possédait également une grande pépinière et le 8 février 1862 le ministre des finances accordait une subvention pour l'achat d'une valeur de 700 Francs (graines de pin sylvestre) pour boiser les lieux dit Raincorne Calvin et Pairis. Par la suite c'est l'achat de plus d'une tonne de graines qui fut subventionné et aujourd'hui on a la chance d'admirer et d'exploiter de belles forêts de pins.

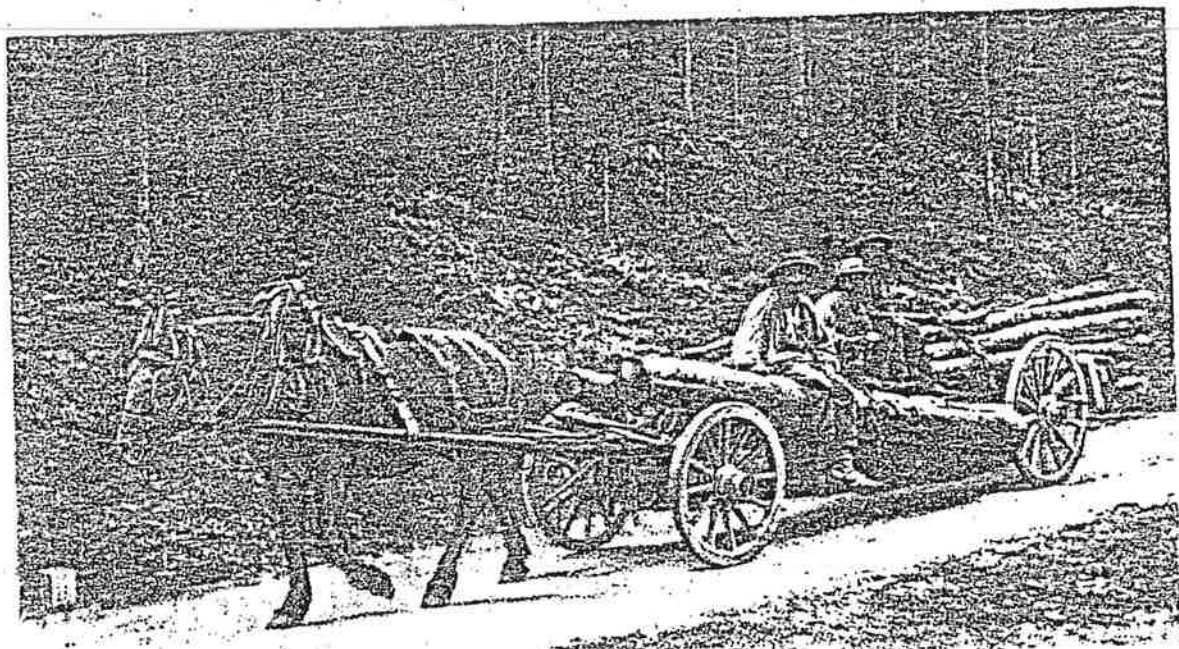
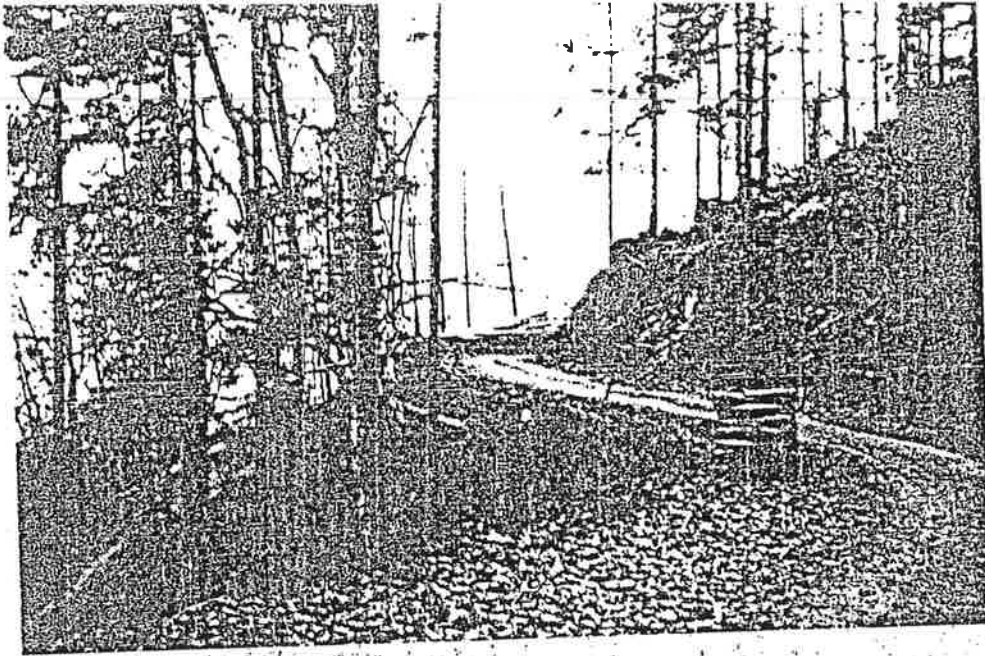
Lièpvre était depuis toujours le village le plus pauvre du canton en forêt. 300 hectares seulement en 1800. Nos anciens étaient conscients de ce problème et ont travaillé sans relâche pour réussir à nous léguer un bien qu'il est difficile d'estimer.

Il est de notre devoir de bien la gérer avec l'aide de nos responsables forestiers pour que demain nos enfants puissent profiter au maximum de cette inestimable richesse.

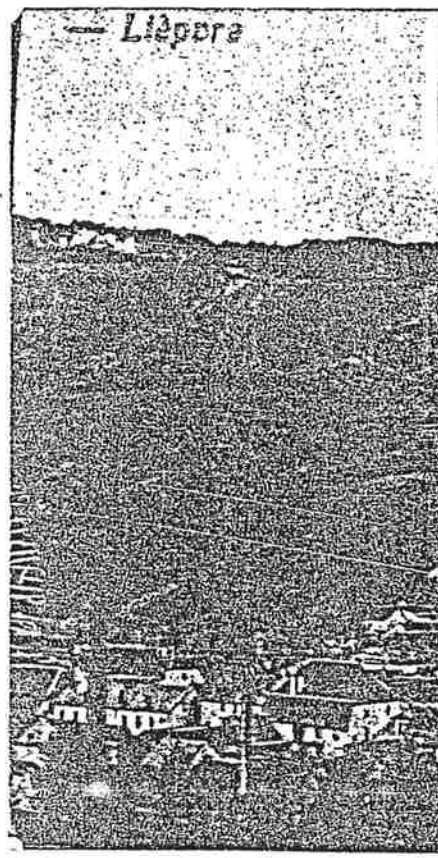
Anecdote

De la farine de bois

La première guerre mondiale fit dresser les puissances alliées contre l'Allemagne. Un véritable blocus empêchait ce pays de se ravitailler correctement. La farine commençait à manquer et l'on commença alors à abattre les châtaigniers de la commune pour les expédier par chemin de fer vers l'Allemagne pour les transformer en farine. En mélangeant cette farine à celle du froment et de seigle on fabriquait les fameux biscuits de guerre. Et c'est avec ces biscuits que les soldats allemands et français survivaient. En un mot il fallait "boucher" les estomacs !



ne rue du Lièpvre vers 1890.
 Vous remarquerez le restaurant
 le Cerf et les portes cochères
 de chaque demeure.



la générale vers 1866, le
 village était peuplé de
 160 habitants.

la rue principale avant guerre



217
Copie de l'accusé de réception en ce qui concerne la pétition de requête demandée par la commune de Lièpvre en 1790 au bureau du tribunal de paix de Colmar par Mr Jacques ANTHO procureur de la communauté de Lièpvre et Georges DELESSEUX notable en ce qui concerne donations des forêts faites par Charlemagne, mais dont au cours des siècles les plus faibles usurpateurs s'en étaient appropriées à savoir Berghelm, St Hippolyte et Orsch qui dépendaient de l'Alsace, Lièpvre étant enclavée mais côté Lorrain.

N.º



168

Nous les soussignés Membres composans le Bureau de Paix & de Conciliation établi en la ville de Colmar, pour le ressort du Tribunal de District de la même ville, certifions qu'aujourd'hui en date ci-après mentionnée sont comparus devant nous en notre Bureau Jacques Anthoine procureur de la commune de Lièpvre et Georges Delesseux de la même commune, en qualité de députés et porteurs d'un pouvoir, s'adressant. Lesdits et officiers communi ci-dessus de la ville de Lièpvre et Saint Hippolyte et Orsch.

lesquels après avoir articulés l'objet de leur difficulté les aveux & dénégations sur les points de fait, qui les divisent; dont nous avons dressé procès-verbal sommaire, n'ont pu être conciliés, la médiation du Bureau ayant été employée sans fruit, de quoi ils ont requis acte à eux octroyé à l'effet de se pourvoir.

FAIT à Colmar au Bureau, séant au Palais, le dixième jour du mois de mai 1791

Jambart B. Clément. Chamberge

Il est vraisemblable qu'au début, l'église prieurale servit de paroisse aux habitants de Lièpvre et de l'Allemand-Rombach. Mais, à une date que nous ne pouvons déterminer, ceux-ci éprouvèrent le besoin d'avoir une église qui fût bien à eux, et à eux seuls. Peut-être cela se fit-il à la suite de l'union, en 1502, du prieuré à la collégiale Saint Georges, qui priva Lièpvre de ses moines bénédictins et obligea à assurer d'une autre manière le service du culte. Ce qui porte à le croire, c'est qu'on trouve des mentions de curés de Lièpvre un peu après, en 1550 et en 1586, et à cette dernière date un inventaire des biens de l'église paroissiale.

Nous ne savons pas non plus si cette église primitive s'élevait sur le même emplacement que l'église actuelle ou ailleurs. Elle était sous le vocable d'un saint peu connu, saint Cucufat, qui fut martyr à Barcelone en 304, et qu'on fête le 25 juillet. L'Abbé Fulrad avait apporté ses reliques dans la vallée en même temps que celles d'autres martyrs, ce qui l'y mit en honneur, et à Sainte Croix-aux-Mines également, l'église paroissiale lui était tout d'abord consacrée. Nous avons dit que l'église du prieuré avait pour vocables saint Alexandre et saint Denis : ceci seul suffirait à bien distinguer ces deux sanctuaires.

La paroisse de Lièpvre dépendait du diocèse de Strasbourg et du doyenné de Schlestadt. Elle se composait de Lièpvre même, de Musloch et de l'Allemand Rombach. Le chapitre de Saint Georges de Nancy en était le patron, c'est-à-dire qu'il nommait le curé; mais en 1690, il céda ce droit au curé de Sainte Marie de sorte que la paroisse de Lièpvre se trouva subordonnée à celle de Sainte Marie. Les paroissiens avaient à leur charge l'entretien de la nef, et le décimateur, en l'espèce le chapitre de Saint Georges, devait pourvoir à l'entretien du chœur. Quant à la tour, elle était construite sur le chœur, et non pas, comme dans la plupart des églises, au-dessus de la porte; les paroissiens et les chamoines devaient donc se concerter pour les réparations. Il y avait dans la paroisse, à la date de 1706, des fondations pour onze messes hautes et onze basses, et cinq confréries, qui n'étaient pas dotées, mais mises tous les ans aux enchères. Disons encore que cette église possédait une cloche portant le millésime de 1542, avec une inscription en l'honneur de la Vierge et de Saint Cucufat, et que ses actes de baptêmes, mariages et décès, rédigés tantôt en français, tantôt en latin, remontent à 1690.

Comme le prieuré et comme le bourg, la paroisse eut beaucoup à souffrir des terribles ravages du dix septième siècle. En 1681, le curé certifie qu'il a fait son service exactement depuis neuf ou dix ans, à la réserve du temps où Lièpvre était entièrement abandonné à cause des passages de troupes, et où il y avait une garnison dans l'église; il dut alors se réfugier à Sainte Marie pour ne pas être arrêté et mis à rançon par les partis d'Allemands. L'église est à peu près ruinée et il faut la restaurer en 1696. Le mobilier et les ornements ayant disparu, les habitants s'en procurent où ils peuvent: des chamoines de Saint Georges qui visitent le prieuré en 1717 constatent qu'il n'y reste plus aucun objet, et que son église ressemble plus à un temple luthérien qu'à un édifice catholique; ils supposent que tous les ornements ont été transportés à la paroisse.

Les réparations de 1696 n'avaient remédié que pour un temps au délabrement de l'église; celle-ci, du reste, devint trop petite lorsque grâce à la paix, Lièpvre se repeupla. Les décimateurs faisant difficulté de payer leur quote-part de la reconstruction, on plaida, et un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine du 15 novembre 1749 condamna le chapitre de la Primatiale de Nancy, qui avait, on le sait, succédé aux droits de Saint Georges, à contribuer à la dépense. Peut-être est-ce en vue de cette reconstruction que la fabrique de l'église avait acquis un terrain dès 1740. Quoi qu'il en soit, l'emplacement de la nouvelle église fut choisi judicieusement, un peu en dehors de Lièpvre, très près du chemin qui conduit à l'Allemand Rombach, de façon que les habitants de ce village, non encore érigés en paroisse, pussent s'y rendre plus aisément. L'adjudication des travaux se fit le 2 mars 1752, et l'édifice fut élevé en 1752 et 1753, en partie avec des pierres de l'église prieurale, qui avait été démolie en 1751.

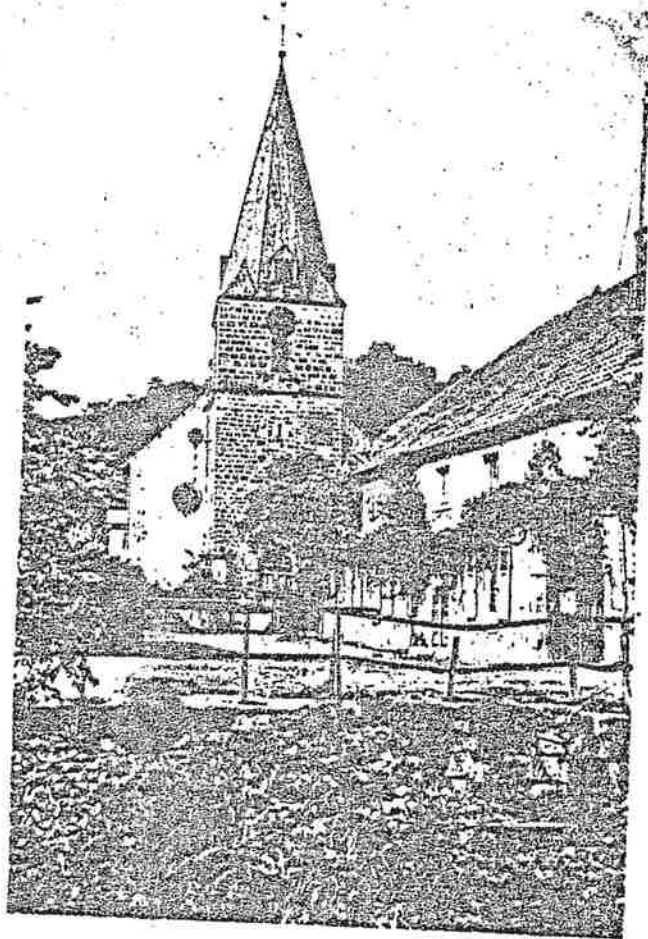
Nous ne savons ce qu'il coûta aux paroissiens; la Primatiale, elle, eut à payer 5.500 livres Lorraine. Les règles canoniques interdisent de changer le vocable d'une église; mais si l'église est démolie et rebâtie entièrement, le changement devient licite. C'était le cas, et la nouvelle église fut dédiée à l'Assomption de la Vierge. Vers le même temps, Sainte Croix-aux-Mines reconstruisait son église et la consacrait à saint Nicolas. Saint Cucufat perdit ainsi à la fois ses deux sanctuaires de la vallée, soit parce que ses reliques étaient oubliées, disparues peut-être, soit parce que son nom prêtait à des plaisanteries faciles.

La nouvelle église, qui existe encore, n'a ni bas-côté, ni transept; elle est assez courte, eu égard à sa largeur, et un peu basse; elle n'est pas voûtée, mais plafonnée. De chaque côté de la nef sont cinq fenêtres, l'abside petite et éclairée par deux fenêtres, s'ouvre directement sur la nef. Le Clocher trapu, en grès rose, s'élève au-dessus de la porte d'entrée. Sur le linteau d'une porte latérale se lit la date de 1752. Les fonts baptismaux sont anciens et de style roman; le maître-autel est en marbre; derrière, dans un beau cadre Louis XV, est un grand tableau représentant la sainte famille, qu'aura sans doute offert la confrérie de la Sainte-Famille établie dans la paroisse de Lièpvre par une bulle de 1695. Autour de l'église s'étend un petit cimetière dans un coin duquel on voit une maisonnette avec fenêtres en plein cintre coupée en deux par des trumeaux romans. L'ensemble, correct et un peu banal, ne retient pas longtemps l'archéologue ni l'artiste.

Dans cette période qui suit la reconstruction de l'église, la paroisse ne manque pas de ressources: le chapitre de la Primatiale de Nancy touche un tiers des dîmes seulement, le curé gardant les deux autres tiers. C'est juste le contraire de la proportion de la proportion généralement établie. Le compte de la fabrique pour 1782 présente une recette de 8.130 livres et une dépense de 7.530, ce qui laisse 600 livres d'excédent. On a aussi le compte de la confrérie de la Sainte-Famille pour sept ans, de 1779 à 1786: la recette est de 2.809 livres, la dépense de 2.239 livres, soit 570 livres de reliquat. La situation est donc prospère.

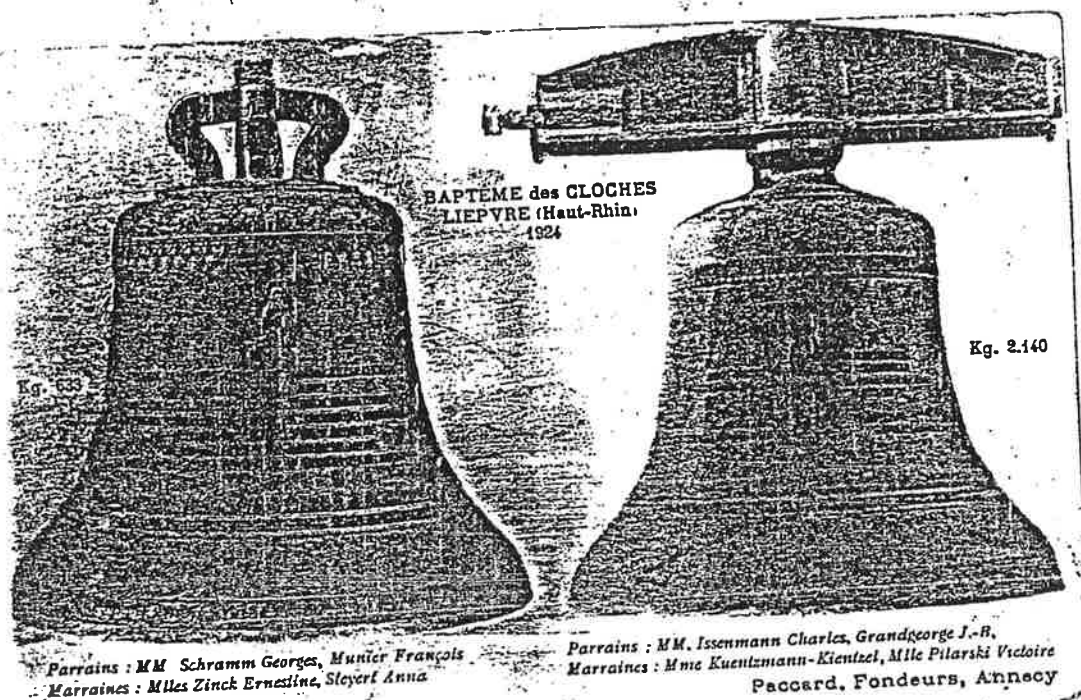
C'est peut-être cette prospérité même qui incita à diviser la paroisse ou en tout cas rendit possible cette division. L'Allemand-Rombach avait, au moins depuis les premières années du dix huitième siècle, une chapelle sous l'invocation de sainte Rosalie; mais alors on n'y disait la messe qu'une fois par an, sans doute à la fête de la Sainte, le 4 septembre, et aucun ecclésiastique séculier ou régulier ne résidait dans le village. Au cours du siècle, le culte se développa dans cette chapelle, et on y célébra la messe le dimanche, sauf aux grandes fêtes, mais l'Allemand-Rombach n'avait toujours ni paroisse ni curé. Il réclama à l'évêque de Strasbourg, et celui-ci lui donna satisfaction par une ordonnance du 16 février 1786 qu'il faut résumer ici, car elle est remplie de détails intéressants: les Maires et habitants de l'Allemand-Rombach, dit le prélat, nous ont exposé que cette communauté, avec le hameau de la Hingrie qui en dépend, est composée de 230 feux, donnant 900 communicants, ce qui excède la population de Lièpvre; ils sont obligés de se rendre pour les offices à l'église de Lièpvre, leur mère église, aux sept principales fêtes de l'année, et en outre pour tous les baptêmes, mariages et enterrements; en hiver, les enfants qu'on porte à Lièpvre pour les baptiser sont exposés à mourir en route; les malades expirent parfois avant que le curé ne soit arrivé pour leur donner les sacrements; les gens qui viennent à l'église sont obligés de se rafraîchir à Lièpvre, ce qui occasionne de la dépense et amène parfois des disputes; les habitants de la Hingrie sent particulièrement à plaindre, ayant deux lieues de chemin à faire pour se rendre à Lièpvre. C'est pourquoi, enquête avant été faite de commodo et incommodo, l'évêque sépare l'Allemand-Rombach et la Hingrie de la paroisse de Lièpvre, et les érige en une paroisse distincte; mais, pour marquer la prééminence et la plus grande ancienneté de l'église de Lièpvre, il ordonne que tous les ans, à la fête patronale (15 août), deux notables de l'Allemand-Rombach, délégués par leur communauté y porteront deux cierges de cire blanche d'une demi-livre chacun. Il nomme curé Jean Joseph BOULANGER et prescrit aux fidèles de la nouvelle paroisse d'établir un cimetière bien et dûment clos et de pouvoir incessamment leur église de fonts baptismaux, d'une chaire et des vases sacrés qui lui manquent encore.

Il en fut fait comme l'évêque le demandait : dès 1786, l'Allemand - Rombach dépense plusieurs centaines de livres pour achat de vases sacrés et pour les faux frais relatifs à la création de la paroisse. En 1787 et en 1788 grâce à des coupes extraordinaires dans ses bois, la communauté construit un presbytère et aménage un cimetière, l'un et l'autre à côté de l'église. Celle-ci n'est autre que l'ancienne chapelle de sainte Rosalie, et il n'était pas question de la remplacer. Mais comme nous l'avons dit, elle brûla au mois d'août 1802. On la rebâtit, et sans doute plus vaste. Une inscription se lit à l'extérieur, à l'angle de la façade, côté épître, porte que la première pierre de l'édifice a été posée le 15 août 1805. Cette église rappelle celle de Lièpvre, mais en plus petit : une seule nef assez large pour sa longueur et plafonnée, sur laquelle s'ouvre directement le chœur, et un clocher peu élevé surmontant la porte d'entrée. Les autels sont en bois et tout récents; derrière le maître-autel se voit un grand tableau, daté de 1899 et représentant la patronne de l'église, sainte Rosalie, vierge sicilienne du douzième siècle; c'est l'oeuvre très belle et très religieuse d'un artiste alsacien bien connu, Feuerstein, de Barr.



LISTE DES CURES DE 1509 à NOS JOURS

- Jean d'AINVAU. - Cité en 1509
- François GASCARD - Mort en 1575
- Jean HUMBERT. - Nommé en 1575, cité en 1586 .-
- Pierquin DE TERARCHE.-
- François XANREY .- Permute en 1634 avec le suivant.
- François ROTHOT .- Nommé en 1634
- Claude FIRMINET.- Mort en 1666
- François BRISACH.- Nommé en 1666, mort en 1680
- Jean François FREMIOT .- Nommé le 7 mai 1680
- François WILLETTE .- Cité en 1689
- Jean Baptiste MOREL .- Nommé en juillet 1690 cité en 1700
- Jean-Cucufat HENRY .- 1710-1719
- François Louis FERRY .- Mort le 15 avril 1725
- Louis POT-D'ARGENT .- Cité en 1725, mort en 1732 .-
- Jean Baptiste COLIN. - Nommé en 1732
- Jean DEVIOT .- Cité 1734 ; 1741 .-
- François JOLY .- Cité en 1745, 1751
- Laurent MOSSER .- Cité en 1761 , 1790
- Louis GUERAND .- Nommé en Juillet 1790 , mort en 1836
- Joseph LAVIGNE .- Mort en 1850
- Aloyse LANG .- 1850 à 1852
- Henri LEGAY .- 1876 - 1904
- GYSS .- Mort en 1917
- Joseph SIMON .- 1918 - 1953
- Marcel WEISS .- 1954 - 1964
- Roger MIGNOT .- 1964 - 1980
- Marcel EHRHART .- 1980 ...



En l'an mil sept cent quatre vingt treize , le dixième jour du mois de mars , sur les dix heures du matin en la salle publique de la maison commune de Lièpvre, Nous , Maire et officiers municipaux , notables formant le conseil général de la dite commune de Lièpvre assemblé,

Déclarant qu'en conséquence de la nomination de la personne du citoyen DAUBRE faite par le conseil épiscopal du Haut-Rhin pour administration de la paroisse de Lièpvre qui nous a été présenté le jour d'hier par les dits citoyens laquelle étant cœusue en un terme;

" ARBOCAST Martin, par la miséricorde divine, la libre élection du peuple et dans la communion du St siège apostolique , évêque du Ht Rhin :

Vu la vacance de la cure par la non acceptation du citoyen BAJOT , lieu de nos vicaires et la nécessité d'y pourvoir par un prêtre y résidant avant à présent délibéré avec notre conseil et avons nommé le citoyen DAUBE, curé à Biffontaine Vosges , déjà admis dans notre diocèse , signé à la minute que le dit citoyen DAUBE a retenu par devant lui , ARBOCAST Martin évêque du Ht Rhin et Albert PRIEUR, vicaire épiscopal avec paraphe que le même citoyen DAUBE s'est de son chef présenté devant nous aujourd'hui en ladite salle publique , et devant le Conseil général de la dite commune de Lièpvre , je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant et d'avoir soin de la paroisse qui m'est confiée , de tout quoi nous avons dressé les présentes que nous avons signé ainsi que le dit citoyen DAUBE qui nous a requis extrait de la présente "

Signé : DAUBE

Philippe BIECAST

Jean Nicolas MATHIEU ...

officiers.

LES BIENS DE L'EGLISE ...

A cette époque là (1793) on manquait d'argent et tous les objets de culte étaient réquisitionnés dont acte :

Nous , Maire et Officiers municipaux de la commune de Lièpvre pour se conformer à l'arrêté des représentants du peuple du dix brumaire an second de la république une et indivisible ;
Nous nous sommes transportés dans l'église et sacristie du dit lieu pour y reconnaître et enlever les effets et ornements en or et en argent qui devaient s'y trouver et avons reconnu :

- 1°- Un ciboire d'argent doré du poids de une livre trois quarts et demi
- 2°- Un calice d'argent doré d'un poids de une livre un quart
- 3°- D'un soleil à pied d'argent , la lune d'argent doré d'un poids d'une livre un quart
- 4°- Une chasuble , une étoile , un voile de calice en drap d'or
- 5°- Une autre chasuble en satin à fleurs d'or , la croix en drap d'or et galons qui sembleraient être en or , une autre chasuble dont les galons y paraissent en or faux etc...

Pour évaluer le poids , ces objets doivent être transportés à la réquisition par ce nommé, ainsi que deux calices qui paraissaient d'étain qui sont réservés pour le culte.

Un deuxième inventaire soigneusement enregistré, est daté du dix brumaire de l'an deux . Ces biens reconnus alors par un expert seront transportés au département.

Signé le Maire : LEPUIX

La paroisse de Lièpvre comme bien d'autres édifices religieux à connu des années sombres; mais aussi des moments de joie lors des fêtes religieuses.

Les Curés, et Abbés qui les secondaient se dévouaient corps et âmes pour que les manifestations, processions et les principales fêtes de l'année soient placées sous le signe de la ferveur et de la foi.

Chaque groupe d'âge avait sa place réservée dans le cortège et sa bannière. Les chorales étaient formées par quatre voix, et les processions se préparaient 8 jours à l'avance. Institutrices, enfants des écoles, et les habitants y contribuaient largement. Les réposoirs devenaient de véritables chefs-d'œuvre. (les principales processions étaient organisées à la Fête Dieu, aux rogations et à la St Urbain) Nos grands mères rivalisaient pour préparer les couronnes et des fleurs en papier de toutes les couleurs. Après la révolution, même la garde nationale participait au cortège. Musiques, sapeurs-pompiers, toutes les associations en tenue de sortie, enfants des écoles, participaient au cortège et lui donnait une allure grandiose. Tout le long du gigantesque défilé la route était couverte de fleurs, fougères, pétales de roses etc...

A l'issue des processions, des concerts étaient donnés dans les restaurants et auberges, sous les arbres des jardins publics. La population toute entière y participait, c'était là une autre façon de vivre.

Notre dernier bulletin relatait la pauvreté de l'église, tant par ses ornements que par sa trésorerie.

En 1792, le Conseil qui avait à charge l'entretien intérieur de l'église, décidait de rétablir une partie du pavé (gros dallage) qui se trouvait enfoncé, de blanchir les murailles, de reconstruire les deux petits autels qui étaient délabrés et d'acheter des tableaux pour orner la nef qui ne présentait que des murs monotones. Il décidait également de faire vérifier l'étanchéité de la toiture, de refaire la tour des cloches avec des tuiles et essains.

Les remontrants demandèrent conseil au directoire pour la réalisation des travaux et la prise en charge des frais de réfection. Ils font également savoir que la dite église est la moins ornée de tout le canton.

La lettre était signée par le Maire, Jean Baptiste DENAIGE; Philippe BIECAST Nicolas HENRY, Michel COLLIGNON, Joseph VALDEJO, Officiers; Joseph MENETRE, Jean STIENNE, Jean Baptiste ABERLET, Jean Baptiste LEROMAIN, Joseph CONREAUX, Jean Baptiste FETTET, Henri QUIRIN, Jean Baptiste THOMAS et Sébastien IAGUESSE.

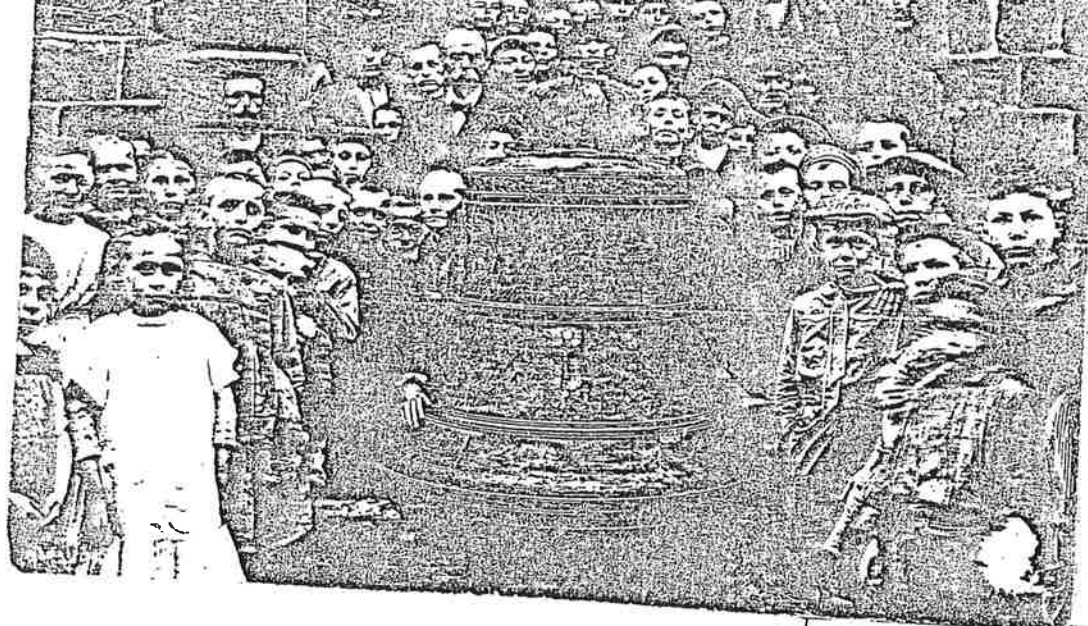
LES BIENS DE L'EGLISE

L'église possédait beaucoup de biens, gérés par la paroisse, dont voici un récit datant de la révolution.

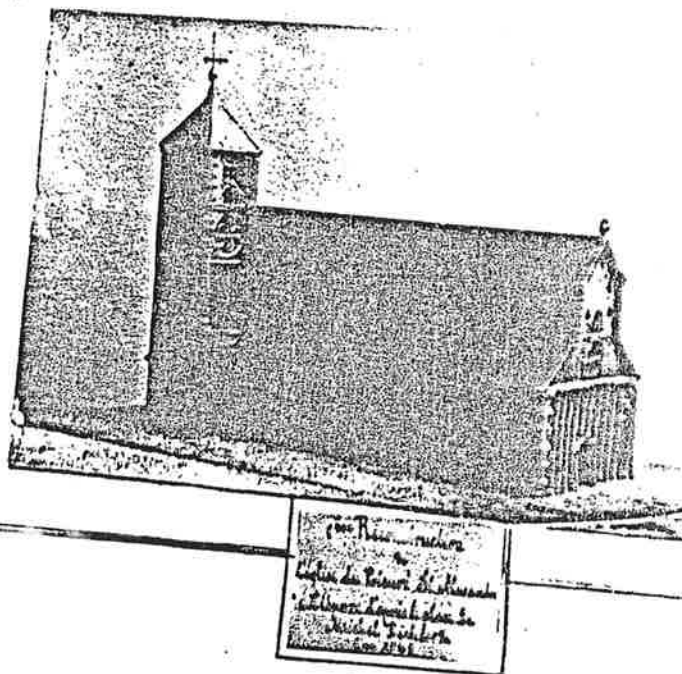
" Aux citoyens administrateurs composant le district de Colmar, remontent humblement les Maires et Officier municipaux de la commune de Lièpvre, disant que par arrêté du Directoire du district de Colmar, du 31 décembre 1792 dernier adressé aux remontrants dont la réception faite le 8 courant par lequel il est enjoint aux municipalités du district de former dans le mois, l'état des biens et immeubles affectés aux fabriques des églises de leurs communes, lequel état doit contenir les tenans des aboutissants des dits biens, avec leurs destinations, qui doit être fait par des experts que les municipalités nommeront à cet effet.

Les remontrants observent que le citoyen jugé de paix de la section de Ste Croix-aux-Mines, lequel en qualité de commissaire nommé par le district ou département du Haut-Rhin, vu l'état des biens immeubles de la fabrique de l'église avec les tenans aboutisseurs et estimations suivant qu'ils en sont même rapportés dans leurs affiches faites par le Directoire et que l'enchère des dits biens est fixée à vente le 23 présent du mois de janvier 1793 "

Philippe BIECAST (Maire)



Baptême des cloches de
l'Eglise



Maquette de l'Eglise située sur
l'emplacement des cuisines Schmidt



Installation du Curé Henri
LEGAY en 1876.

20 cas Souffignés Jean Baptiste Jeannelle
 Maire et conseiller Municipal de la commune de
 Ligny sur Meuse par le D^{re} Meier Marchand fournisseur
 résidant à Villers sur Meuse d'un côté pour fournir
 et faire passer qui a été Meier fournisseur de Ligny
 du contingent de la commune est payé
 en l'année d'une somme de quarante trois francs la
 quantité de trois quintaux de blé de Ligny
 à Colmar, à raison de quarante cinq francs
 cinquante centimes, payable par nous, lesquels
 représenteront le contingent de la commune de L.
 guerre pour l'année fournie. ce qui a été versé
 entre les deux parties, après y manquant de
 fait à Ligny le 16^e Mars 1874.

Nous avons de la fourrière en l'année
 quatre cent cinquante quatre francs

D^r Meier
 J. Jeannelle
 J. St. Margot

vingt cinquième nivôse de la même
nationale tout l'actif affecté aux fabriques.

Nous nous sommes transportés dans l'église paroissiale pour y reconnaître et
et enlever les effets en cuivre qui y étaient, et y étant parvenu avons enlevé

- seize grands chandeliers en cuivre
- trois croix d'autel
- deux médiocres lampes
- deux bénitiers
- cinq encensoirs

le tout de cuivre représentant ensemble 290 livres. Tels sont tous les effets
en cuivre que nous avons trouvé. Et n'y ayant pas trouvé de matière d'étain
de tout quoi a été dressé le procès verbal ainsi que tout leur effet, pour
être sur-le-champ envoyé au directoire ou à la régie du droit d'enregistrement
qui en donnera son reçu.

Signé le Maire : LEPUIX

LES CLOCHES EN 1800 ... (voir page sur 1834)

En l'an 1808, il fut décidé de faire construire une nouvelle cloche
en remplacement des 2 autres enlevés par le gouvernement pour le service de la
nation, et entendu que la commune n'ayant plus qu'une seule cloche journalière-
ment employée et fatiguée par le service du culte ; que le ménagement de cette
cloche précieuse, nécessite l'installation d'une seconde; pour la distinction
même des différents objets. Vu qu'une partie des habitants de la commune sont
fortement dispersés dans les collines et montagnes de distance d'un lieu de
chemin du territoire de Lièpvre, que l'usage d'une seule cloche étant ainsi
insuffisant pour cette commune.

Dans un second procès-verbal il fut décidé d'acquérir deux cloches au
lieu d'une pour une somme de 954 Francs. Il fut autorisé par la Préfecture du
Haut-Rhin de faire deux coupes de bois pour couvrir la dépense.

LES TABLEAUX EN 1791 ...

On soulignera encore le pauvre ornement de cette église, du fait de
l'insuffisance de ses moyens. De ce fait on autorisa les notables, Officiers
et le procureur de la commune de Lièpvre à faire construire la quantité de
grands tableaux nécessaires et également pour réparer les deux petits autels,
ceci d'après le traité de convention.
Les deniers pour subvenir à la dépense seront prélevés dans les caisses de la
fabrique, de la confrérie, de la Ste famille St Sébastien et celle des morts.
(il doit s'agir des tableaux du chemin de croix)

L'ACHAT DES CLOCHES...

Pour accorder au mieux les cloches, il fut décidé d'acheter une petite cloche
en remplacement d'une cloche fondue. La dépense occasionnée pourra être com-
verte par la coupe de 400 baliveaux dans les taillis de chêne des cantons de la
craintole au dessus de Musloch, vu que ceux-ci dépérissaient à cause du sol
aride !!! ainsi que 150 sapins au Spiémont.

TAXE SUR LES CLOCHES ...

En l'an 1812, le Maire et son Conseil approuve une taxe fixée par la
fabrique. Elle consistait à faire payer lors de la sonnerie des trois cloches
soit pour une naissance soit pour un décès. Les habitants devaient payer égale-
ment pour la sonnerie du grand carillon et autres cloches lors d'un baptême.
Il était dit plus loin qu'une liste sera tenue et que tous ceux qui n'ont pas
payé ne seront sonnés qu'avec deux cloches lors de leur décès ! Il était dit
que si l'on veut profiter d'un objet quelconque il fallait y contribuer.
Les dernières cloches construites avaient coûté fort cher à la commune.

La fête patronale était aussi synonyme de réjouissance pour les paroissiens, et les stands de jeux étaient mis en adjudication par la commune.

Des écrits de 1817 à 1819 relatent les adjudications des jeux, danses pour la fête patronale. En l'an 1818 et après publication d'usage, il sera procédé à l'adjudication des jeux et danses sur les places publiques à l'occasion de la " Kûlbé qui doit avoir lieu le 12 septembre. Cette adjudication était soumise à l'autorisation de la Préfecture.

Les frais de criée, bougies et droit de timbre étaient payés comptant et il fallait fournir 2 cautions.

1ère adjudication : jeux de faïence avec dés

Première mise faite par le sieur Joseph VALENTIN de Lièpvre à la somme de dix francs, sous les cautions des Sieurs François LEMAIRE et Joseph VILLEMEN

2e adjudication : jeux d'épices avec dés

Le jeu d'épices, adjugé à la dernière enchère au sieur Alexandre MARCOT de Lièpvre pour la somme de quinze francs, sous les cautions des sieurs Jean Baptiste FETET et Jean Baptiste MUNIER de Lièpvre

3e adjudication : jeux de couteaux avec des cartes

Jeux de couteaux, mise à prix à huit francs, adjugé à la dernière enchère au sieur François DEMANGE de Lièpvre pour la somme de dix sept francs sous les cautions des sieurs Joseph VILLEMEN et Nicolas MUNIER de Lièpvre

4e adjudication : jeux de mouton

Jeux de mouton, mis à prix à deux francs adjugé à la dernière enchère au sieur Joseph MULLER de Lièpvre pour la somme de quatre francs sous les cautions des sieurs Sébastien FETET et François MUNIER de Lièpvre

5e adjudication : la danse

La danse mise à prix à quinze francs, adjugée à la dernière mise au sieur Alexandre MARCOT de Lièpvre pour la somme de trente francs sous la caution des sieurs Joseph VILLEMEN et François DEMANGE de Lièpvre

Cependant, le Conseil considérant que la date ne convenait plus du fait que la rentrée des récoltes correspondait à la date retenue, décide de fixer la dite fête au dimanche après la St Michel

En 1854, le Conseil fixait la fête au 16 juillet par suite de la cherté de la subsistance et des faibles ressources des cultivateurs pendant cette saison et moments difficiles, cela ne permet pas non plus à notre classe ouvrière de prendre part aux distractions que présente cette fête; attendu que nos cultivateurs sont complètement dépourvus d'alimentation et que la classe ouvrière absorbe tout son gain journalier à des achats de subsistance, qu'il est fort probable qu'en exposant une adjudication le jour sus-indiqué, qu'il ne se présenterait aucun adjudicataire et qu'il est essentiel de maintenir autant que possible les ressources annuelles de la commune

Considérant que le dimanche du 3 septembre serait préférable et conviendrait tout à fait à la commune pour la fête patronale, et est d'avis de remettre la fête dite Kûlbé au 3 septembre prochain et prie M. le Préfet de vouloir bien s'il y a lieu de revêtir la présente délibération de son approbation.

MARQUEUR : J.V. HENRY

Signé B. PIERRE J.B. COLLIN
LAXENAIRE L. BARTHELEMY

Jean Paul KNECHT (archives municipales)

Suite à la révolution de 1789, la guerre ne cessa de s'étendre. Elle éclata entre la France et l'Autriche et dans un élan populaire on mobilisa les Français.

Succéda l'aire napoléonienne et les ennemis de la France se lancèrent à la conquête du territoire. L'Alsace fut même amputée de certains territoires annexés à la Bavière.

Pendant 3 années il y eut l'occupation ainsi que de mauvaises récoltes ce qui provoqua alors des manifestations de mécontentement. Les exploitants agricoles, commerçants et habitants du lieu devaient fournir des denrées alimentaires ainsi que des chevaux, boeufs, charettes, outillage divers, bois, etc... pour l'entretien des troupes de passage qui étaient très nombreuses dans la vallée. Des centaines de milliers d'hommes étaient massés aux différents fronts.

oooooooooooo

En 1790 déjà, la collecte des impôts était effectuée par la recette de Saint Dié, vu que la vallée de Ste Marie-aux-Mines dépendait du Duché de Lorraine. Un seizième des sommes était consacré à la construction de routes.

oooooooooooo

Dès la proclamation du Directoire, une affiche fut apposée dans les mairies et l'on pouvait lire ce qui suit :

PROCLAMATION

Pour que les Armées Françaises soient complètes et prêtes à marcher le 15 Vendémiaire prochain.
Du 4e jour complémentaire, l'an 5e de la république française, une et indivisible.

LE DIRECTOIRE EXECUTIF AUX FRANÇAIS.

CITOYENS.

Le 18 fructidor a imposé silence aux orateurs de Londres qui siégeaient à Paris.

Après ce jour mémorable, l'ambassadeur anglais, pressé de s'expliquer d'une manière positive sur le premier objet de sa légation, est reparti pour l'Angleterre.

De son côté, l'Autriche se laisse diriger par ce cabinet Saint James, qui marchande sans cesse le déchirement de l'Europe et les troubles du continent. L'empereur contredit lui-même le vœu de ses Etats et celui de son cœur; il résiste au besoin que ses peuples ont de la paix, et se livre exclusivement à des préparatifs de guerre.

Ses armements nous avertissent de ce que nous avons à faire pour nous-mêmes.

Si l'on veut abuser de la loyauté généreuse qui nous a fait souscrire aux articles de Léoben; si, en parlant toujours de paix, on ne respire que la guerre, la nation française, qui ne parle de guerre que parce qu'elle veut la paix doit se mettre en mesure de soutenir sa dignité, et la valeur de ses armées doit reprendre ses avantages.

Il importe surtout de bien convaincre l'ennemi qu'il n'y a plus en France qu'un seul et unique parti, qu'un seul sentiment, qu'un intérêt, celui du peuple souverain qui connaît sa grandeur et veut garder sa liberté.

Le Directoire exécutif ne consulte que ces motifs. La loi constitutionnelle l'autorise à pourvoir à la sûreté de l'Etat : il se plaît à vous faire juges des raisons qui le déterminent à user de ce droit sacré.

cré par la ruse : il vous trompait par l'appareil de ses négociations. S'il en voulu sincèrement ce qu'il paraissait rechercher, la paix serait conclue. Le Directoire exécutif s'était empressé d'arrêter la course des armées françaises; il se livrait de bonne foi à l'espoir qu'il fallait avoir de faire aimer la liberté et de procurer à la France autant de bonheur dans la paix qu'elle s'était acquis de gloire dans la guerre.

Mais après avoir obtenu cette interruption du cours de vos victoires, que voulait-on? Gagner du temps, fomenteur parmi vous des divisions intestines, et profiter de leurs effets pour massacrer les français les uns par les autres jusqu'à ce qu'on fût en mesure de se jeter sur les débris, de se partager les lambeaux d'un pays ainsi divisé et d'effacer la France de la liste des nations. La franchise républicaine n'avait pu soupçonner ce piège de la politique des cours; mais vous l'avez vu, Citoyens, si ce plan a été fidèlement suivi. Vos fonctionnaires publics composaient, la plupart, l'armée auxiliaire qui combattait dans son sein pour vos plus cruels ennemis. Ils avaient appelé des hordes de ces barbares émigrés, ardents à déchirer le sein de leur patrie et de ces prêtres fanatiques, habiles à souffler partout le zèle meurtrier de la piété homicide. La tribune nationale ne retentissait plus que de la voix des députés de l'Autriche et de l'Angleterre, calomniant vos défenseurs, insultant à vos généraux, s'occupant à paralyser votre gouvernement, et le réduisant par degrés à la nullité absolue qui répondait si bien à leurs instructions royales et aux vœux de leurs commettants.

Enfin le voile est déchiré; les partisans de l'étranger ne font plus les organes du vœu national; le timon de la République est en des mains républicaines, et le peuple de France a des Représentants français.

Citoyens, dans ces circonstances quel parti doivent prendre vos premiers magistrats? Animés du désir sincère de donner à la France une paix digne d'elle c'est-à-dire, une paix solide, convenable à ses intérêts, conforme à ses engagements, comment doivent-ils aujourd'hui repousser les prétentions et éluder les fraudes du cabinet de Londres? comment faire cesser les lenteurs indécises du cabinet de Vienne, et affranchir l'Autriche elle-même de l'influence anglaise seul obstacle réel à la paix de l'Europe!

Il n'en est qu'un moyen. Puisque vos ennemis, en feignant de négocier, se tiennent dans l'état hostile, leur exemple vous force à reprendre les armes et vous absout d'avance de toutes les calamités qui vont être pour leurs pays la fuite inévitable de la rupture de la trêve.

Ah! si la guerre est un Fléau qu'on ne saurait trop détester, mais dont l'horreur retombe sur celui qui l'a provoquée; si l'humanité se révolte contre ceux qui versent le sang, qui saccagent les villes, et qui ruinent les provinces sans aucune nécessité, si l'auteur d'une guerre inique est responsable de la mort des hommes que l'on tue, de la destruction des chaumières qu'on brûle, du commerce qu'on trouble, des subsistances qu'on détruit, des violences, des désordres, des crimes qu'on commet les armes à la main; si ceux qui se nourrissent des fureurs de la guerre sans raison, sans prétexte, sont des monstres féroces, indignes du nom d'hommes, et non-seulement ennemis des contrées qu'ils font dévaster, mais du genre humain tout entier; vous qui êtes forcés de combattre depuis six ans pour votre indépendance, vous à qui des perfides ont essayé de faire de funeste présent de la guerre civile, vous qui vainqueurs et triomphants aviez posé les armes pour proposer et pour entendre des paroles de paix, vous n'aurez pas à craindre ces imprécations, ces anathèmes légitimes que la nature et la justice adressent à vos ennemis! En rentrant, protester de vos intentions à la face du monde entier, et prendre le ciel à témoin de la justice de la cause que vous allez défendre.

Ainsi donc, citoyens, resaisissez vos armes sans cesser de vouloir la paix. Votre gouvernement persévère à l'offrir aux conditions qui avaient paru convenables, peut-être il suffira de la contenance guerrière que vous allez reprendre garantir notre liberté et les lois de la république.

est au nom de la nation, c'est pour remplir son vœu, pour assurer ses droits, pour conserver sagloire que le pouvoir exécutif rappelle à leurs drapeaux tous les soldats de la patrie qui en sont éloignés pour quelque cause que se soit.

Le Directoire exécutif enjoint donc à ses commissaires près les départements, de faire exécuter, sans délai, sans restriction, les loi des 4 frimaire et 4 nivôse an IV, l'arrêté du 4 ventôse et autres subséquens, et de faire rejoindre, pour le 15 vendémiaire, tous les militaires quelconques et les réquisitionnaires qui se trouvent dans leurs foyers.

Français, il faut qu'à cette époque vos armées soient complètes, qu'elles soient prêtes à marcher, et que leur attitude imposante et terrible commande sur le champ cette paix glorieuse qui aurait dû, depuis six mois être le fruit de leurs triomphes.

Le Directoire exécutif arrête que la proclamation ci-dessus sera imprimée, publiée solennellement, et affichée dans toutes les communes de la République, à la diligence de ses commissaires près les administrations centrales de département, et que le ministre de la guerre prendra toutes les mesures nécessaire pour la prompte exécution, dont il rendra compte tous les trois jours au directoire.

Pour expédition conforme, le Président du Directoire exécutif J.M. LA REVELLIERE

LE COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXECUTIF

près l'Administration départementale du Haut-Rhin,

Aux commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales de son arrondissement.

Colmar, le 6 Vendémiaire an 6 de la République française, une et indivisible.

Je n'ai sans doute pas besoin de rien ajouter, Citoyens, à la proclamation ci-dessus. Elle vous prescrit vos devoirs; vous saurez les remplir. Je vous recommanderai seulement de suivre ponctuellement l'instruction que j'ai rédigée en date du 29 frimaire dernier; en vous facilitant l'exécution des lois et arrêtés du gouvernement, elle établira partout un ordre et une uniformité nécessaires, pour éviter la confusion. J'ai lieu d'espérer que vous serez activement secondés par la gendarmerie, et c'est ici le lieu de vous engager, à me faire connaître avec exactitude ceux des gendarmes qui manqueront à leur devoir.

Vous recevrez incessamment la nomination des officiers de santé, chargés de l'examen.

La proclamation du Directoire exécutif devra être publiée solennellement, et affichée à votre diligence dans toutes les communes de votre arrondissement. Vous voudrez bien m'en certifier, et me rendre compte sans délai du résultat et du succès des mesures que vous aurez prises.

Signé RESCH.

LES CHARGES DE GUERRE

Des documents archivés à la mairie font état de livraisons et de réquisitions de marchandises et matériel faites en 1814 et 1815, lors du passage des troupes alliées, coalition étrangère contre Napoléon.

Par exemple : en janvier 1814

- 2275 rations de pain de 250 g - 1275 litres de vin et 20 pots d'eau de vie ont été fournis par Jean Baptiste LEROMAIN, boulanger pour les troupes du Gal. IAMOTTE logé à Lièpvre le 8 janvier.

née J.B. LEROMAIN a livré 2520 rations complètes pour les dragons
TREMOSSE logé à Lièpvre et 190 rations pour un détachement de dragons ve-
nu de St Hippolyte.

- 855 rations d'avoine à raison de 8 livres par ration ont été fournis par Nicolas BARTHELEMY, aubergiste à Lièpvre, au régiment de Dragons autrichiens venu de St Hippolyte
- Nicolas LEROMAIN, cultivateur a fourni 2950 livres d'avoine aux troupes bavares
- Au courant de ce même mois ont été fournis : 3065 rations de vin soit 1048 l
3065 rations d'eau de vie distillée soit 78 pots - 400 souliers - 300 lacets
333 fer à cheval et 4631 clous.

En 1815 Lièpvre a fourni :

3453 rations de pain de 750 g - 2455 rations de viande de 500g
145 litres d'eau de vie - 6866 litres de bière - 2453 rations de 250 g de légumes
sew - 23 hectolitres d'avoine - 153 livres de sel - 1230 rations de foin .

Les troupes de passage occasionnaient des dégâts dans les prairies et des vols de bétail et chevaux ont été enregistrés. Le Maire de l'époque se plaignait des forfaits effectués dans le village par les Autrichiens, ceci pendant qu'il était occupé à enregistrer les commandes pour les troupes et à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Les marchandises réquisitionnées pour des cantonnements de troupes extérieures à la commune, Strasbourg, Colmar, Ribeauvillé, devaient être livrées souvent dans les heures, les jours qui suivaient l'ordre de réquisition venant de la préfecture.

C'est ainsi que dans les charges de guerre figurait également le transport militaire. Tous les hommes et attelages valides étaient réquisitionnés durant des semaines voir des mois.

Extraits et textes tirés des archives communales.



Le sous-préfet
Donnait par
le présent acte
en présence du maire et du Conseil municipal de la dite
Commune, que vous le soussigné de la Commune de Lièpvre
mille trois cent cinquante six (1356) livres de
Préfecture de Lièpvre, faisant le prix ou l'équivalent de divers
fournitures faites aux troupes alliées lors de leur séjour en
1814. Et la dite Commune de Lièpvre ne s'engage point pour
prétentions sur la dite Commune que le prix ou l'équivalent de
6,136 francs de plus d'après le taux de la liquidation
formant une somme totale de trois mille deux cent
huit francs quatre vingt cinq (3285) francs pour les
salaires et autres dépenses faites à Lièpvre de
9. J'atteste 1818 Lièpvre fait, la dite Commune ne pourra
être tenue qu'on s'en souvienne et constamment de son mandat
d'ordre du maire de la Commune de Lièpvre. J. H. 1825

Le tissage, les mines et l'agriculture furent à Lièpvre les seules sources de revenus pour les agriculteurs et ouvriers du village jusqu'au début des années 1900.

La révolution industrielle fit changer les conditions du travail dans le pays, les artisans et agriculteurs tissaient déjà pour leurs besoins ou pour la vente. Le coton donnait de beaux articles, le chanvre se cultivait sur 4 hectares et donnait 1500 kg pour un prix de 2,20 F le Kg. Le lin était cultivé sur 2 hectares et avait un rendement de 628 kg. La consommation totale pour le village était de 6455 Kg par an pour le chanvre et le lin.

Cette révolution industrielle ne fut pas profitable au monde ouvrier, la journée de travail était longue, 15 heures environ par jour. Les ouvriers partaient dès 4 h 30 pour se rendre à Ste Marie-aux-Mines à pieds et cela 6 jours sur 7. Ils travaillaient parfois même le dimanche, car à l'époque les patrons faisaient la loi. Le premier Ministre de l'époque, le banquier Casimir répondait aux ouvriers qui s'insurgeaient : " il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remèdes pour eux que la patience et la résignation "

En France on interdisait à partir de 1841 d'employer des enfants de moins de 8 ans dans les ateliers de plus de 20 ouvriers. En 1874 une seconde loi interdisait d'employer sur les chantiers et dans les usines des enfants de moins de 12 ans et la durée maximum de travail d'un enfant de 12 à 16 ans a été fixée à 12 heures par jour.

Le chômage industriel était déjà présent à l'époque, on dénombrait 471 ouvriers occupés dans l'industrie du coton et il y avait déjà 190 chômeurs qui percevaient quelques francs votés par la commune et les institutions de bienfaisance pour un total de 1.400 Fr pour l'année 1863. Dans les observations, les 190 ouvriers rapportés comme chômeurs ne sont pas précisément des ouvriers, ils ont trouvé à s'occuper dans d'autres secteurs tels que : semis forestiers, chemin de fer et chez les cultivateurs, ils se trouvent cependant dans le cas d'être secourus attendu que leurs salaires ont diminué. Nombreux étaient les tisserands à domicile qui travaillaient pour deux sous. L'administration des contributions directes eut vite fait de faire le recensement des métiers à savoir : métiers disséminés (année 1863). Ces renseignements étaient nécessaires pour établir l'imposition des fabricants de métiers.

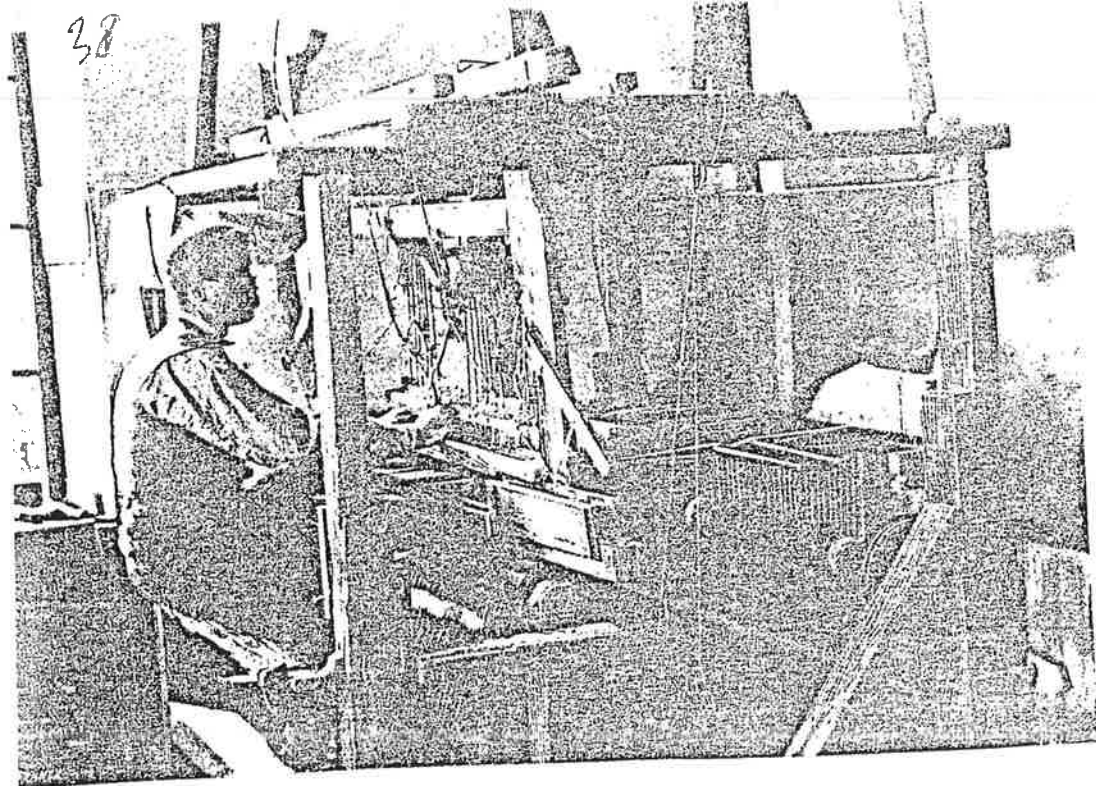
1) le nom du fabricant - 2) nombre de métiers à bras qu'il occupe - 3) nom du fabricant pour lequel il travail etc... Environ 100 métiers furent dénombrés.

Quelques noms de tisserands de l'époque...

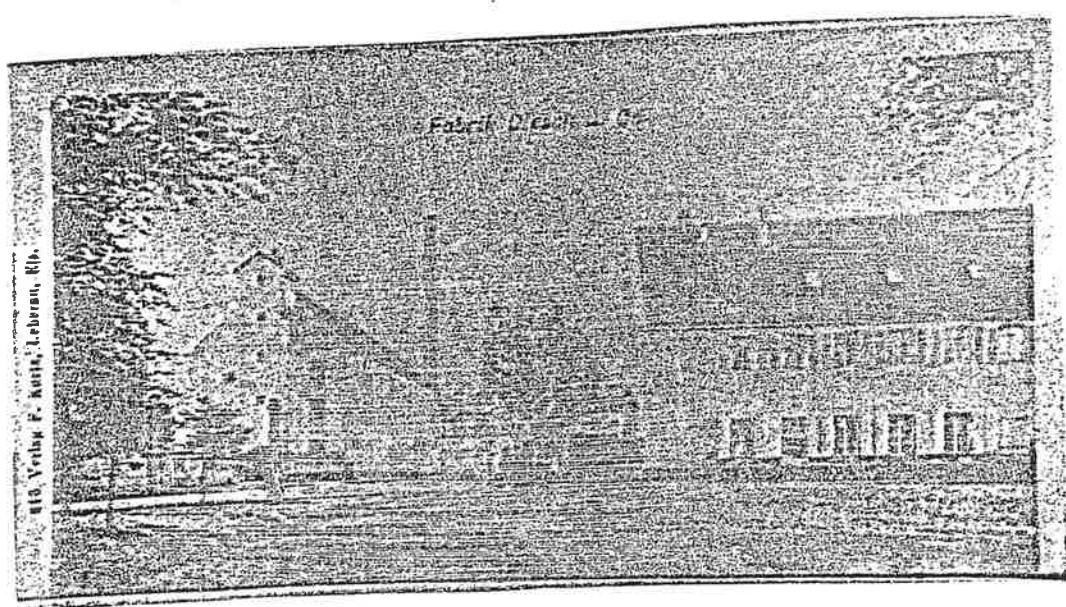
PETTET Joseph	tissait à Musloch	100 m par mois pour Degermann à Ste Marie-a/M/
LORSCH Mathias	" à Spiémont	180 m par mois "
BARRE Pierre	" à Frarupt	99 m par mois pour Simon BLUM "
KECK Léonard	" à Creux pré	120 m par mois pour BLECH Frères "
MICHEL Joseph	" au village	100 m par mois pour Degermann "
SCHNEIDER Georges	" "	120 m de mouchoirs pour Hamm à "
WALLER Mariane	" "	200 m par mois pour Dietsch à Lièpvre
FENDER Joseph	" "	140 m par mois pour Degermann à Ste Marie-a/M.
KELLER Joseph	" "	90 m par mois pour Bourgeois "
FLECHER Jean Bapt.	" "	120 m par mois pour Verhrt Eug. "
MATHIEU J. Bapt.	" "	120 m de mouchoirs pour Dietsch à Lièpvre
HESTIN Joseph	" "	60 m par mois pour FLEICHMANN à Ste Marie-a/M.

En 1861 déjà on trouve des noms d'anciennes familles occupées au tissage comme HERTLING, LEGRAND G., KISSY J., RIOTTE J.P., TAPPE J. B., BOUJANGER G., KREDER F., BONAS J., MUNIER G., FINANCE, MAINBOURG, qui comme tisserand travaillaient pour DIESCH, DEGERMANN, LAMOUROUX, DREYFUSS, BLUM, elles travaillaient en viron dix mois dans l'année pour ces entreprises.

Les familles de tisserands ont toujours vécu dans la pauvreté, il suffisait d'une crise pour qu'ils soient contraints aux attentes sur les listes de chômage et bien souvent à la mendicité. Quelques rues de Lièpvre, (Vieille Fontaine, Hoimach, les anciennes cités Dietsch) témoignent de leur vie de misère. La plupart de ces êtres étaient nos aïeux, Après le travail des champs ils tissaient et filaient à la lumière d'une chandelle souvent dans le froid et tard dans la nuit pour quelques sous par journée.

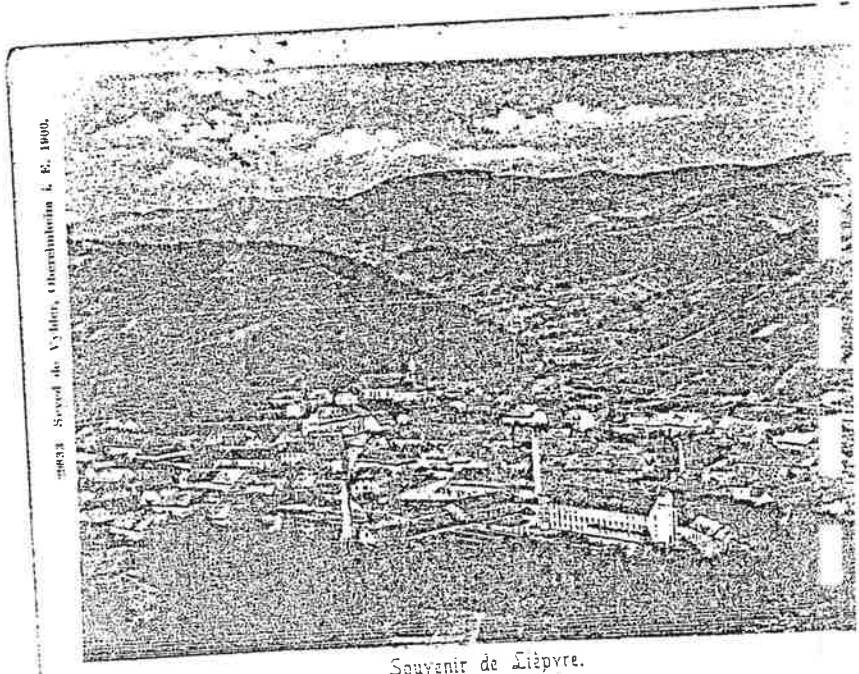


Fileuse et
Tisserand



Usine DIETSCH
et Place des
Fêtes vers 1880

Usine DIETSCH et village de Lièpvre



Souvenir de Lièpvre.

Lièpvre à travers les âges

Le Bourg de Lièpvre était un lieu paisible où travaillaient sans relâche les habitants valides qui devaient assurer leur survie.

A maintes reprises le village fût mis à rudes épreuves. Vu sa situation géographique, la grande route était soumise aux passages de troupes. De ce fait le bourg fût dévasté, voir incendié lors du passage des Armagnacs et du soulèvement des Rustands.

Les Guerres du 17ème siècle n'épargnèrent pas le village. Malgré tout la population du bourg arrivait à s'en sortir pour devenir à une époque la plus forte de la vallée.

Dans les premières années du 18ème siècle et avant le passage des Suédois qui incendièrent le village, le bourg comptait plus de 300 familles. Vers 1720 il y avait 108 habitants contribuables, dont 16 laboureurs propriétaires, 18 laboureurs fermiers, 34 artisans possédants des immeubles.

La population était francophone, mais nombreux étaient les mineurs venus d'Allemagne, de Suisse ou de l'Est, cette colonie ne parlait que la langue germanique.

En 1792 la Communauté de Lièpvre se vît imposer une taxe foncière de huit mille huit cent douze livres et une taxe sur l'immobilier de deux mille huit cent quarante sept livres. Aussi les officiers municipaux se plaignèrent de ne pouvoir supporter un tel impôt; attendu que leurs biens étaient situés auprès des côtes, qu'au moindre ~~crue~~ les terres se trouvaient entraînées dans les fonds, que les récoltes, ainsi que les terres labourables étaient perdues. Que la grande rivière qui descendait du Val et qui traversait le lieu dit "Lièpvre" emportait lors des grandes crues la majeure partie des prés du banc et que ces catastrophes naturelles portaient un préjudice considérable aux 2/3 des citoyens du village qui n'étaient que de pauvres manoeuvres journaliers.

De ce fait ils ne pouvaient subvenir à leur propre besoin et ne pouvaient en conséquence pas encore payer une quelconque imposition.

Ces impôts étaient d'autant plus pénibles à supporter vu que la commune, n'ayant pas le droit d'affouage n'avait pas de bois, et qui en plus était privées des droits de pâturages dans les forêts du Hinterwald et Winterwald au profit des communes de Bergheim et Autres qui y faisaient effectuer des coupes.

Les Gardes Champêtres en 1792

L'assemblée nommait 8 gardes champêtres élus à la majorité. Ces gardes attrités percevaient un salaire égal à la moitié des recettes des amendes. Les gardes furent conviés par Mr le Maire à se rendre chez le juge de paix.

Les Gardes de Cafés en 1792

Les Gardes appelés gardes de cabaret devaient faire des tournées dans les maisons publiques, chez les aubergistes et les cabaretiers. Ils étaient au nombre de 5 et étaient payés sur les mêmes bases que les gardes champêtres à savoir : la moitié des recettes des amendes qu'ils récoltaient.

Les Gardes de Vignes

Dès que les vignes étaient arrivées à maturité on nommait des gardes de vigne (10 au total). A cette époque la vigne s'étendait sur 60 hectares du Kesbel au Lundi.

Le 1er marché

Le Duc Léopold créa le premier marché tous les jeudis et 3 foires par an. Ces foires avaient le même privilège que les foires de Ste Dié et de Bruyères.

Au marché on vendait des épices, de l'alimentation, des étoffes, des chaussures, de la mercerie, des vêtements, de la ferblanterie, de la verrerie, de la poterie, de la chapellerie, et même des fourneaux.

Suivant un décret de 1793 le Conseil se réunit le 9 mai de la même année afin d'implanter le marché devant la mairie et ce tous les lundis vu que de très nombreux consommateurs devaient se déplacer, soit à Ste Marie ou à Sélestat, trouvant bien souvent des étalages vides de denrées et de grains, se déplaçant onéreusement et malheureusement pour rien.

Nombreux étaient aussi les commerçants particuliers qui devaient parcourir jusqu'à 3 lieues pour vendre leur marchandises.

Par la suite les grains étaient devenus tellement chers et rares que le Conseil d'alors se tourna vers le district de St Dié pour en acheter au prix légal et le distribuer aux habitants de la commune. Le grain étant demeuré introuvable au village, il fut décrété que 2 personnes avaient droit à un boisseau par semaine uniquement et que ceux qui en avaient d'avantage devaient le vendre sur la place publique afin de pouvoir vivre (sans mourrir de faim) chaque citoyens devait être solidaires des autres. En cas de non respect du décret le surplus de grain était confisqué.

Les troupes de passage avaient tout porté. Mais lorsque la commune fournissait des soldats les voitures de vivre devaient suivre.

Joseph Vilmann et Michel Collignon désignés pour se rendre à Haguenau avec un contingent de trente quatre hommes (la 1ère classe) Lièpvre comptait en 1793 environ 1320 habitants.

Les huit cent quatre vingt réseaux de grains récoltés suffisaient à peine pour quatre mois de nourriture ; Lièpvre étant situé sur la route de passage de troupes tout était utilisé pour les convois, Sélestat situé dans le Bas-Rhin refusait d'en vendre. Comme il allait de la vie des habitants du bourg le Conseil suppliait le directoire du district de Colmar de lui procurer les grains nécessaires. La livre de pain coûtait alors 4 sous.

Le prix du vin

Avec 60 hectares de vignes on pressait beaucoup de vin. Chaque année on se réunissait pour en fixer le prix étant entendu que le vin était taxé de produit de "première nécessité". Le pot de vin vieux rouge, mesure de Lorraine, coûtait 2 livres, le vieux blanc, 1 livre seize sols, le vin nouveaux, 1 livre 10 sols, le blanc Zvicker, 16 sols, le gentil, 1 livre, le vin mêlé d'eau, dit trinquin, 7 sols. L'assemblée municipale avait pour ordre de nommer 2 gourmets qui goutaient les vins dans tout l'arrondissement.

En l'an 2 de la République un inventaire des moulins eu lieu. Ils étaient au nombre de 4. Ces moulins ne tournaient que par temps normal en été ils s'arrêtaient lors de la sécheresse et en hivers leurs élices étaient souvent prises dans les glaces. Ils fournissaient ensemble 68 quintaux de belle farine par 24 heures. Les 3 premiers étaient situés près de la grande rivière le dernier près du Rombach.

Les nouveaux venus dans la commune

Ces habitants devaient fournir un seau pour l'usage des pompes à feu celui ci devait être fait solidement !!! et fourni dans un délai de 30 jours.

Quant aux nouveaux mariés de l'année ils devaient eux fournir et planter deux arbres dans un canton désigné par la mairie ; par la suite les fruits étaient réparés entre les habitants. Ceci était la solidarité sous Napoléon !! 1812. De plus tout étranger qui bâtissait à Lièpvre était exonéré de l'impôt.

La Garde Nationale en 1831

L'assemblée de cette époque fût chargée d'organiser la Garde Nationale suivant le décret de la loi du 22 mars 1831. 120 hommes furent appelés à la première compagnie ; le camp de réserve étant alors composé d'hommes habitant les hameaux et les fermes !!!

En 1836 la Garde se composait d'un bataillon formé par des hommes de 34 à 60 ans de Lièpvre et de l'allement Rombach ceux ci étaient armés par l'Etat.

Les Industries en 1834

Le village se développait et l'on notait alors les tissages nommés Risler Reber - Joly Osmont- les Scieries Barthélémy- Mathieu- les moulins scieries Bursch- Kointzmann- Marcot- Ruyer- Gérard- la Tuillerie Kointzmann la tannerie Bühler- etc. L'impôt versé par ces entreprises était de 1833 frs or ; En 1885 il y avait 150 personnes employés chez Mme Vve Diemer et 650 personnes chez Mr Gustave Dietsch.

La première compagnie de Sapeurs Pompiers

C'est en 1863 que Mr Gustave Dietsch fabriquant bien connu à Lièpvre proposa de former un corps de volontaires comme sapeurs pompiers et il prit le commandement. Jusqu'à lors c'était la garde nationale qui s'en était chargée.

Les Grands Départs pour l'Amérique

Dans les états de la commune nous relevons des départs, soit près de 50 personnes vers la Nouvelle Orléans en 1838. Des familles entières s'en allaient vers des horizons nouveaux en emmenant leurs enfants, avec beaucoup d'alsaciens. Ils avaient l'espoir de mieux vivre, voir même de faire fortune. Peu réussissaient et beaucoup revenaient au bout de quelques années "Rien ne vaut son pays".

Dans ce nombre on relèvera beaucoup de jeunes d'âges moyens entre 19 et 26 ans.

On remarque les noms : Lassiat, Fettet, Urbain, Antzmann, Collin, Ménétré, Litique, Ancel, Jacquot, Detté, Guillaume etc.

On notera encore le départ de plusieurs ménages qui s'en allèrent vers le Havre, soit 25 personnes.

En 1843 six familles (19 personnes) partirent en Algérie. On note leur résidence à Alger Fabrique ? parmi ces familles se trouvent les noms de Glé, Wahl, Tisserand Joseph, Henri Nicolas...

L'agriculture

Lièpvre vivait essentiellement de l'agriculture. Chaque famille, même aisée avait une ou deux vaches, l'écurie attenait à la cuisine.

La cave était bien garnie pour l'hiver et les bombonnes ne manquaient pas!

Vers les années 1800 on distillait environ 6 000 litres d'eau de vie par an! (les statistiques le prouvent).

En 1830 on dénombrait dans les fermes; 65 chevaux, 32 boeufs, 350 vaches, 94 veaux, 240 moutons, 330 porcs, et 1300 volailles. En 1856, le troupeau de vaches était de 480 têtes (le village comptait alors 2 125 habitants).

La culture

En 1842 on cultivait le chanvre, le lin, le colza...

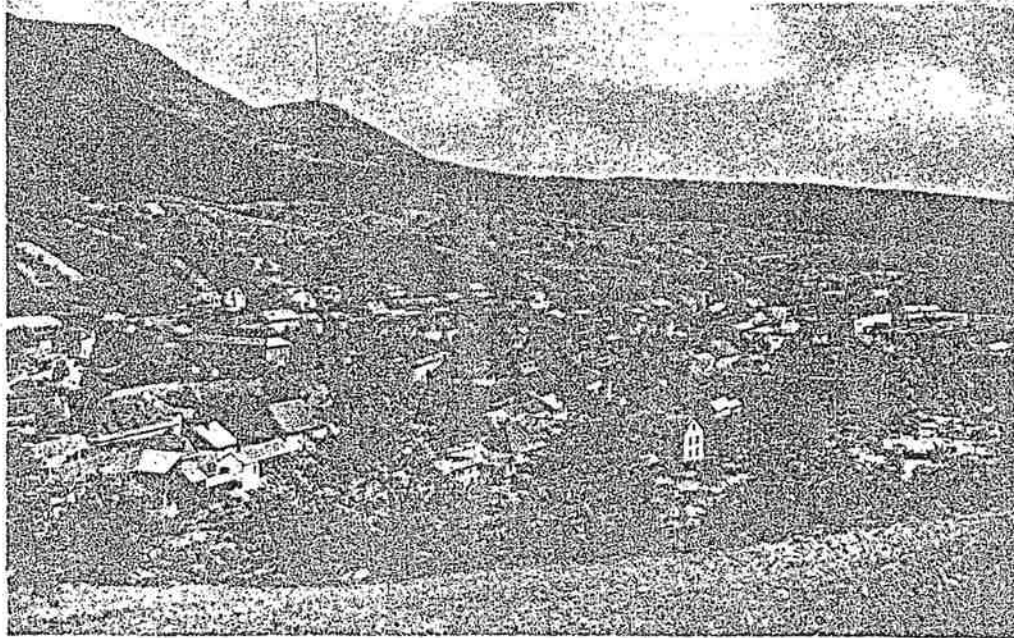
En 1857 les statistiques dénombrent:

- 20 hectares de culture de froment
- 56 hectares de culture de seigle
- 6 hectares de culture d'orge
- 1 hectare de culture de sarazin
- 14 hectares de culture d'avoine
- 115 hectares de culture de pommes de terre.

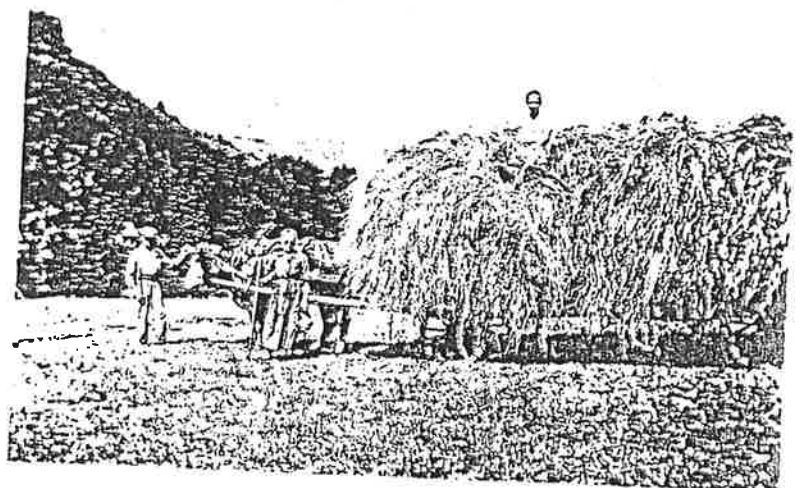
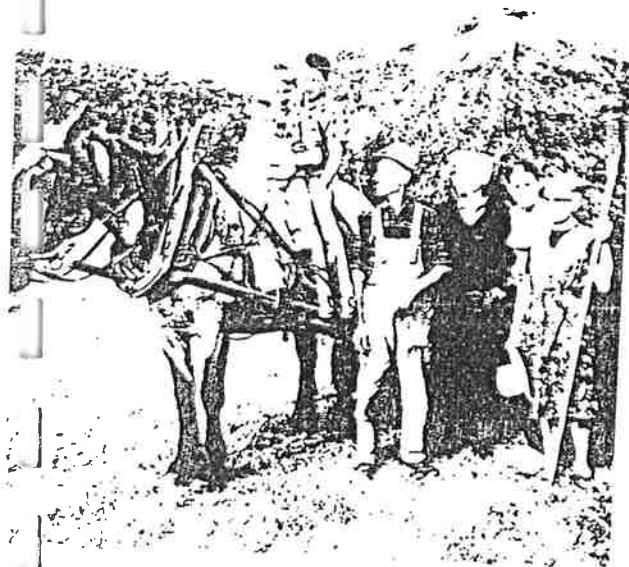
Qu'il devait être joli le village blotti au milieu des vergers et des prés verts où au mois d'Aôut les blés dorés annonçaient la bonne récolte.

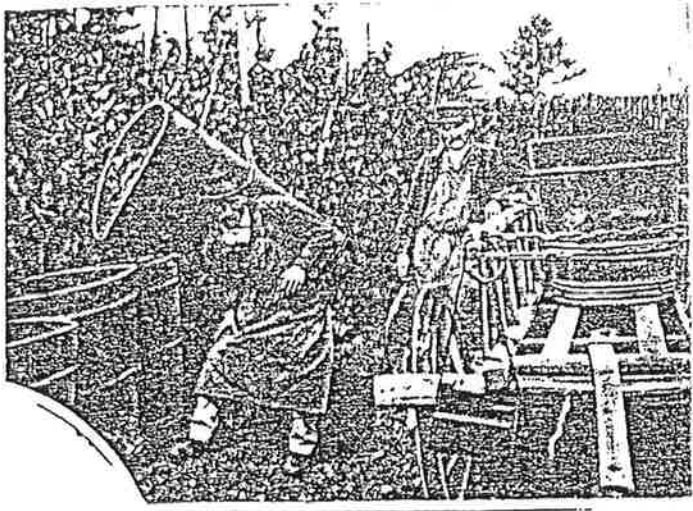
C'était pour les habitants la joie et l'espoir...

Jean Paul KNECHT.



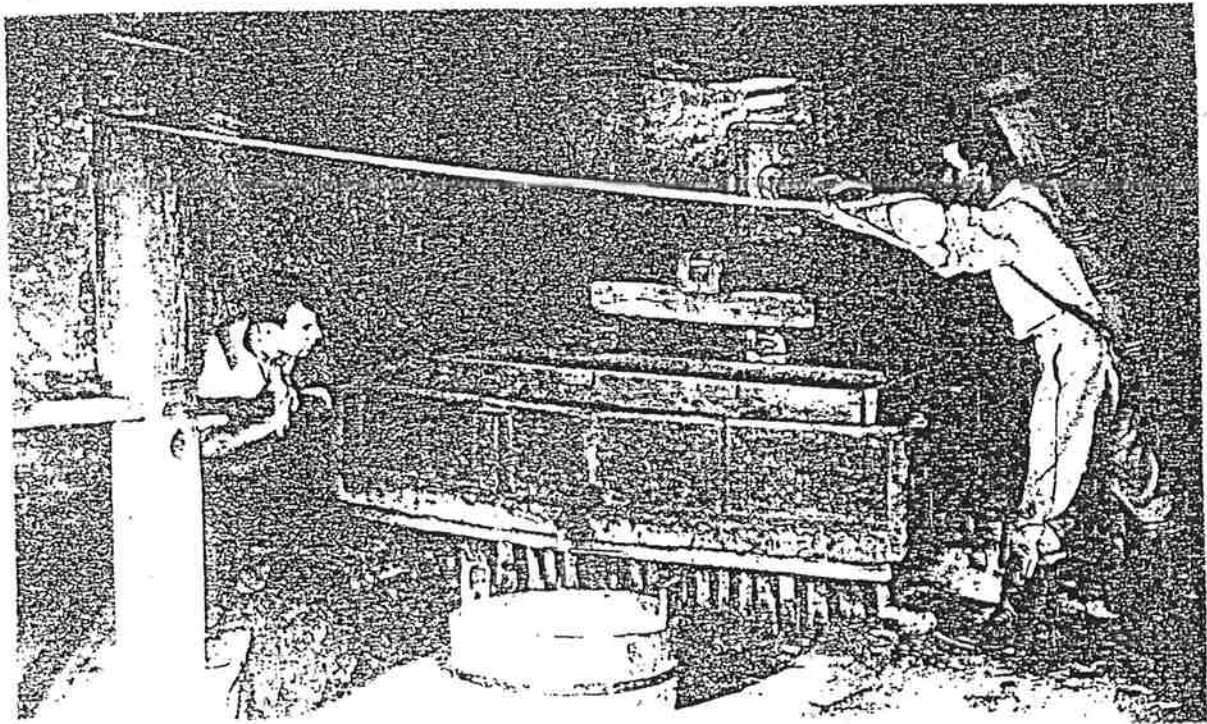
Vue générale du village vers 1900.



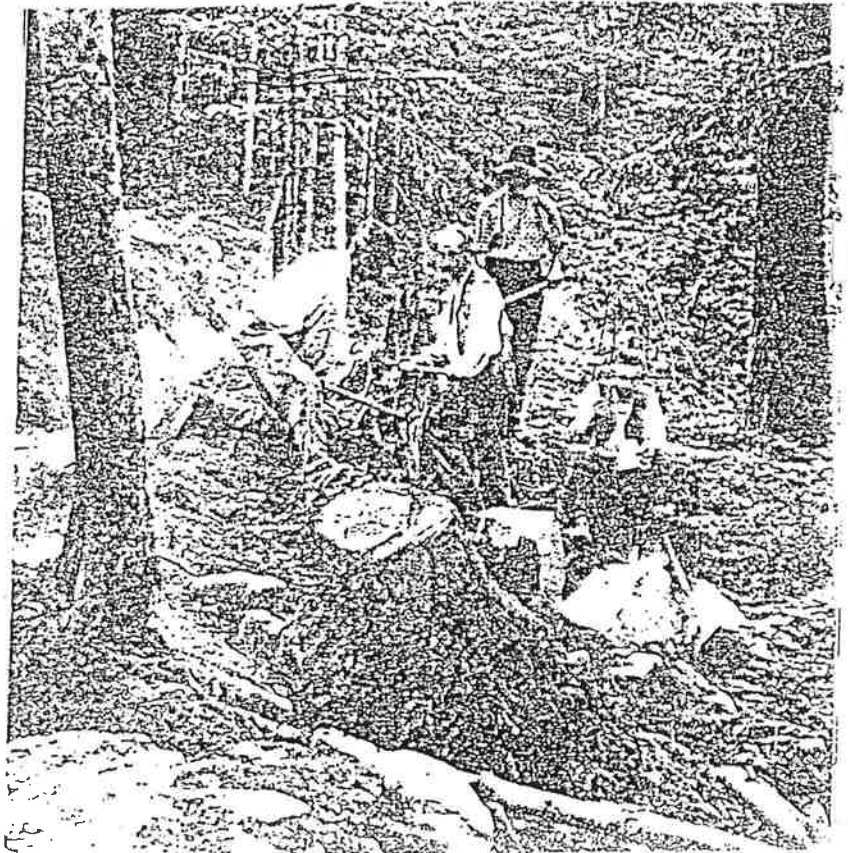


Les vignes fournissaient 5 qualité de vins vendus aux négociants et dans les auberges et cabarets.

La meilleure variété très recherché était le Clévener en provenance du lieu dit au Lundi.



Dynamitage des souches en forêt à l'aide de la poudre noire. Ces souches servaient de bois de chauffage aux habitants du village. Le bois en grume qui lui était rare était vendu aux enchères.



LES MINES A TRAVERS LES SIECLES

En parcourant le Val de Lièpvre au siècle dernier, le grand minéralogiste MONNET François disait que les filons des mines de la vallée étaient riches et donnaient une puissance variant entre 1/2 à 4 pieds. Ces mines furent exploitées avant l'invention de la poudre, les filons étaient taillés à la main, au ciseau dans du roc très dur. Il existait une grande variante de minéraux : cuivre, argent, bleu et vert de montagne et la production moyenne était de 50 livres par quintal. Les chroniqueurs racontent que les Seigneurs d'Eckkerich exploitaient plusieurs mines dans le Val de Lièpvre et qu'ils en retirèrent de gros bénéfices leurs permettant de construire un château au Petit-Rombach. GOBET dit qu'en l'an 635, le roi Dagobert I a accordé à l'Abbaye de Saint-Denis "huit millier en plomb", expression de l'époque, provenant du Val de Lièpvre. Egalement, l'or et l'argent nécessaires provenaient de la vallée pour la décoration des églises de St Omer et Saint-Denis.

Nicolas VALQUIER, Historien de la guerre des Rustauds et secrétaire du Duc Antoine de Lorraine visita les mines en 1516. Du XIII au XV^{ème} siècle, celles-ci furent abandonnées et les Seigneurs sondèrent à nouveau toute la vallée sachant qu'ils pouvaient en obtenir de grandes richesses. L'abandon de ces mines pendant un laps de temps s'expliquait surtout de la mauvaise évacuation des eaux et la présence de gaz que certains appelaient "esprit malin" et qui faisaient fuir les mineurs. Puis on modernisa les mines et celles de Musloch se transformèrent en une exploitation fiable (assèchement des galeries, sortie de l'eau vers l'aval, lavage des minerais par un canal alimenté sur la Lièpvrette).



Boccard



Triage du minerai

Boccard : c'est là que le minerai est concassé et écrasé, au moyen de gros pilons de bois terminés par une masse de fer, et garnis de mantonnets, qui sont soulevés par une roue mue par un courant d'eau.

1850

۱۵۸

See Court Order

Payable

11/23/20

三

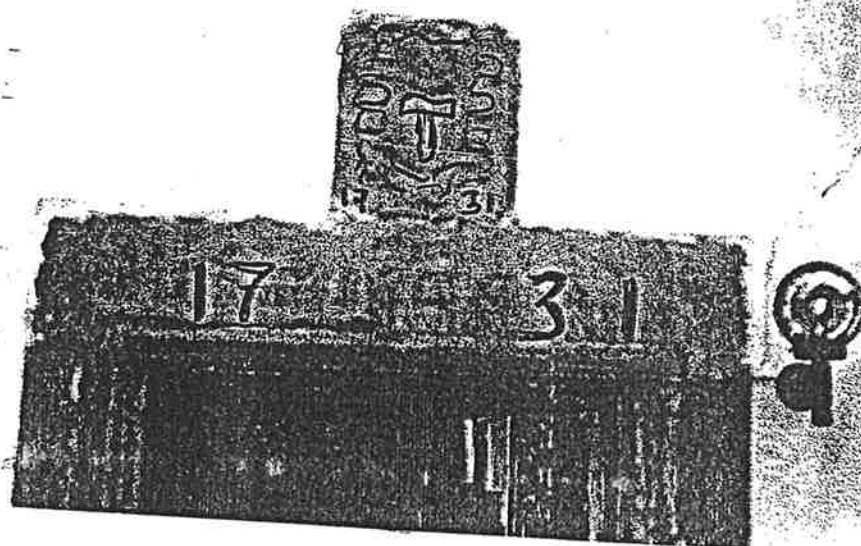
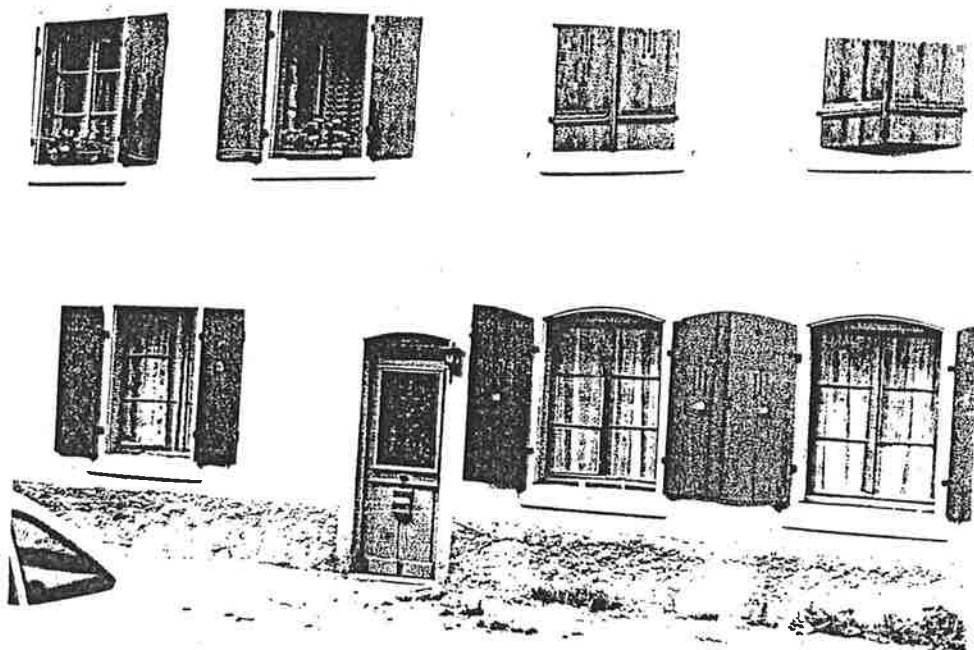
الليل

les mines de Muesels avec
les 3^{es} zones d'activités et provisionnement de
minerais

February 1740

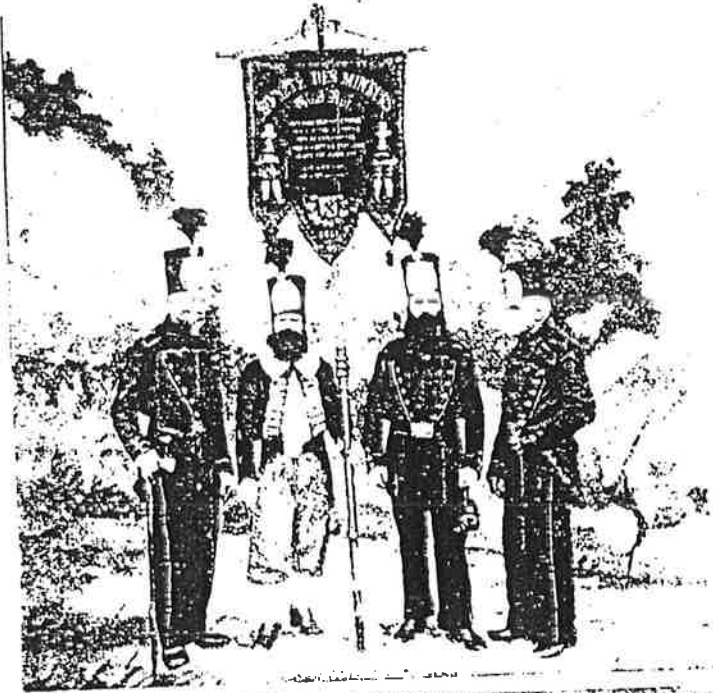
fait
d'une

En 1511, il eut une dispute et les Schenck de Brissach et Cie entrèrent en campagne de guerre. St Hippolyte, Lièpvre, Ste Croix aux Mines et Ste Marie aux Mines furent mises à sac. La bataille de Chatenois-Scherwiller anéantit plusieurs familles de paysans et des Serfs du Prieuré de Lièpvre participants à ces combats contre les Seigneurs furent pendus sur ordre du Duc Antoine. A partir de cette époque, les mines devinrent florissantes et de nombreuses batisses sortirent de terre pour loger convenablement les concessionnaires et le personnel des Seigneurs. Il reste à Lièpvre au n° 64 de la rue Clémenceau, une imposante demeure datant de 1731 qui servait à la fois de siège aux mines et d'auberge. La grande place devant cette batisse devait accueillir les diligences. Toutes ces constructions démarrèrent début du XVI ème siècle et elles furent financées par les actionnaires et officiers des mines.

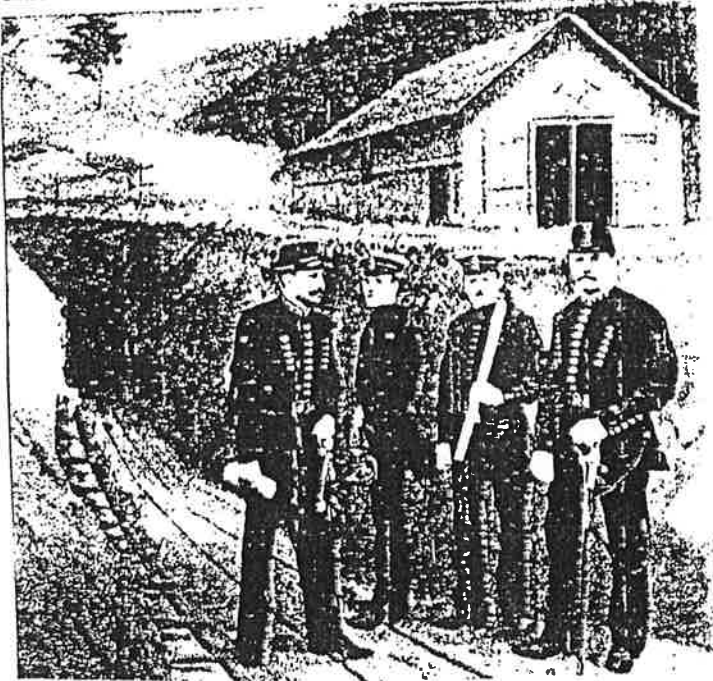


Ancien siège de la maison des mineurs de Lièpvre datant de 1731
L'écusson en pierre taillé représente l'emblème des mineurs de l'époque.

Les mines de Musloch sont déjà mentionnées en 1545 par Sébastien MUNSTER, auteur de la cosmographie universelle. Grâce à son rapport, nous connaissons encore les noms de ces mines. Les trois plus importantes étaient les mines St Jean, Ste Anne et du St Esprit. Elles produisaient du plomb, de l'argent et du cuivre. Un filon de cuivre était également exploité dans les mines de Creux-Pré sur une longueur de 600m. Les mines de Musloch s'étendaient sur une longueur de plus d'1 Km vers la forêt de la craintole.



Une mine en 1545



Costumes des mineurs
du XIXème siècle



Batteurs de minerais

Le trévisseur au fief de la
République française une est indivisible
la maison Commune de Sijve, Sept heures
de relevée

PLACE DES FETES

Nous Jean Baptiste fette agent-
municipal de la Commune de Sijve, Canton
de St Croix aux mines, Département d'Oran-
stien, pour nous conformer à l'article treize
de l'arrêté du Directoire relatif à la
Célébration de la fête de la souveraineté du peuple
du 28. pluviôse dernier N. 1-19. relatif à la fête
de la loi du 14. de même mois, qui ordonne la
Célébration annuelle d'une fête de la souveraineté
du peuple 1794. Bulletin N. 182. de l'an 4 qui en
l'extension de la dite loi et dudit arrêté, qui ont
été publiés et affichés dans la dite Commune
de Sijve le 27 sept ventose courant,
que la fédération a été célébrée par
présence de tous les habitants de la même Commune
avec solennité possible et de la manière suivante
1^{re} que les citoyens les plus âgés, vieillards et
non Célébrateurs au nombre de douze, qui sont
les nommés François Leroumain l'aîné,
Joseph Monille, François Leroumain le jeune,
Joseph Bonnard, Charles Prentres, Paul Henry,
Léonard Pierre, Joseph Monille, Jean Baptiste de St,
François Ruard, Jean Geronme, et Jean Charles
Thomas, qui ont été par nous agent
fédéral invité pour représenter le peuple
dans la cérémonie de la dite fête ainsi
qu'il est voulu par l'arrêté du Directoire
relatif Cidessus dit et attendu, que la dite

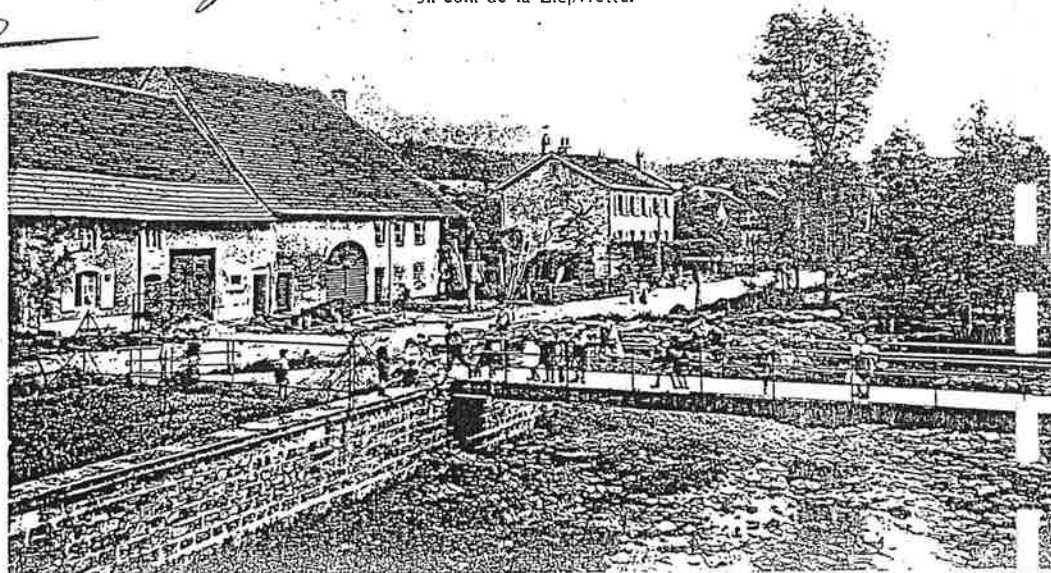
Première fête de la Convention
en l'an 3 de la République sur
la place publique située au bas
du village.



présenté par les dits vieillards qui sont les hommes
grands, baptisés, fêtés, grands baptisés, grands, vieillards,
les uns, et d'autres, les uns, les uns, les uns, les uns,
fréquentes les listes publiques et qui se sont distingués
par leur patriotisme pour porter les lettres ou
Maurice, Dint, par l'arrêté qui se dit, et
Les dits vieillards et jeunes gens, se sont
réunis ce jour-là, au matin, en la maison
commune dudit Liège, ayant chacun à la main
une baguette blanche, et les jeunes gens chacun
un drapeau en forme de drapeau tricolore à la
main, Les instituteurs, instituteurs, aussi
réunis avec leurs élèves, portant le drapeau
ainsi, rouge, avec les fonctionnaires publics
d'abord, et d'après d'abord, des drapeaux
de la patrie, avec ce drapeau tricolore, première
d'une manière et d'autre, se sont réunis dans
la maison de la place publique de la commune, située
au bas du village dudit Liège, où l'autel
de la patrie et un drapeau forment un arbre de la liberté
et d'après de d'après de d'après de d'après de d'après
le livre de Constitution ayant été placé sur
l'autel de la cérémonie à l'île commune par le
Champ de d'après patriotique officiel, d'après les
vieillards ayant réuni leurs baguettes sur
l'autel et ont formé un faisceau avec
leurs drapeaux à l'instar de d'après vieillards,
ayant montré les drapeaux de d'après et d'après
aux magistrats les phrases de l'article IX. de la loi
du d'après d'après d'après d'après d'après d'après
nous avons, le municipal fonctionnaire public
avons répondu les mots qui se trouvent dans
l'article X. dudit arrêté et d'après avons fait
lecture solennelle de la proclamation du d'après
d'après du 28. plusieurs M. 1720. la d'après cérémonie
ainsi, d'après d'après la d'après d'après d'après
et la loi publiée avec une d'après de



Le pont menant à la place des fêtes début 1900.



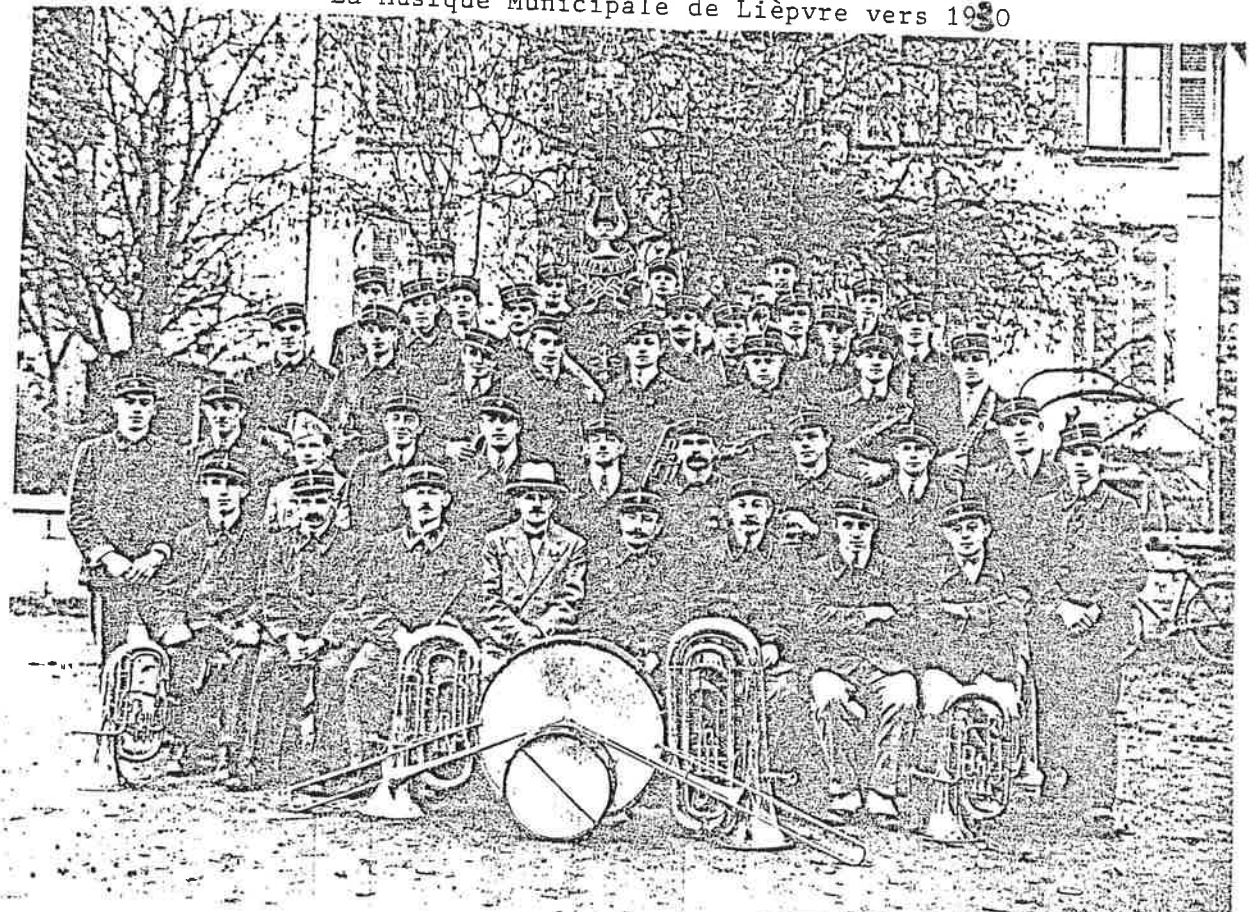
Partie an der Leber.
In coin de la Lièpvrette.

D'après le témoignage de Cortès ayant entendu
 retourner à la maison. Commence avec les jeunes
 gens portant devant le drapeau de la Constitution
 et se faisant depuis dit être arrivé à la
 dite maison. Commence, un modeste repas à
 été donné aux dits vieillards et jeunes gens
 Gardes Nationales dudit attachement d'insubordination aux lois
 de la Commune, en suite des fêtes
 des Danes publiques ont été données
 à la maison commandant sur Place
 Publique pour tous citoyens qui
 ont célébré la susdite fête solemnelle.
 De tout quoi a été dressé le
 procès verbal verbal au sous-maire
 au et heures ci-dessus dit que
 nous avons signé, tout le double
 d'aujourd'hui, à été dressé, à la date d'aujourd'hui.
 Du Canton.



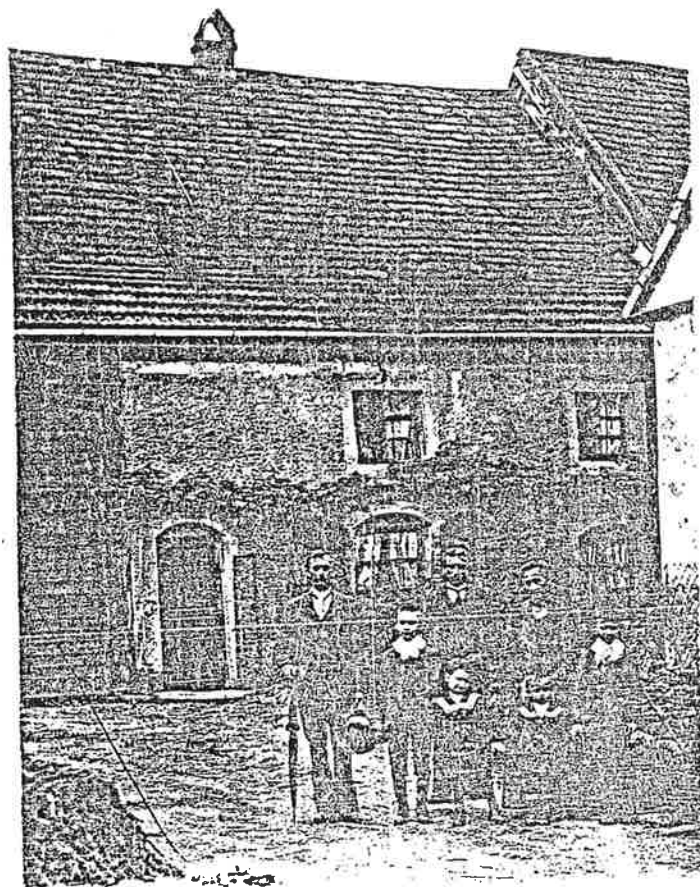
L'orchestre de la fête a cette ép

La Musique Municipale de Lièpvre vers 1930





Rassemblement de femmes et enfants - Quartier de la Vieille
Fontaine.



Une famille de culti-
vateur de Lièpvre de-
vant la ferme de style
Lorrain.

LE HAUT KOENIGSBURG

Situé sur le ban de la Commune d'Orschwiller le Haut-Koenigsbourg s'élève à l'extrémité d'un sommet plat (un "Stauffen") de 720 mètres d'altitude.

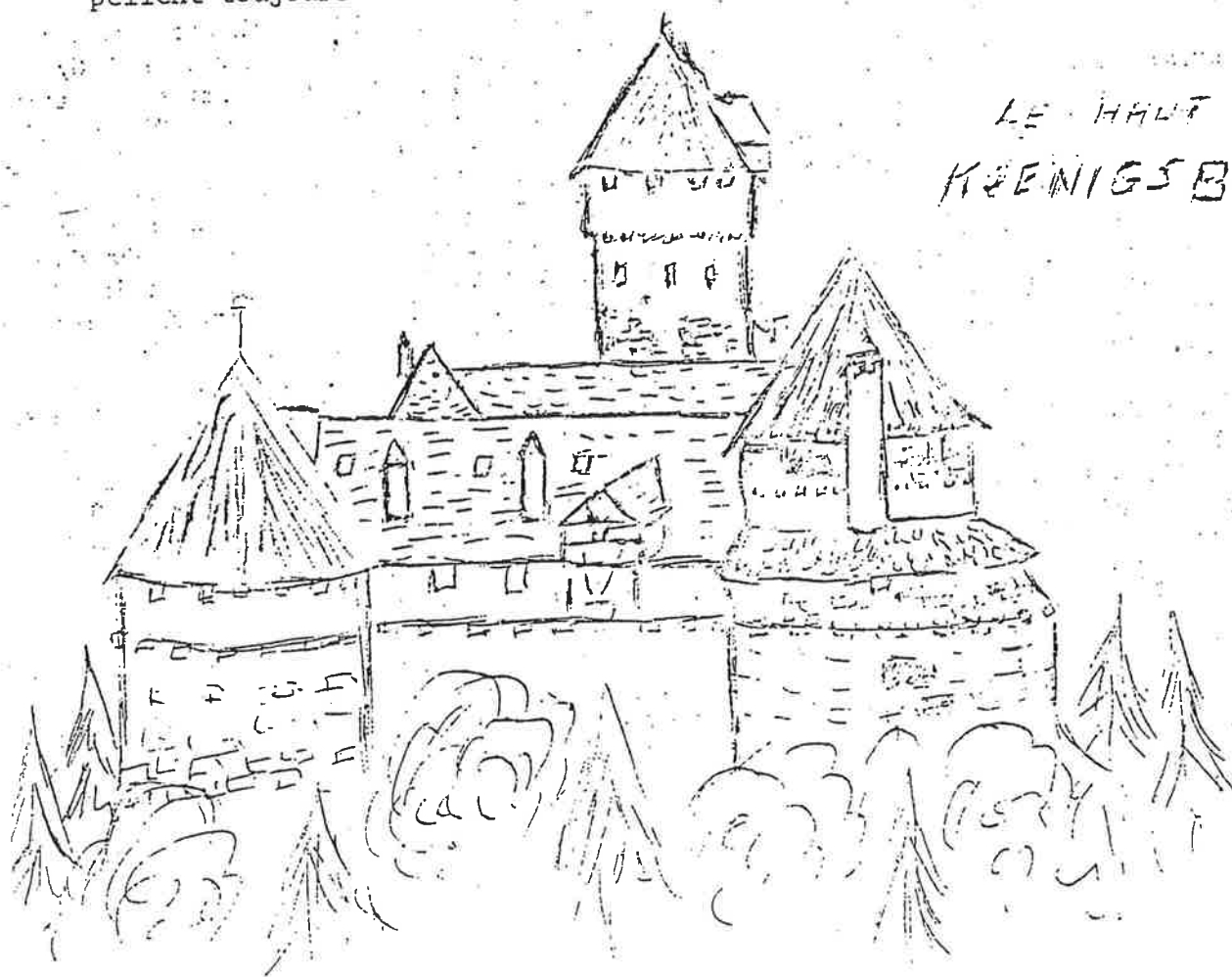
Dès de XII^e siècle, deux châteaux munis chacun d'un donjon carré et séparés par un fossé occupent le rocher. Grâce aux récentes recherches de Hans Zumstein l'aspect monumental du site à l'époque romane est beaucoup plus clair. Certains vestiges du XII^e siècle, notamment les fenêtres en arcade du palais sont encore bien visibles. La polémique de la tour ronde perd un peu de son objet puisque cette forme n'apparaît en Alsace médiévale qu'au XIII^e siècle (vers 1220). Une éventuelle tour ronde ne pouvait appartenir qu'à une campagne plus tardive. A la fin du XV^e siècle, les Comtes de Thierstein restaurent le château et l'équipent pour la défense par armes à feu. Pour cela ils l'augmentent de grosses tours rondes et de braies.

Francis Rapp pense que le château est construit après 1114 par le Duc Frédéric le Borgne, lors d'une campagne de pacification en Alsace. Les Hohenstaufen ont des biens patrimoniaux dans la région de Sélestat, mais la montagne sur laquelle ils construisent ne leur appartient pas. Elle est au prieuré de Lièpvre dépendant de l'Abbaye de Saint Denis. Odon de Deuil raconte qu'en 1147, au cours de la troisième Croisade, il demanda au Roi Louis VII d'intervenir auprès de l'Empereur en faveur de l'Abbaye dont on avait méconnu le droit de propriété sur le "Castrum Estufin". A ce moment là, le château est déjà divisé en deux: une tour appartient à l'empereur Conrad III, l'autre à son neveu le Duc de Souabe. Koenigsbourg donne son nom à une famille ministérielle au service des Staufen. Elle est citée en 1192 et 1214. En 1250, au moment de l'effondrement de la puissance des Hohenstaufen, le duc de Lorraine fait valoir ses droits sur le château. Il est avoué du prieuré de Lièpvre et il estime avoir été lésé en même temps que l'Abbaye! Il occupe Koenigsbourg et Cunon de Bergheim se reconnaît son vassal pour ce château. Finalement, le château est confié comme bien d'Empire vacant aux comtes de Werde, landgraves de Basse Alsace. Ceux-ci inféodent vers 1267 les Rathsamhausen et les Hohenstein du "Castrum Kunegesberg". Les comtes d'Oettingen, héritiers des Werde, vendent leurs droits de suzeraineté sur le "Castrum" en 1359 à l'évêque de Strasbourg Jean de Lichtenberg. Mais en 1398, les Rathsamhausen obtiennent l'investiture impériale pour le "burg Kungesberg". Une nouvelle lettre d'investiture de l'empereur Sigismond à Jérôme de Rathsamhausen apprend que la part de celui-ci est le tiers du Château détruit "oeden burg zu Kunsberg". Le grand château "Koenigsberg des sloss" est en 1442 à Henri de Hohenstein et à son cousin le vidame. En 1453, Koenigsbourg est qualifié pour la première fois de "Haut" en opposition à Koenigsheim -Bas (Kintzheim) ou "Niederkunigsheim". En 1454, il sert de refuge à des ennemis du comte palatin qui l'assiège et le réduit. Peu après, il accueille des parents des Hohenstein, les Mey de Lambsheim qui font du brigandage et rançonnent les marchands, parmi lesquels se trouvent des bourgeois de Bâle. Une ligue de villes et de Seigneurs attaque le château et le détruit en 1462. Bâle participe au siège avec son grand canon. Le château reste en ruine jusqu'en 1479, date à laquelle le roi Frédéric III inféode du "sloss Hohenkunsberg" Les comtes de Thierstein qui le restaurent. En 1519, à l'extinction de la famille Thierstein, la régence d'Ensisheim y place un bailli mais elle l'engage aux Sickingen en 1533. Ceux-ci le laissent tomber en ruine. Un inventaire de 1611 montre dans quel piteux état se trouve le château et comment, par rapport aux inventaires de 1527, 1530, 1533, il est pauvrement meublé. En 1633, il est occupé puis ruiné par les Suédois. Il est restauré en 1900 par l'empereur d'Allemagne Guillaume II qui charge l'architecte Bodo Ebhardt des travaux.

Le petit-Koenigsbourg , appelé aussi Oedenburg, s'élève à 200 mètres à l'ouest du Grand Koenigsbourg. Il occupe l'autre extrémité du Staufen"

Le plan d'Oedenburg présente une innovation, un épais mur bouclier faisant office de donjon du côté de l'attaque, vers le grand château. Le donjon pourtant n'est pas absent. Il est bâti sur le point le plus élevé et domine ainsi toutes les parties du château y compris la basse cour, qui s'étend dans son prolongement en contrebas. Mais son rôle militaire se trouve ainsi singulièrement réduit. Il n'est plus qu'un poste d'observation et le mur bouclier le remplace dans sa fonction offensive. La plupart des auteurs considèrent que le petit Koenigsbourg date de l'interrègne, qu'il est probablement l'oeuvre des Rathsamhausen vers 1267. Remarquons, pour un château de cette époque, l'étrange absence de meurtrières du côté de l'attaque et les larges baies de fenêtres qui affaiblissent les murailles. En 1267, deux châteaux, deux donjons s'élevaient déjà sur le grand rocher ; un troisième dressé un peu plus à l'écart était-il nécessaire? De surcroît les sires de Rathsamhausen possèdent déjà le château de la Roche et construisent celui du voisin Kintzheim. Ne faut-il pas voir alors dans le petit château une création provoquée par une querelle d'héritage ou entre copossesseurs trop nombreux sur le grand rocher? D'ailleurs , il semble bien que le système du " mur bouclier", dont l'exemple le plus spectaculaire est à Wasenbourg, ne se diffuse pas en Alsace avant la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle.

Le petit Koenigsbourg apparaît tard dans les textes, sans doute parce qu'on a dû le considérer comme une simple "annexe" du grand château, mais aussi parce qu'il a été construit à une date pas très ancienne, (sans doute au XIV^e s.) La lettre d'investiture qu'obtiennent les Rathsamhausen de l'empereur en 1398 concerne une part du Koenigsbourg " teil an der purg zu Kungesperc" . Neuf ans plus tard en 1417, une nouvelle lettre d'investiture précise que Jérothé de Rathsamhausen possède un tiers du petit Koenigsbourg " einem dritteyle an des Oeden burg zu Kunsberg " . Oeden burg signifie château desert. Pour que le petit Koenigsbourg soit abandonné, il doit être en ruine. Il a donc été détruit entre 1398 et 1417. Il n'est plus jamais reconstruit et les textes plus tardifs l'appellent toujours "Oeden burg zu Hohenkünsperg" .



LE HAUT
KOENIGSBURG

Voici reproduite ci-dessous la lettre, du sieur Joseph PERRIN à Monsieur le Comte de Suimaigre, Préfet du département du Haut-Rhin demandant la clémence, ainsi que la réponse du Préfet, sur parchemin orné du timbre royal.

Nota : la lettre est reproduite sans rectification.

1) lettre du sieur PERRIN au Comte

Vous expose respectueusement, Joseph PERRIN, cultivateur à Vespré, commune de Lièpvre, canton de Ste Marie-aux-Mines, que père de famille, sans fortune, il avait cependant besoin d'une habitation pour la mettre lui et ses enfants à l'abri de la rigueur des saisons. Possédant quelque terrain au canton dit Vespré, ban de Lièpvre, il trouva d'autant moins d'inconvénient à y bâtir que déjà depuis un tans immémorial il existe un hameau, c'est à dire une douzaine de maisons et une taillanderie plus rapprochées de la forêt royale que la nouvelle construction du suppliant ; il éleva donc sur sa propriété une petite maison ce fut dans l'année 1816 hélas ! il ne savait pas alors qu'il contrevenait à aucun règlement à aucune ordonnance, il croyait de bonne foi que batisant là ou d'autres avaient précédemment bâti sans empêchement ou il existait des maisons, les unes depuis un tans immémorial, d'autre depuis plusieurs années seulement, il ne pouvait mal faire. Il convient qu'il n'est distant de la forêt Royale que de cinq cent mètre, mais tous les bâtiments existant autant plus rapprochés de sorte que la sienne était comme garantie par l'existence de ces ancienne constructions. On lui fit un rapport, on obtient même à ce qu'il croit un jugement en 1816 ou 1817 mais l'administration forestière elle même était trop équitable pour vouloir ruiner un père de famille sans trouver à l'état aucun avantage, aucune utilité.

Monsieur le Maire d'ailleurs et tous les habitants et tous les habitants notables s'intéressèrent vivement au sort de l'exposant. Les choses en restèrent là. En mil huit cent dix neuf, l'exposant avant pour loger une vache avait besoin d'une écurie et d'une petite grange, les éleva à côté de la petite habitation, alors nouveau rapport, nouvelles poursuites, cependant le tribunal de Colmar ayant par son jugement du vingt octobre 1820 renvoyé l'exposant sur l'appel de l'administration forestière le jugement fut infirmé par arrêt de la cour du 26 mars 1822, mais la cour tout en rendant hommage à la sévérité des principes qui ne permettent pas au juge d'avoir en matière forestale égard aux circonstances, frappé, néanmoins d'un côté de la position malheureuse de l'exposant de l'autre du peu de danger que présente la nouvelle construction ajoutée à la première, accorda à l'exposant un délai de six mois pour se pourvoir devant vous Monsieur le Comte aux fins d'implorer votre assistance, votre protection; ce qu'il n'a pu faire devant le juge, il osera l'exposer devant vous Monsieur le Préfet.

Le Juge ne peut voir que la loi et l'appliquer rigoureusement ce fait quelque excusable qu'il soit. L'administration supérieure au contraire pour venir au secours du malheureux peut concilier la rigueur de la loi avec l'intérêt réel à retirer de son application, elle peut du moins provoquer le bienfait qu'implore le suppliant. On le sait, l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 n'a jamais été rigoureusement exécutée contre ceux qui batisaient dans le voisinage des forêts ce qui le prouve bien, c'est le canton Vespré lui-même ; or la pré-existence de ces maisons n'a-t-elle pas du induire la bonne foi de l'exposant en erreur et sa maison une fois élevée pouvait-il la démolir sans se ruiner complètement. Où transporter les matériaux ? Il ne possède pas d'autre terrain il n'a pas les facultés d'en acquérir un ; mais pourquoi l'avoir augmenté. Hélas c'est comme si l'on demandait pourquoi avoir augmenté ses besoins par l'augmentation de sa famille ! N'a t'il pas été forcé une fois qu'il avait construit son habitation, d'y bâtir aussi une étable et une petite grange, car le tout ne servit qu'au logement d'une vache, de cette nourricière des familles pauvres !

Voilà la position de l'exposant, lui faire démolir la maison, c'est lui dire prends tes enfants enlève tes hardes et fuis une terre inhospitalière jusqu'à présent.

En effet la maison du suppléant est éloignée de la forêt royale une douzaine d'habitations formant un hameau en sont plus rapprochées de quelques cent pas. La maison du suppléant est bâtie en deça de la route royale qui est ainsi entre la forêt et l'habitation et l'on sait que la forêt communale n'entre pour rien dans le calcul des distances.

En 1816, l'exposant a obtenu une attestation de l'autorité locale qu'il joint à la présente, en 1820 il a fait lever un plan que M. le Maire a certifié véritable et Monsieur le Comte si vous daignez prendre intérêt au suppléant, veuillez vous informer près M. le Maire de Lièpvre et des magistrats du canton, il vous certifieront que l'exposant est un honnête homme, bon citoyen, laborieux, actif et jamais recherché pour un délit. Ils vous diront que l'autorité locale elle-même a autorisé l'exposant de bâtir et qu'aujourd'hui il serait impitoyablement ruiné s'il fallait démolir son habitation et son écurie, même pour les construire il a eu recours à la bourse de braves gens qui l'ont secouru et il ne pourrait jamais payer ce qu'il doit.

Veuillez donc Monsieur le Comte au nom de l'humanité, ordonner ou faire en sorte qu'il soit ordonné et enjoint par qui de droit que les bâtiments élevés par l'exposant au sus-dit ban et canton subsisteront, à charge par l'exposant de ne jamais augmenter l'étendue.

Signé : Joseph PERRIN

Réponse du Préfet du Haut-Rhin

Le Préfet du département du Haut-Rhin, vu la pétition ci-contre, ensemble des pièces produites à l'appui;

Vu les observations et l'avis de M. le conservateur des forêts du 7^e arrondissement exprimées dans une lettre du 13 janvier courant, de laquelle il résulte que l'exposé du pétitionnaire n'est pas conforme à la vérité;

que dès le 4 octobre 1816, lorsque ce dernier était occupé à creuser les fondations du bâtiment qu'il a élevé à la distance prohibée des forêts, il a été prévenu de cette prohibition et sommé de discontinuer ses travaux, qu'alors le pétitionnaire s'étant pourvu près de l'administration des forêts pour obtenir l'autorisation de construire, sa demande a été rejetée par une décision du 25 novembre 1816 que néanmoins et au mépris de cette décision, le pétitionnaire a achevé la construction de son habitation, que poursuivi en justice à raison de ce fait il a été condamné par jugement du tribunal de police correctionnelle en date du 27 janvier 1817 à démolir le bâtiment élevé en contradiction à l'art 18 titre 27 de l'ordonnance de 1660, et en outre à une amende dont il a acquitté le montant avec les frais de procédure, que toutefois, loin de se conformer à ce jugement, en ce qui concernait la démolition ordonnée, le pétitionnaire s'est permis de commencer en 1820, sans autorisation préalable la construction d'un nouveau bâtiment à côté du premier, qu'ayant été traduit itérativement en justice, il a faussement allégué devant le tribunal qu'il se trouvait en instance près de l'administration pour faire régulariser son entreprise, qu'en conséquence, le tribunal a remis la cause jusqu'à décision ultérieure par jugement rendu le 21 octobre 1820, que dans l'intervalle, l'administration forestière s'est pourvu par appel contre ce dernier jugement et que par arrêt du 26 mars 1822, la cour royale siégeant à Colmar, a ordonné la démolition du bâtiment dont s'agit, dans le délai de trois mois, délai qui n'a pas été accordé, comme l'annonce le pétitionnaire pour qu'il pût se pourvoir près de l'administration, mais seulement pour lui donner le temps de se procurer une autre habitation;

Considérant que c'est en cet état que le pétitionnaire s'adresse pour la seconde fois à l'administration en lui présentant des allégations inexactes,

Considérant qu'il n'appartient pas à l'administration de suspendre l'exécution d'une décision judiciaire passée en force de chose jugée;

Déclare qu'il n'y a pas lieu à s'arrêter à la nouvelle réclamation du pétitionnaire.

La présente décision sera notifiée à ce dernier par les soins de M. le Maire de la commune de Lièpvre.

Il en sera transmis une expédition à M. le Conservateur des forêts du 7^e arrondissement.

Colmar le 12 février 1823

Avec le progrès et en particulier les nouveaux moyens de locomotion le pays sortit dès lors de son mode de vie moyenâgeux!

Le progrès fut oh combien bénéfique non seulement pour les grands axes de communication ; mais surtout pour les vallées.

Il y avait bien au village 2 tissages, des métiers à domicile, 2 scieries, 3 moulins, 1 huillerie, 1 tuilerie, etc... Lièpvre avec ses 2630 habitants était à l'époque un village déjà bien vivant. Avec la venue du train tout changea l'habitant qui n'était jamais sorti de son village découvrait alors un tout autre monde.

C'est les 25 et 27 juin 1859 que le Conseil Municipal de Ste Marie-aux-Mines demandait la création de la ligne de Ste Marie à Sélestat. Le Conseil de Lièpvre également consulté pour ce projet répondait :

" Vu les avantages que peuvent procurer à la commune le chemin de fer précité notamment à la classe ouvrière en raison du développement que prendra l'industrie dans la localité, et il fait aussi ressortir l'embarras pour contribuer à la fois dans les frais d'établissement et continuer l'exécution de la construction de la maison d'école, elle ne saurait s'abstenir de faire aucun sacrifice. La commission communale, après en avoir longuement délibéré, sur l'exposé du Maire et reconnaissant l'insurmontabilité des avantages que procurera à la localité un chemin de fer traversant la vallée de Lièpvre fait remarquer que la commune était parvenue à la possibilité de faire construire une maison école au moyen de l'obtention de deux coupes extraordinaires de bois qu'elle a sollicité dans sa dernière session pour l'exécution de ce projet qui avait été remis d'année en année depuis 17 ans, faute de ressources suffisantes, projet qui doit primer sur celui de la construction du chemin de fer. La commune veut, malgré l'embarras financier dans lequel elle pourra se trouver ultérieurement accepter le projet de construction du chemin de fer et participer dans la limite de ses moyens, elle aura tout comme la ville de Ste Marie-aux-Mines recours aux ressources extraordinaires. Le prélèvement de centimes spéciaux ne peut être mis en pratique du fait de la lenteur des résultats. Le recours aux coupes extraordinaires ne saurait nullement être employé à Lièpvre, vu qu'il compromettrait à l'avenir la délivrance des coupes ordinaires.

Après toutes ces considérations, la commission municipale se voit forcée pour concourir dans les frais de cette construction à puiser dans les fonds placés à la caisse de service représentant les excédants de recettes économisés depuis 5 ans et vote la somme de 1000 francs sur les fonds libres et 1000 francs formant approximativement le capital des rentes acquises sur l'état dont la commission sollicite la vente pour être employés à la réalisation du projet dont il s'agit.

signé : Jean DIETSCH (fils) J.B. COLLIN - HENRYPIERRE - L. BARTHELEMY
Baptiste PIERRELLE - J.J. LAXENAIRE - E. MARQUEUR - JEANCIAUDE

Séance du 7 mars 1861

Par lettre du 3 courant, le Préfet invite la commune à voter un crédit pour la construction du chemin vicinal de grande communication que propose d'établir l'administration supérieure entre Ste Marie-aux-Mines et Sélestat pour rectifier la route impériale N° 59 à certains endroits de Lièpvre.

La commission vote la somme de 8000 F + 2000 déjà votés, cela représentait beaucoup d'argent. Le budget de l'année 1861 était de 33.128 F (un salaire annuel moyen était de 400 à 500 F). Cette année là, il a bien fallu faire une coupe extraordinaire qui devait rapporter 10.000 F

Le 18 novembre '85 les propriétaires fonciers s'étaient plaints au sujet des chemins inaccessibles et des rigoles d'irrigation des prés et cela avait à l'époque une grande valeur. Ils avaient demandé à la compagnie des chemins de fer de l'Est de prendre en charge les frais résultants de ce changement et sur tout le territoire de la commune. Il fallait également rectifier la Lièpvrette au lieudit Grand'breuil (pour ne pas construire de pont supplémentaire)

Le 25 juin 1862, le Conseil approuvait en valeur, 119 promesses de vente de terrains nécessaires au passage du chemin de fer. 1are 66 valait au village 298,00 F, au Bois l'Abbesse, 1are 81 valait 217,00F et au Grands Jardins, 1are 77 valait 265,00 F. Au total plus de 300 parcelles furent vendues ou morcelées. Les travaux durèrent plus d'un an et nécessitaient la construction de 2 ponts sur la Lièpvrette.

L'inauguration eu lieu le 29 décembre 1864 et tout le village était présent. Quel évènement !

P.S. : La route impériale fut utilisée en partie pour construire le chemin de fer, ce qui veut dire que l'ancienne route n'était autre que le rail actuel. Elle était bordée de peupliers et on en fit des planches pour la confection de cercueils aux pauvres et indigents.

La Percée des Vosges.

Sur ordre de Monsieur le Préfet et conformément à une décision ministérielle, le Conseil Municipal s'était réuni en séance le 13 octobre 1867 pour examiner et exprimer des vœux sur les avantages et les inconvénients d'une percée des Vosges.

Le Maire leur communiqua une lettre du Maire de Colmar, mentionnant les vœux des habitants de Colmar et des Conseillers Municipaux de cette ville de voir retenu le tracé d'une ligne de chemin de fer reliant Colmar à Epinal en passant par Munster, ligne qui répondrait à plus d'intérêts que celle de Mulhouse à Epinal par Remiremont.

Le Conseil vu la décision de M. le Ministre des travaux publics et la lettre du Préfet;

- Considérant que le projet de raccordement de la ligne de Ste Marie-a/Mines à Saint Dié en perçant les Vosges ne fait pas partie de cette enquête;
 - Considérant que depuis 3 années la ligne de Schkistadt à Ste Marie et celle de Lunéville à Saint Dié sont en complète exploitation et qu'il ne reste plus qu'une ligne de 20 kms à créer, pour former la ligne la plus directe possible pour relier la capitale avec le centre de l'Alsace;
 - Prend ainsi la respectueuse liberté d'exposer que le procédé ne paraît ni injuste ni inéquitable si cette oeuvre restait incomplète et que se serait méconnaître les intérêts agricoles et industriels des vallées et des environs de Schledstadt
 - Que se serait en même temps dédaigner les sacrifices que s'impose un grand nombre de particuliers et les communes pour créer ces deux lignes, sacrifices que que vient seconder le gouvernement par une large subvention, lequel avait sans nul doute, un but plus étendu que celui de s'arrêter aux pieds des Vosges, en laissant incomplet ce qui dans ses projets était de voir achever dans un temps indéterminé.
- L'exécution resterait ajournée à jamais si on admettait la possibilité de la création d'une toute autre voie.

Le Conseil fait remarquer que si les divers projets soumis à l'enquête en ce moment étaient examinés et comparés à celui de Ste Marie par des hommes compétents et impartiaux, la préférence de tous les rapports ne pourrait être enlevée à la ligne de Ste Marie à Saint Dié, au profit de toute autre.

Par ces motifs, le Conseil ne peut que protester contre l'une ou l'autre des percées dont les projets font l'objet de l'enquête actuelle et forme le vœux que celui qui intéresse non seulement le canton mais aussi tout le centre de l'Alsace, le soit à son tour avant qu'une décision n'intervienne.

Signé le Maire : J.B. COLLIN

- vu qu'elle espérait déjà à cette époque un prolongement de la ligne, et qu'il fallait absolument une communication vers Paris et la Lorraine, du fait que les tissages de Lièpvre recevaient régulièrement les cotons filés des Vosges et qui alimentaient plusieurs centaines de métiers mécaniques.

- que ces transports sont très importants et restent longtemps en route
- que les moyens seraient plus importants pour aider à la prospérité de la commune
- que le tonnage de la gare de Lièpvre est très fort en produits allant vers Paris et le Nord
- que le trafic du bois était important

Par ces motifs : l'assemblée municipale souhaita à l'unanimité voir prendre en considération par la commission d'enquête ces diverses requêtes.

On sait ce qu'il était advenu de ces projets, et la guerre 1914-1918 n'arrangea en rien les choses; sauf que Lièpvre était devenue fin de station vu les combats qui s'effectuaient au fond de la Vallée. La ligne était devenue un lieu de départ et d'arrivée des permissionnaires. Les troupes allemandes avaient construit une petite ligne allant vers Rombach derrière la fabrique Risler et déchargeaient là dans des niches à flanc de montagne leurs munitions.

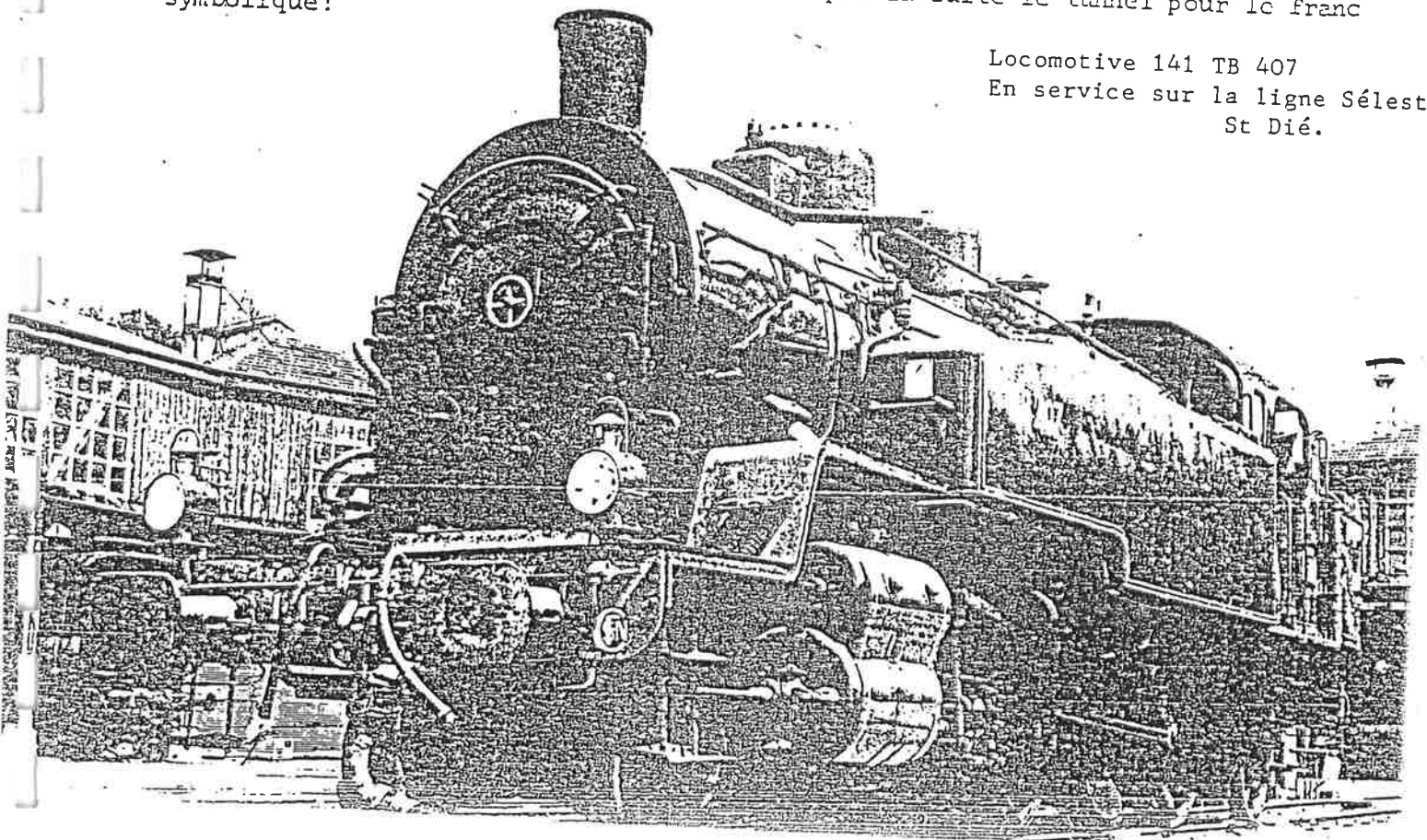
Les grands Jardins étaient occupés par les baraquements pour les hommes et le matériel qui alimentaient le front des Vosges (Hingrie jusqu'au col de Ste Marie-aux-Mines.

Le percement du tunnel ne devait débuter qu'en 1933 pour se terminer en 1937. C'était une période de chômage et beaucoup de nos proches étaient occupés à cette dure et pénible tâche. Par le froid et l'humidité certains y laissèrent leur santé.

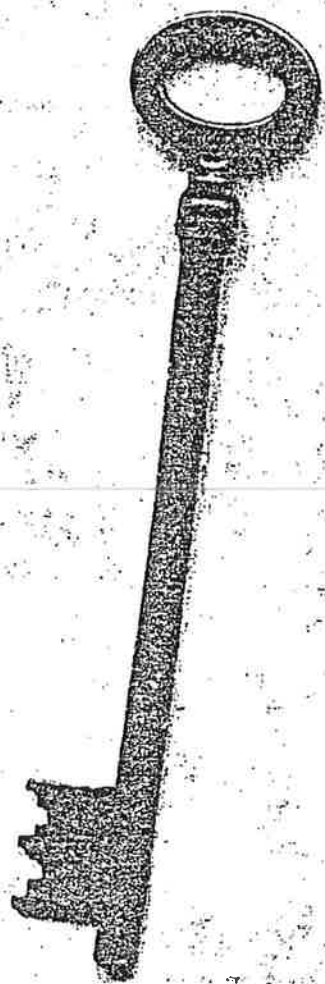
Cette même année 1937, vit l'inauguration de ce grand ouvrage, et certains se souviennent encore, étant alors enfants, de cette magnifique journée et du gigantesque tunnel en chocolat construit par la maison KOHLER - REHM de Colmar. Les 2000 écoliers du canton reçurent chacun une part de ce tunnel haut de 5 mètres et qui pesait 1900 Kg, plus 160 kg de sucrerie (chacun était tâché (à Lièpvre on disait "marmosé") de chocolat qui fondait par la chaleur torride qui régnait ce jour là)

Les transports routiers détrônèrent les chemins de fer, l'on supprima aussi l'express Colmar - Nancy, pour vendre par la suite le tunnel pour le franc symbolique!

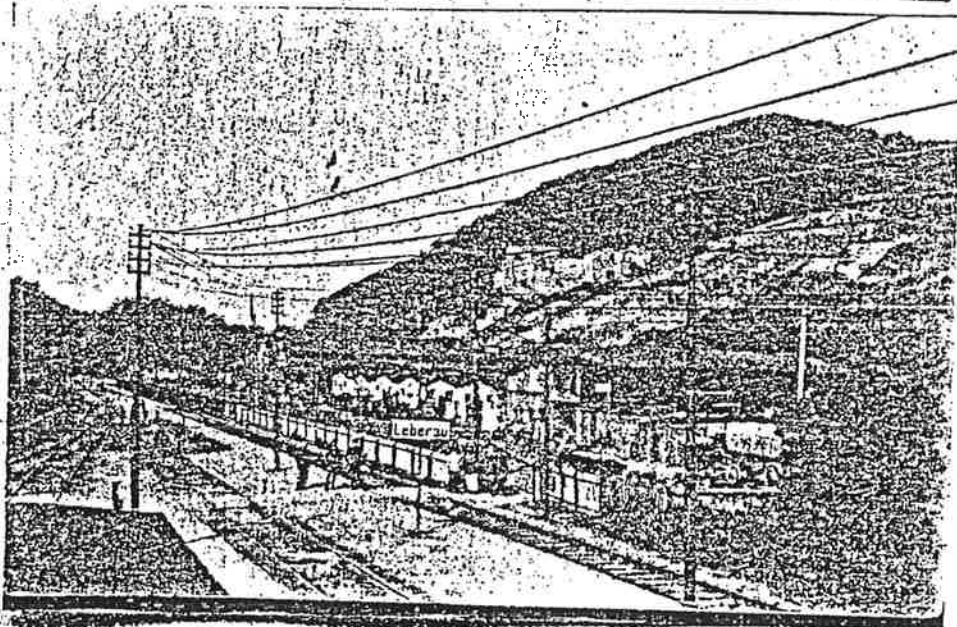
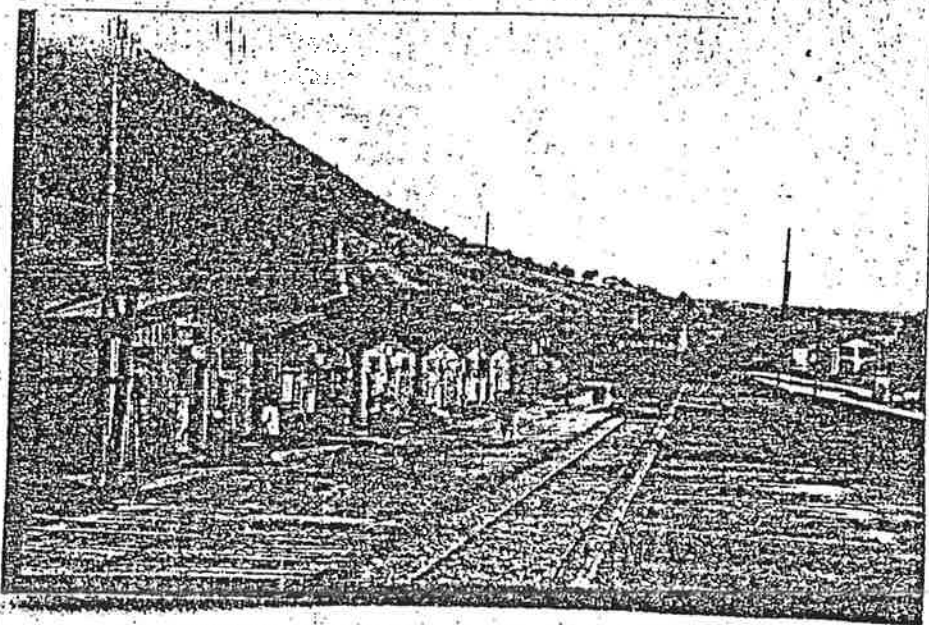
Locomotive 141 TB 407
En service sur la ligne Sélestat
St Dié.



Clef de la porte du tunnel
de Ste Marie Aux Mines
dû à des passeurs qui
se ravitaillaient dans les
Vosges et faisaient passer
des gens en zone libre .



Ci-dessous deux photos des baraquements installés
aux Grands Jardins, durant l'occupation allemande en
1914 - 1918.

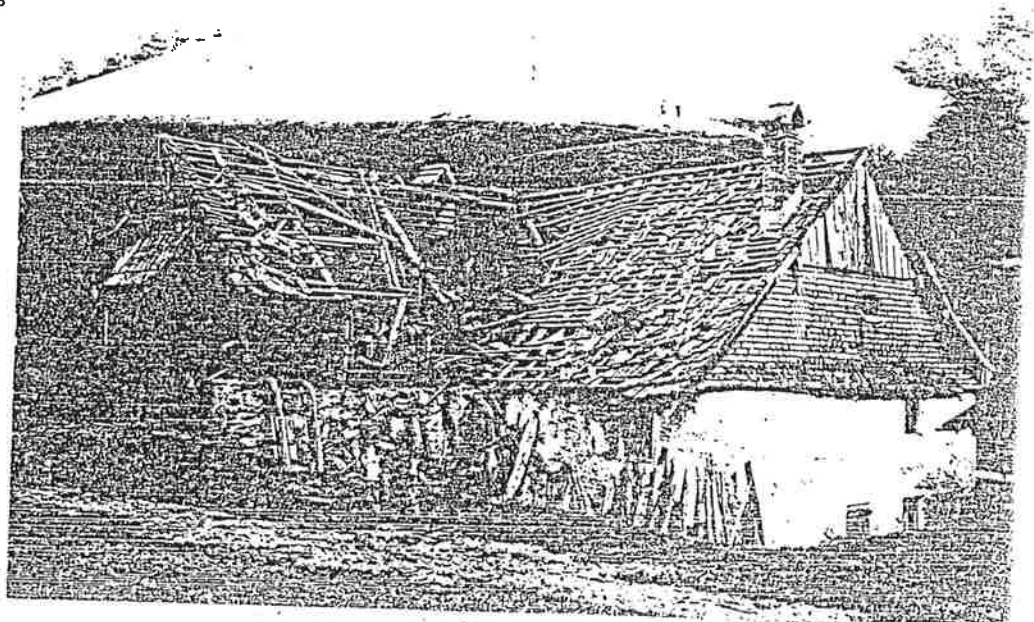


Ci-dessous . Place de la Gare avant 1940.

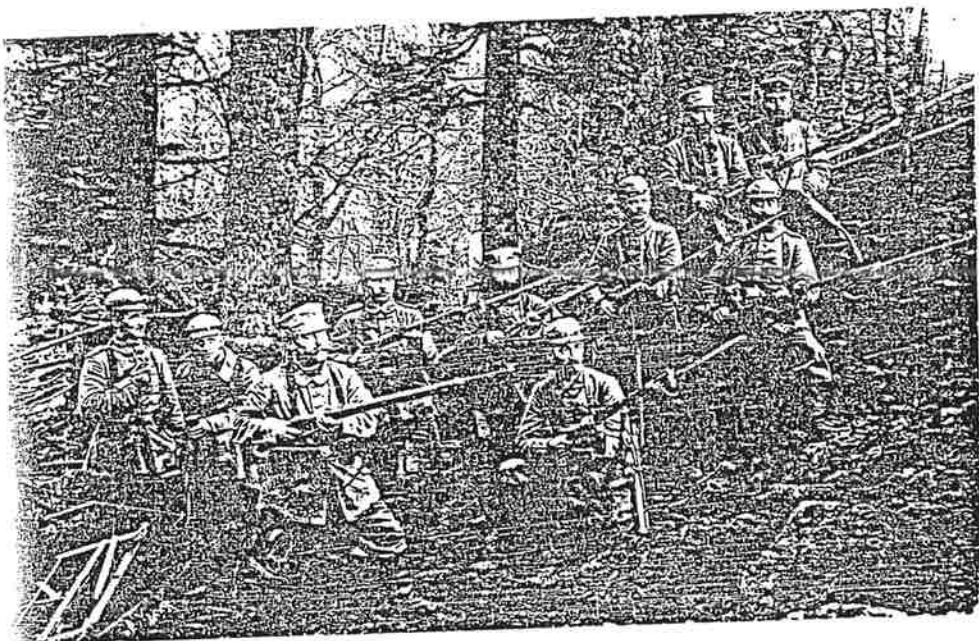


Le 14 août 1914, 4000 Bava­rois ar­rivent à Lièpvre : ceux-ci sont de suite can­tonnés chez les habitants qui devaient les héberger. Certaines mai­sons en ont 20 à 25 à nourrir et les provisions ali­men­tai­res com­men­cent à man­quer. Le même soir, un nommé Pierre, ren­trant d'une ferme est tué. Vers 20 heures, les trou­pes al­le­man­des sont alar­mées et elles partent, une sen­ti­nelle en fac­tion près de la gare est tuée. Toute la nuit des pa­trouilles cir­culent dans les rues et ar­rê­tent des gens inoffen­sifs avec force menaces. Le 16 août 1914, Monsieur Chamley est nommé Maire du vil­lage et le 17 août les premiers hussards fran­çais ar­rivent à Lièpvre. Le 18 août 1914 ar­rive l'In­fan­te­rie et vers 17 heures on entend une fusillade ter­rible. Le 22ème d'in­fan­te­rie venant par la route de Villé est surpris par les Bava­rois em­busqués dans la forêt de La Vancelle et subit des pertes sérieuses. On dénombre 73 Fran­çais et 45 Al­le­man­ds tués. Toute la nuit, on entend les trou­pes et blessés se retirer. Le 19 août, la Mairie met en place un service de secours pour les blessés : on in­stalle des lits à l'école et dans l'usine Dietsch. Les jeunes filles du vil­lage s'of­frent pour soigner les blessés. L'après-midi, vers 16 heures, la popu­lation de Lièpvre voit avec un ser­re­ment de cœur les derniers soldats fran­çais quitter le vil­lage, hélas pour bien long­temps. A peine partis, une pa­trouille de Dragons Al­le­man­ds entre au vil­lage. Le len­de­main, mer­credi 20 août, les trou­pes bava­roises font de bonne heure leur entrée au vil­lage par la route et le long du chemin de fer et toute la journée, ce n'est qu'un pas­sage de trou­pes. On se bat vers Ste Croix aux Mines et à Musloch 5 fermes sont allu­mées et le bétail s'y trou­vant éga­le­ment. Deux de ces fermes appar­te­naient à 2 frères dont les fils étaient en guerre. Les pauvres vieux devaient être fusillés, on les avait déjà alignés, mais ils ob­tin­rent la vie sau­vée grâce à un jeune officier com­prenant le fran­çais. Un cul­ti­vateur avait con­tinué à faucher ; étant sourd et qu'il n'avait pas fait at­ten­tion à ce qui se pas­sait au­tour de lui, on lui reprocha qu'il don­nait des signes aux soldats fran­çais. On le mal­traita cruel­le­ment, sa mai­son fut incendiée et ses nom­breuses bêtes brûlées vi­ves. Un autre habitant de Musloch ne dut sa vie qu'à une ruse. Il fit le mort dans le poulailler où il s'était ré­fu­gié. Une femme âgée de 75 ans brûla dans le lit et un vieillard debout devant son lit fut blessé par une balle. Les al­le­man­ds ra­menèrent au vil­lage d'autres habitants de Musloch moitié vêtus et les enfer­mèrent au corps de garde. Une mai­son si­tuée dans le haut du vil­lage est éga­le­ment incendiée. Les blessés com­men­cent à af­fluer et les al­le­man­ds sont exaspérés.

Une ferme dévastée par les
allemands.



Le 22 août au matin, enterrement de 12 Bava-rois. Le Curé de Lièpvre est invité à faire un discours de circonstance. Il s'en tire assez bien, malgré son patriotisme français et connu. On entend les soldats murmurer sur son compte, car il prononce le latin en "us" au lieu d' "ous". Egalement ce jour, un régiment de bava-rois avec artillerie demande des otages pour monter à Ste Marie aux Mines. Messieurs Chamley, Maire, Lisenfeld, Greffier, Meiss, Brigadier et Knecht, conseil-ler sont obligés de marcher en tête des troupes et on leur dit qu'en cas de tir par l'ennemi, ils seront fusillés. Tout le long de la route on parlemente pour que l'on relâche ces messieurs et ce n'est que près de la Mairie de Ste Croix aux Mines, qu'un major plus humain que les autres relâche les otages.



Soldats allemands en position
dans les environs.

Il fallait également assister à la fusillade du 24 août en pleines rues vers 9 heures du soir, alors que les fourgons remplis de marchandises et d'hommes étaient entassés l'un derrière l'autre. On venait de se coucher, voilà que les bal-les vinrent siffler aux fenêtres : on se croyait à son dernier quart d'heure. Cela dura quinze minutes ; les chevaux s'affolèrent, des camions furent renversés, des cavaliers flanqués à la rivière par leurs montures qui se sauvaient. Par miracle aucun civil ne fut tué. Dans le courant de l'après-midi du 25 août, deux compagnies allemandes d'un régiment d'infanterie virent occuper Lièpvre et avaient ordre de tirer sur les hommes au moment critique. Les canons qui devaient détruire le vil-lage étaient en position. On se demande ce que cela signifie et on apprend que le Commandement supérieur décide que Lièpvre sera incendié. On parlemente grâce à l'intervention du Chef de gare et le village est épargné de ce malheur, mais pour l'en punir, il faudra pendant 2 nuits laisser fenêtres et volets grands ouverts et une lampe allumée dans chaque chambre. Ce qui fut fait, l'honneur allemand était ainsi satisfait et Lièpvre était sauvé. Voici l'ordre authentique qui fut alors affiché à Lièpvre par la brigade : " Toutes les fenêtres, sans rideaux, ouvertes le jour. Au passage des troupes ou de transports, il est défendu de regarder par la fenêtre. Quiconque sera vu à la fenêtre sera fusillé par les troupes de passage. Sous peu un bataillon d'infanterie de 25 à 50 canons arriveront au village. Si un seul coup de feu se fait encore entendre le village sera complètement démoli. Les otages seront tous fusillés". Le 26 août, il ne se passa rien de particulier, mais

la journée fut néanmoins très mouvementée. Des quantités de voitures de munitions et différents bataillons traversèrent Lièpvre. Beaucoup de soldats tombèrent de fatigue, furent soignés par la population. Les trains qui venaient de Ste Marie aux Mines étaient bondés de blessés. Les autres jours passèrent plus tranquillement, les troupes allemandes étaient alors en France où elles exer-aient leurs atrocités sous l'oeil bienveillant du Kaiser. On pouvait dire que le village l'a-ait échappé belle.

La grippe espagnole ayant fait irruption dans le village, les écoles commencées le 1er octobre furent fermées à partir du 17 octobre jusqu'au 11 novembre 1918.

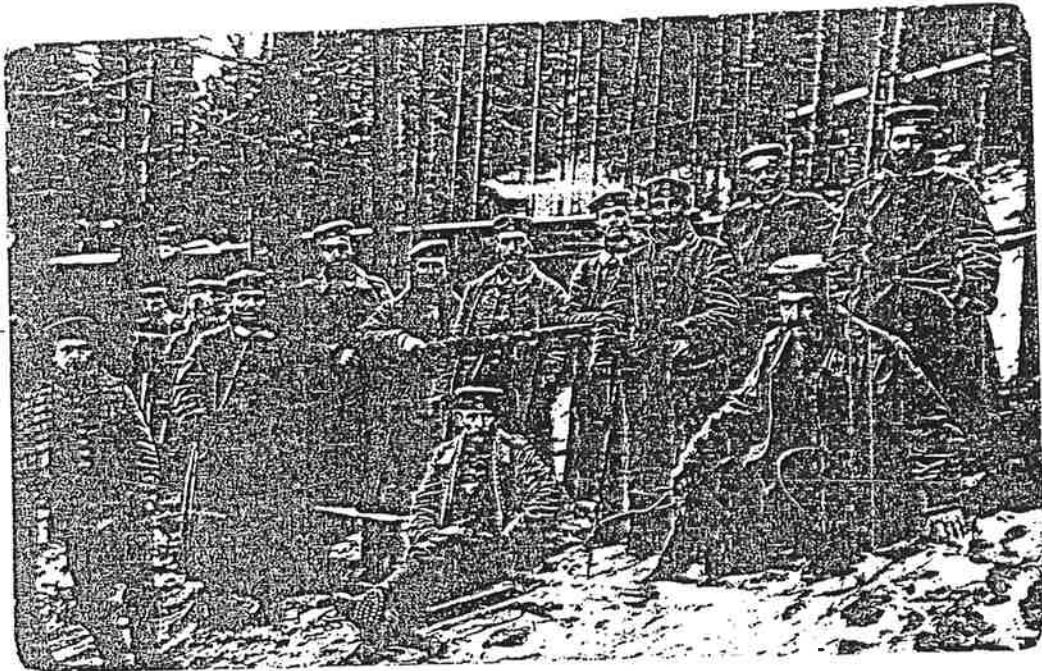
Le même jour, date à jamais mémorable pour cause de l'armistice acceptée avec toutes les conditions par l'Allemagne, l'école de Lièpvre venait de reprendre, lorsque le matin du 12, Monsieur Steyert, Maître en chef, succomba par suite d'un coup d'apoplexie au milieu de ses élèves à l'âge de 59 ans. La famille appelée par les élèves le trouva assis sur le pupitre et il avait cessé de vivre. A la suite du décès, les classes sont de nouveau fermées. Le vendredi 15 novembre, enterrement de Monsieur le Directeur. Comme les trains circulent irrégulièrement et que tout est bouleversé au village et dans tout le pays, il y a peu d'étrangers à la messe. Les enfants des écoles et beaucoup d'habitants de Lièpvre assistent à l'enterrement. Monsieur le Directeur de Rombach le Franc prononce un discours de circonstance à la tombe de celui-ci et rappelle en termes émus les qualités et les mérites de Monsieur Steyert qui pendant, 31 ans (1887 à 1918) s'est sacrifié pour l'école et la population de Lièpvre.

Le dimanche 17 novembre 1918, Lièpvre voit l'arrivée des troupes françaises (4ème Zouaves). Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux, le Clergé, les enfants et une grande partie de la population vont à leur rencontre. Les maisons sont pavoisées aux couleurs tricolores. Les salles d'écoles, étant occupées par les militaires qui évacuèrent la vallée y passèrent la nuit, l'enseignement ne put être repris. Il va sans dire que les écoles restèrent fermées jusqu'à nouvel ordre. Par décision du comité scolaire qui s'est réuni le 24 novembre 1918, la réouverture des classes a eu lieu le 2 décembre. Une publication invitait les parents d'envoyer les élèves à l'école. L'enseignement se donne à partir de ce jour en français et les élèves ont plus d'ardeur au travail. Comme on a introduit l'heure française, il est impossible de faire classe jusqu'à seize heures, il n'y a pas de lumière dans les salles, les élèves sont renvoyés à 15 heures mais la classe commence le matin à 8 heures.

Le lundi 9 décembre 1918, un instructeur militaire est envoyé par l'administration. C'est un alsacien qui a combattu du côté des français. Il doit organiser l'école française dans la vallée. Il supprime l'allemand dans l'école et cet enseignement doit être remplacé par des dictées françaises, des exercices de langage, de la récitation et des sciences. Il fait apprendre la Marseillaise et il ordonne de préparer une fête de Noël pour le lundi 23 décembre. On a dressé un arbre de Noël et chaque enfant reçoit un petit pain de la commune de Lièpvre. L'après-midi les élèves n'ont pas classe.

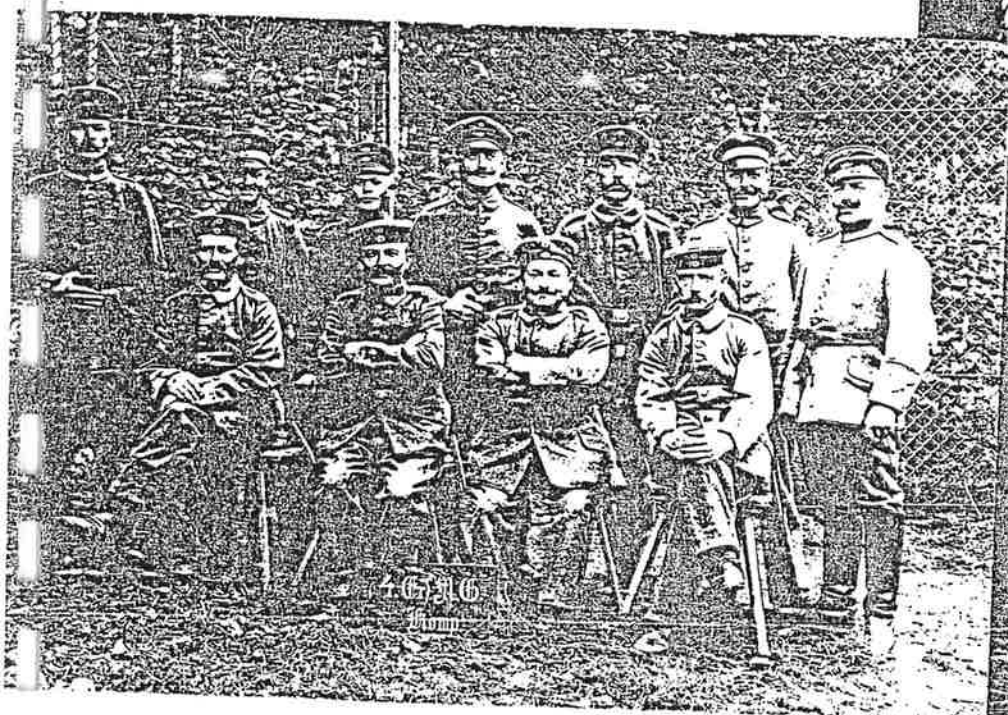
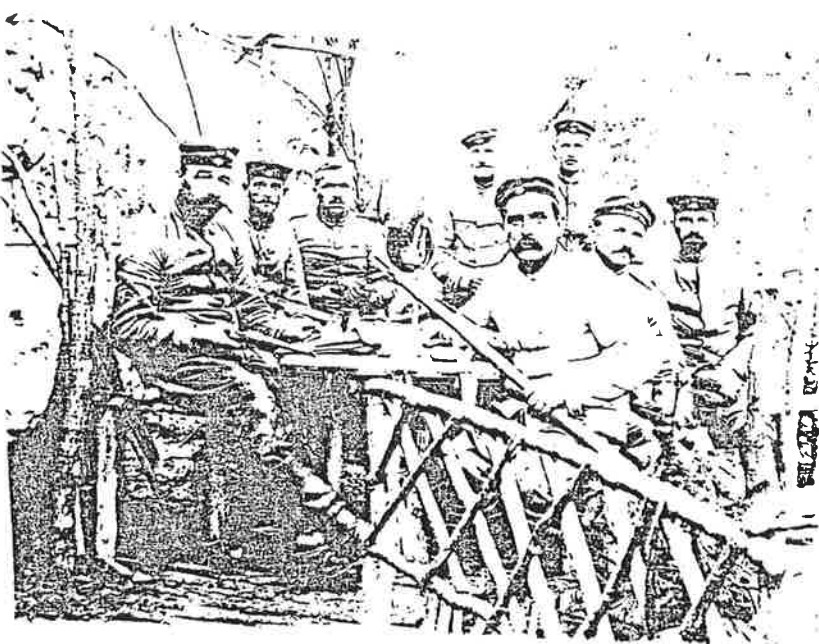
Archives de l'Ecole de Lièpvre.

Beaucoup de combat ont eu lieu sur les hauteurs depuis le mois de janvier 1918. En avril, les allemands subissent des pertes, l'artillerie française tirant avec beaucoup de précision sur les positions et ouvrages allemands. Un certain nombre de soldats allemands passe à l'ennemi et c'est à leurs indications que les allemands attribuent les attaques françaises. Un militaire allemand se tue d'un coup de sabre. Courant les mois de mai et juin 1918, les allemands subissent d'assez grandes pertes en hommes, l'artillerie française lance beaucoup d'obus. Le 17 juillet 1918, le fond de la vallée reçoit une quarantaine d'obus français. Le 3 août, les Français ouvrent le feu d'une rare violence sur tout le front allemand. Les Allemands vont subir des pertes sérieuses. Le 14 septembre, un aéro américain laisse tomber des brochures sur les prés et le long de la route menant à Ste Croix aux Mines. Les Allemands transfèrent en arrière le matériel et les munitions et il y a beaucoup d'activités sur les montagnes. Le 19 septembre 1918, les Allemands font une attaque sur les lignes françaises et sont obligés de se replier sur leur positions les mains vides. Fin septembre, les canonades reprennent de plus belles, toujours au profit de l'armée française. A Lièpvre, on apprend le 2 octobre 1918, que les autorités allemandes ont décidé que Ste Marie aux Mines doit être évacué, pour le 15 octobre pour la population civile. La détresse est grande puisqu'on s'attend à une même nouvelle pour le village. Au bout de 8 jours l'ordre d'évacuation est retiré provisoirement, l'Allemagne ayant demandé la paix.



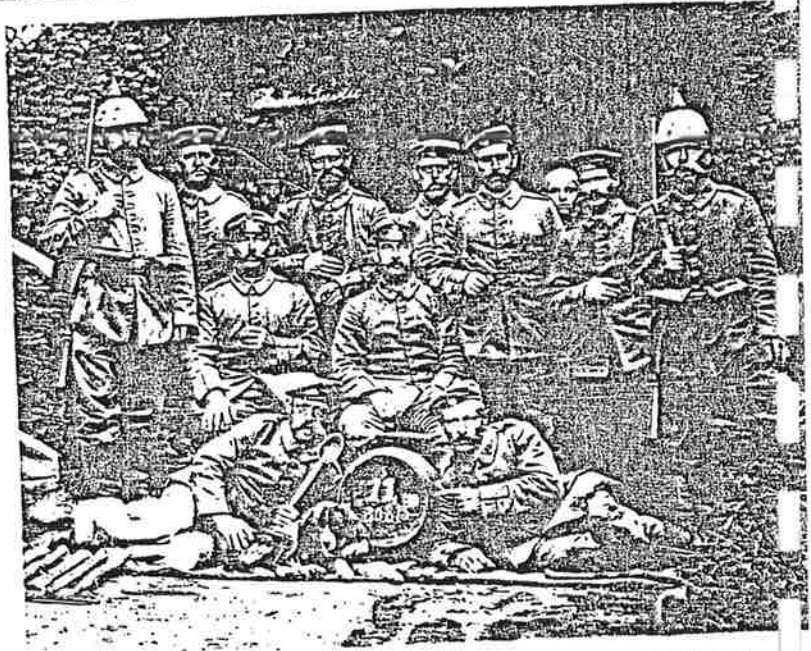
Troupes allemandes sur le Front.

Pendant ce temps, les Français bombardent l'arrière des lignes allemandes, la voie ferrée près de Lièpvre est démolie. Début novembre le village envisage la proche apparition des troupes françaises et en cachette de drapeaux tricolores sont confectionnés. Les fonctionnaires allemands font partir leur mobilier. Le 11 novembre arrive la nouvelle de l'armistice et on apprend avec une grande joie, la défaite de l'Allemagne et la délivrance de l'Alsace-Lorraine du joug de l'opresseur allemand. Les trains ne circulent dans le village que pour le transport des troupes allemandes ; ceux-ci procèdent à la destruction de munitions. Vers le 17 novembre 1918, les troupes françaises font leur entrée dans le village pavoisé cette fois-ci aux couleurs tricolores et sont reçues avec un enthousiasme indescriptible.



SOLDATS DE LIEPVRE ENROLES POUR SERVIR DANS LES TROUPES DE L'ARMEE

DU KAISER GUILLAUME II DE 1914 A 1918



UNE NECESSITE BIEN SOUVENT CONTROVERSEE.

Séance d'Extracordinaire du Conseil

Municipal du 17 Mars 1927

[illegible]

Principles of the sciences: 4. H. Dietrich C., Bruch J. J., Knechtel, Lorenz
Schmidt, Lomslag, Kuschel, Dr. Klerlein, Kuhlmann, Wollinger, Brunsen
Schulcher, & Delle, Abrecht 4. H. Apf, Ambrose & Bachmann
Lorenz 4. H. Sch. 4.

Donneur le faire fait connaître que nous nous avons convoqué à l'effet de
déliberer sur la question des les sur la question pour l'accumulation de la
Communauté en cas possible. Il fait remarquer que cette session n'est pas
savoir si on est partisan ou adversaire de ce projet avant de décider ce la suite
des travaux préliminaires. Il donne ensuite connaissance d'un
rapport approuvé par les ressources que la Communauté possède à l'heure
présent, que l'insuffisance de ces ressources sera comblée au moyen
d'un emprunt et d'une imposition extraordinaire à voter ulté-
rieurement par une délibération spéciale, soumise à l'Assemblée et
déliberer sur cet objet.

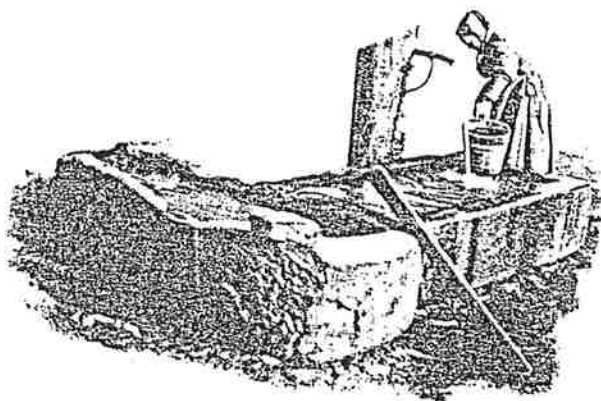
Assemblée, qui s'oppose de ne le faire,
Précisant que l'établissement de la conduite d'eau dans la
Commune constitue une amélioration de première nécessité
et doit être financé par le B. Voix: Contre 5 le projet d'adduction
d'eau potable.

Extrait de la délibération du conseil municipal de Lièpvre en date du 17 mars 1927 décidant réalisation des travaux d'alimentation en eau potable pour le village.

Kennner Jrs. Fr. Fricks S. Keckin - S. Keckin

J. L. Garrison
 Brewster, Mass. - Lehigh - Marchmont J.
 Grandgeorge, T. O. - Uncle F. - Franklin - Drury - Elm
 Wm. H. Lloyd Ed. S. P. - John - Ed. M. M.
 J. P. M. M. - J. H. M. - Dict. - J. H. M.
 H. H. M. M. - Heber - Ch. - Ch.
 J. H. M. M. - Lehigh - Marchmont J.

En 1927, le village de Lièpvre est alimenté par 5 fontaines publiques et environ 200 puits privés. Trois des fontaines publiques avaient leur chambre à eau à proximité immédiate des ruisseaux du Rombach, du Hoimbach, du Chalmont, ne recevant ni filtration, ni nettoyage et l'eau contenait les matières organiques et les microbes venant des champs et rigoles. Quant aux puits privés, ils étaient à quelques rares exception près, sans garantie totale d'hygiène. Une pollution assez importante impliquait la nécessité de lancer de tels travaux d'AEP. Les épidémies de fièvre typhoïde pour le village font 22 cas en 1892, 10 cas en 1897 et beaucoup pendant la 1ère guerre mondiale. La preuve en était que l'eau de Lièpvre était en général très malsaine et peu potable. L'établissement d'une adduction d'eau potable était urgente pour l'agglomération et ceci pour les raisons suivantes :



- dans un but d'hygiène publique, éviter les épidémies,
- de la prévention du feu, pour combattre avec plus d'efficacité, d'énergie et de succès les foyers d'incendies. Nous noterons qu'à l'époque la majorité des Conseillers Municipaux étaient Sapeurs-Pompiers et connaissaient les difficultés engendrées pour amener l'eau dans les pompes, quartiers éloignés des cours d'eau, formation de la chaîne par les habitants, rivières à sec en été, barrages souvent inexistantes,
- pour pouvoir occuper utilement en temps de crise les chômeurs du village à un travail,
- pour procurer aux habitants de Lièpvre une partie des avantages et commodités des communes avoisinantes et éviter ainsi la fuite de la population vers la ville.

A l'époque, pour pouvoir exécuter les travaux à peu de frais, la Commune de Lièpvre s'était mise en rapport avec celle de Rombach le Franc pour faire le captage des sources et la maçonnerie des réservoirs en commun. Malheureusement, Rombach le Franc n'était pas d'accord. La Préfecture a donc conseillé de faire des recherches dans le fond du Votembach et le constat déterminait le 19 septembre 1925 les débits suivants :

Hintertal	Source 1	Ban de Lièpvre	46 Litres mm
Hintertal	Source 2	Ban de Lièpvre	12 Litres mm
Hintertal	Source 3	Ban de St Hippolyte	30 Litres mm
Linkental	Source 4	Ban de St Hippolyte	46 Litres mm

soit 124 Litres mm et environ 200 M3 jour et ceci pendant une année et à la fin d'une saison extrêmement sèche, où presque tous les cours d'eau et les puits étaient à sec.

Une analyse de l'institut d'hygiène et de bactériologie de Strasbourg faite le 5 mars 1926 par le Docteur Dauvergne démontre que l'eau sortant du rocher de gneiss est excellente. Le prélèvement des échantillons avait été fait dans des conditions de pureté nécessaire.

[illegible]

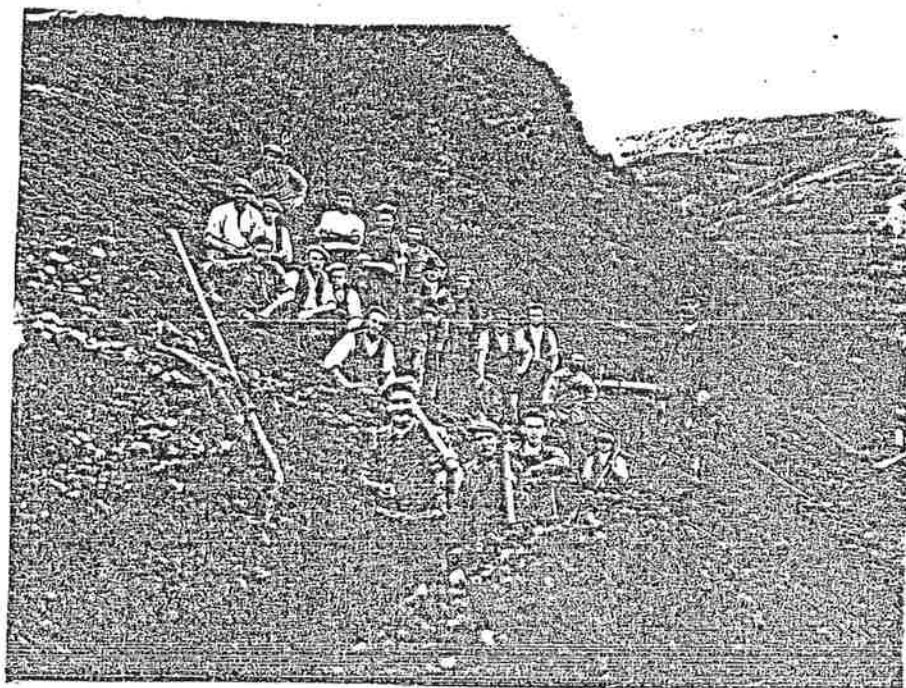
Egalement, une enquête hydrogéologique réglementaire avait été effectuée en exécution des instructions ministérielles. Il existait déjà un rapport daté du 28 juin 1901 rédigé par Monsieur Bucking, Professeur de minéralogie à Strasbourg, traitant le problème de l'approvisionnement en eau de Lièpvre qui exposait des conclusions très intéressantes.

En 1927, le nombre d'habitants de Lièpvre était de 1845, dont 1587 dans l'agglomération qui étaient susceptibles d'être raccordés à la conduite d'eau. 258 habitants ne pouvaient être raccordés dont les habitants des annexes, pour Musloch 112, 80 pour Bois l'Abbesse et 66 dans les fermes. Le 5 avril 1927, une lettre des propriétaires des fermes situées dans les vallons de Frarupt, Votembach à l'attention du Maire, soumet la protestation suivante : suite au captage des sources, les fermes en question seraient privées de la presque totalité de leur eau, ce qui s'aggraverait encore plus, pendant les années de sécheresse, étant donné que les ruisseaux de ces vallées ont déjà été complètement à sec et cela à plusieurs reprises. Ces soussignés se déclarent donc résolus de s'opposer à ces travaux. Neuf personnes ont signé cette protestation.

UN COUT ONEREUX POUR LA REALISATION DE CES TRAVAUX POUR LE VILLAGE.

Pour le Conseil Municipal de l'époque, il s'agissait d'examiner le côté financier de la question et de réunir les fonds pour exécuter et mener à bonne fin ces travaux. Monsieur Walch, Ingénieur en Chef du Génie Rural avait donné comme dépense approximative début 1927 la somme de 700 000 à 900 000 Frs. En captant les sources, il fallait environ 6 Km de conduite en montagne et 6,5 Km dans le village. Le réservoir serait placé sur le versant de l'Estasy, endroit facile d'accès pour le captage et l'amenée d'autres conduites d'eau par ailleurs. La Commune possédait en caisse au début de l'année 1927, 423 000 Frs disponible de suite et il fallait ajouter à cette somme une coupe de bois extraordinaire accordée dans la parcelle 7 et évaluée à 150 000 Frs. Soit 573 000 Frs représentant plus qu'une bonne moitié de la somme des travaux était disponible pour réaliser ces travaux. La Commune avait également fait une étude devant démontrer les recettes de vente d'eau sur une année qui devaient rapporter dans les 10 000 Frs. Pour la population, la réalisation d'une conduite d'eau pouvait réduire les taux de primes d'assurances contre l'incendie. C'était surtout les agriculteurs qui devaient bénéficier des plus fortes proportions de réduction, car les risques étaient plus grands.

Une équipe d'ouvriers au travail



Suite au vote du 17 mars 1927, l'insuffisance des ressources financières devait être comblée au moyen d'un emprunt et d'une imposition extraordinaire à voter ultérieurement par une délibération spéciale. Par la suite, cette deuxième solution n'a jamais fait l'objet d'une discussion et d'un vote de l'assemblée. Monsieur Walch soumet au Conseil Municipal le 15 décembre 1928 la première partie du projet concernant le captage des sources, la réalisation du filtre et la conduite d'amenée à ce dernier d'environ 1 Km 2. Ce projet devait entraîner une dépense d'environ 140 000 Frs pour une conduite d'adduction en fonte. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et vote le crédit qui est prévu au Budget supplémentaire de l'exercice 1928 en demandant une subvention aussi élevée que possible de l'Etat et éventuellement du Département. Le 6 juillet 1929, le Conseil Municipal accepte le projet d'un montant de 1 150 000 Frs. Le crédit devait être couvert comme suit :

- Subventions présumées de l'Etat et du Département	320 000
- Disponibilités de la Commune	350 000
- Emprunt	500 000

Il décide en outre d'adjuger les travaux en 3 parties.

Lièpvre — Résultats obtenus lors de l'adjudication qui a eu lieu le 19 mai 1931 pour les travaux d'alimentation en eau potable de la commune de Lièpvre.

Résultats publiés dans la presse de l'adjudication des travaux.

1^{er} lot, adjudication après concours, comprenant les travaux de pose d'env. 2675 m. l. de conduite d'amenée, tuyaux de 30 mm. en fonte ou en acier, entre les sources et le réservoir.

Offres pour une conduite en acier:

Kleinklauss Frères, Ingwiller	222.514 fr.
Soc. Als. des Travaux Publics, Strasbourg	225.500 fr.

Offres pour une conduite en fonte:

MM. Kohler Ernest, Labroque	201.575.— fr.
Retler Emile, Strasbourg	199.566.50 »
Soc. An. des Hauts Fourneaux à Pont-à-Mousson	193.434.50 »
Johner-Steinbrenner à Munster	191.850.80 »
Schwenck Jules, Munster	182.864.50 »
Schnitzler Jérôme, Dannemarie	182.425.50 »
Stoll, Manufacture Industrielle à Sarreguemines	176.850.— »

M. Schnitzler de Dannemarie est adjudicataire.

2^e lot, en adjudication publique pour une conduite en fonte. Travaux d'installation du réseau de distribution, comprenant notamment travaux de terrassements (env. 6530 m. l. de tranchées, fourniture et pose de tuyaux en fonte env. 1860 m. l. de 125 mm; 1900 m. l. de 100 mm; 2770 m. l. de 80 mm; 75 m. l. de 50 mm); env. 5600 kg de raccords spéciaux, de 50 robinets-vannes, de 77 bouches d'incendie, installation de 10 bornes fontaines avec accessoires et env. 300 embranchements d'immeubles.

MM. Kohler Ernest, Labroque	850.545.— fr.
Retler Emile, Strasbourg	840.662.50 »
Johner-Steinbrenner, Munster	828.334.— »
Schwenck Jules, Munster	825.632.50 »
Schnitzler Jérôme, Dannemarie	794.955.— »
Stoll, Manufacture Industrielle de Sarreguemines	744.381.50 »

Adjudicataire.

3^e lot, en adjudication-restreinte, les travaux de construction du réservoir d'eau.

MM. Ossola Frères, Vieux-Thann	189.066.— fr.
Schnitzler Jérôme, Dannemarie	177.795.— »
Scandella Frères, Stosswehr	173.115.— »
Schroth, entrepreneur, Sainte-Marie-a.-M.	134.430.60 »

Adjudicataire.

L'exécution de tous les travaux et fournitures devra être terminée dans un délai de trois mois pour le 1^{er} lot, six mois le 2^e lot et cinq mois le 3^e lot, de sorte que les ménagères peuvent compter d'avoir l'eau sur les évier le 1^{er} janvier 1932.

L'ouverture des plis le mardi 19 mai 1931 à 10H30 à la Mairie de Lièpvre a eu lieu en présence de Mr François MUNIER, Maire, Mr Joseph FRITSCH, Adjoint et de Messieurs Charles LIPP, Charles FUCHS, Victor TURCK, Conseillers Municipaux et membres de la commission des eaux.

Le 6 juillet 1930, la Commune demande la déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau en vertu de la circulaire ministérielle de 1884 et elle s'engage à indemniser les usagers des eaux des dommages causés par la déviation des eaux. Une subvention du Ministère de l'agriculture est accordée pour entretenir les travaux de captage des sources et pour la construction du filtre. Egalement le Conseil Municipal remercie le Sénateur Pfleger de son intervention auprès du Ministère de l'Agriculture à Paris pour la subvention accordée de 365 700 Frs. Nous noterons également qu'il existait déjà un projet d'adduction d'eau pour l'annexe de Musloch fin de l'année 1930. Le 28 mai 1932, le Conseil Municipal adopte le règlement de distribution d'eau au village et vote la confection d'environ 500 brochures qui seront à remettre aux abonnés.

Première et deuxième page de cette brochure

Règlement

concernant

les concessions d'eau

de la

Commune de Lièpvre.



Commune de Lièpvre

Extrait

du Registre des Délibérations du Conseil municipal.

Session du 28 mai 1932.

Etaient présents, sous la présidence de M. le Maire François Munier, M. Joseph Fritsch, adjoint au Maire, et tous les Conseillers municipaux.

Règlement de distribution d'eau.

Le Conseil consent d'adopter le règlement de distribution d'eau ci-joint, tel qu'il a été élaboré par le Service du Génie Rural à Colmar.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme.

Lièpvre, le 23 août 1932.

Le Maire : signé MUNIER Frs.

B 1618. Vu et approuvé.

Ribeauvillé, le 1^{er} septembre 1932.

Le Sous-Préfet : signé E. KUNTZ.

imprimerie et lithographie E. & R. Colmar

LE DESASTRE UNE SEMAINE AVANT LA FETE DE L'INAUGURATION DE LA CONDUITE D'EAU.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1933, un orage d'une violence terrible

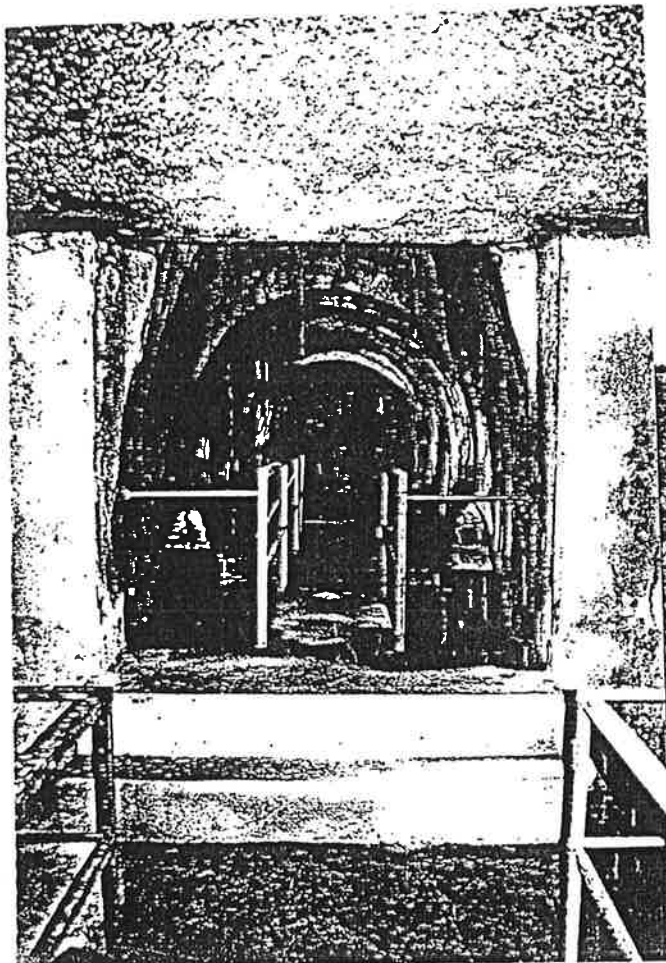
éclate et fait trembler tout le massif du Taenchel et environ. Les ruisseaux et sources de la montagne débordent, gonflent, rugissent et emmènent tout sur le passage. Des matériaux naturels dévalent les pentes. C'est la catastrophe. La conduite d'amenée sur une longueur de 1100 m située à la droite baisse est complètement détruite ; les travaux de raccordement des eaux de ruissellement de la gauche baisse au filtre sont entrepris par les Ets Schnitzler de Dannemarie.



D'importants dégâts devant la ferme de Votembach. Une bille de bois traverse la maison.

Le Conseil Municipal le 24 juillet 1933 décide de faire d'urgence le captage des sources de la parcelle 42 de la forêt de St Hippolyte, car la quantité d'eau ne suffit plus à satisfaire aux besoins du village.

Réservoir de l'Estary



Il faut attendre le 28 octobre de cette même année pour que le Conseil Municipal de Lièpvre vote les crédits nécessaires de la réparation qui se montent à 175 000 Frs. Un mois plus tard, les conseillers municipaux devront demander d'urgence la délivrance d'une coupe de bois extraordinaire pour l'exercice 1934 d'une somme de 100 000 Frs car la commune se trouve dans une situation financière critique par suite de l'inondation du mois de juillet.

Séance du 21 Mai 1933.

Extrait de délibération du
21 mai 1933 concernant le
programme de la fête de
l'inauguration de la conduite
d'eau.

Prisents were the president et al. & faire Francois Jumeau;
St. Joseph Fairbank, adjoint au maire et les Concelliers municipaux St.
Guillaume, J.B. Laroche, J.B. Laroche, J.B. Laroche, J.B. Laroche,
George Fournier, Charles Charbon, J.B. Laroche, J.B. Laroche,
Léonard Laroche, et autres Officiers:
Charles Laroche et J.B. Laroche.

Le Comité étant en nombre suffisant pour délibérer, il fait
ouvrir le service et invite le secrétaire à donner lecture du proto-
col et le Comité se réassemble.

Cette lecture faite sans observation, à faire passer à l'ordre du jour, lequel comprend les différentes questions ci-après.

Commencement du programme de la fête de l'inauguration de
la Conduite d'eau qui aura lieu le dimanche, 14 juillet 1933.
Le Conseil se déclare d'accord avec le programme établi comme
suit.

6 heures: Réveil par la cloque des pompiers.
7^{h 15} -- Rassemblement des Sociétés locales devant la mairie.
8^h -- Service religieux à l'église paroissiale.
8^{h 15} -- Présentation des sauts de la conduite d'eau.
9^{h 10} -- Réception des autorités et invités à la mairie.
10 -- 1. Cérémonie officielle devant le fontainet improvisée par l'immersion des sauts.
2.) 1.) Les fils des sautoyeurs, sautoyeurs pastoraux par les
sociétés municipales.
2.) Souvenir des clairons "Aux Champs"
c.) Allocutions de S. M. la Mairie.
d.) Discours officiels.
e.) Saut de sautoyeurs par les sautoyeurs de la Mairie.
f.) Présentation de la participation.
11 heures: Fin d'heure
12^{h 30} -- Pique-nique officiel.

Source des renseignements : Archives Mairie Mai 1988.

Le 28 novembre 1944, Lièpvre était libéré

Le 28 novembre 1944 restera pour les habitants de Lièpvre une date mémorable car ils se souviennent des événements qui se sont passés.

L'état-major allemand avait choisi Lièpvre pour zone de défense vu la configuration du terrain et du site qui était un point fort stratégique. Les forces américaines, au courant une semaine avant, essayèrent d'anéantir le poste de commandement allemand par des tirs sporadiques en envoyant des obus de gros calibres qui firent d'importants dégâts. L'école et des maisons d'habitations furent touchés, mais le chalet magnifique des anciens établissements Dietsch resta indemne. Toutefois, les Allemands ne désespérèrent pas et ils continuèrent de construire des travaux de défense. Divers barrages furent construits en grumes réquisitionnées dans les scieries. Le plus important des ouvrages avait été préparé 4 mois à l'avance et il barrait la vallée entre la scierie Keck et le Raincorne, traversant tout le stade qui servait de jardin aux réfugiés allemands victimes des bombardements alliés. Des ouvrages secondaires étaient montés en dernière heure par les soldats et les civils français réquisitionnés pour ces travaux. Huit jours avant l'arrivée des alliés, une compagnie de supplétifs ou volontaires (Ukrainiens, Cosaques et Mongols) venant de Saint-Dié qui venait d'être incendié, sous le commandement d'un officier se préparait à la destruction d'ouvrages tels que la voie ferrée et les ponts qui enjambaient la Lièpvrette. Ils dynamitèrent les ponts SNCF du pré de La Mule et du Bois l'Abbesse. Le 27 novembre 1944 vers 5 h du matin, les 2 ponts qui mènent au Holmbach, celui de la place de la fête et le pont principal dit de « La Broque », entre la boucherie Charles Rustenholtz et la boulangerie Victor Schelcher furent dynamités. Pour une bonne partie des villageois, c'était la désolation et la consternation. La population en grande partie ayant pris peur se tenait dans les caves et abris et une partie de celle-ci avait déserté le village.

La bataille

A ce moment là, les Allemands préparent la bataille qui s'annonce très dure en occupant des endroits où ils espèrent contenir les Américains. Ils forment une ligne de défense à partir des Etablissements Brech par la colline du Kast, le bas du Chalmont, l'entrée de la forêt domaniale de La Vancelle, le petit bois et le Faubourg de Sélestat, lieu-dit « Les Baraques ».

Mais une semaine avant, les avant-poste américains et des éléments composés de patrouille de reconnaissance étaient arrivés sur place au-dessus du stade et de la collinière en suivant les crêtes et ils observaient toutes les manœuvres allemandes. Toutes les unités allemandes se repliaient de nuit. Le 27 novembre 1944, les derniers blessés de l'armée du Reich se véhiculant d'eux mêmes traversaient le village. Ceux qui étaient valides, blessés au bras ou à la tête poussaient des chariots et charrettes dans lesquels avaient pris place les plus handicapés. On était alors la fière armée qui 4 années auparavant défil-

lait dans un ordre impeccable sous le soleil de plomb de 1940 ?

Le 28 novembre 1944 vers 9 h 30 du matin, les 1er éléments d'Infanterie du 142 RI de la 36e division appartenant à la 7e armée Américaine sous les ordres du général Patsch escorté de bulldozers et de chars Scherman M4 X1 arrivaient en colonne fouillant maisons après maisons à la recherche des Allemands qui avaient déserté le village. Une résistance acharnée eu lieu auprès du Kast et continuait jusqu'en fin d'après-midi et les Américains subirent de lourdes pertes. Pied à pied, ils escaladèrent la colline sous un feu nourri de mortier et de lance grenade. Sur le petit plateau du sommet, un « Feldwebel » était posté et à l'aide d'un sifflet commandait les tirs, observant facilement les mouvements des Américains. Il fut tué à son tour et enterré avec 12 de ses compagnons au cimetière communal. Un autre vint mourir la nuit sur les escaliers de ce même cimetière. Un hôpital était installé dans la vaste salle d'attente de la gare pour soigner les nombreux blessés. Voyant que les troupes n'avancèrent plus, les alliés mirent deux canons en batterie à la scierie Keck et bombardèrent en direction du Chalmont. A force, ce fut la débâcle vers la direction de la forêt de La Vancelle. Les jours des 28 et 29 novembre 84, près de 250 prisonniers furent amenés au poste de commandement américain, près de la Vieille Fontaine, à l'ancienne maison Stalter. Un major allemand (colonel) était parmi eux. Après la fouille, il les fit mettre une dernière fois au garde à vous et les félicita pour leur courage et leur bravoure. Son discours terminé, en claquant les talons, il leur envoya un magistral « Sieg-Hell ». Les combats continuèrent sur la petite route menant à La Vancelle qui était à certains endroits infesté de tués.

Des pertes importantes

Malgré les ponts coupés, les alliés avaient réussi à mettre les chars en action, les Allemands attendaient ceux-ci de pied ferme munis de « Panzerfaust ». Ils détruisirent plusieurs blindés, dont un bulldozer chargé de déblayer les gros pins coupés en travers de la route. La bataille s'engagea au Faubourg de Sélestat où un barrage était établi en face de la conciergerie du chalet Dietsch. Là aussi, il y eut des pertes importantes de part et d'autre. Des tireurs Allemands isolés et cachés dans la forêt, dit « au Calvin » tirèrent sur les Américains pendant quelques jours encore. Le 29 novembre 1944, l'artillerie Allemande sachant que les blindés passaient par le Holmbach fit feu et détruisit plusieurs maisons du quartier. Au Bois l'Abbesse, des fermes étaient détruites par un duel d'artillerie. Plusieurs obus étaient tirés sur le bas du village et un bâtiment des anciens établissements Dietsch fut détruit. Plusieurs victimes civils furent à déplorer. Sur la zone de Lièpvre, une quarantaine de soldats furent tués en une journée.

Le village avait payé un lourd tribut et il fallait bien du courage aux habitants. Un élan de solidarité se fit jour pour réparer ce qui pouvait l'être. L'hiver était à la porte et malgré la misère, il y avait de la joie au cœur. Lièpvre était libéré.

81

POLICE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

PASSE-PORT POUR L'INTÉRIEUR.

Département du Haut-Rhin

Sous-préfecture de Colmar

Commune de Lœwen

Registre

N° 164.

SIGNALEMENT.

Le Sieur Louis Petit,
 profession d'ouvrier
 natif de Lœwen
 département du Haut-Rhin
 demeurant à Lœwen
 allant à Paris, département
 de la Seine.
 âgé de 28 ans,
 taille d'un mètre 68 centimètres (pieds ponce).
 cheveux } châtain clair front large
 sourcils } yeux bleus
 nez court bouche petite
 barbe brune menton court
 visage ovale teint coloré.

SIGNES PARTICULIERS.
 PIÈCES DÉPOSÉES.

Galérie sur sa demande.

FAIT à Lœwen, le 14 Novembre 1837

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

[Signature]

[Large decorative flourish]

Ainsi nous avons pu revivre le passé de notre village, nous intéresser à son histoire et à ses coutumes. Lièpvre, humble bourgade a connu bien des vicissitudes. Ses courageux habitants aimaient l'effort et souvent luttèrent pour survivre. Malgré les invasions et les ruines, Lièpvre renaissait de ses cendres dans ce coin appartenant tout d'abord au Duché de Lorraine, puis à l'Alsace, région chère à notre France.

Mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont apporté leur précieux concours à la réalisation de cette brochure grâce à leurs récits et témoignages personnels, ainsi que leurs documents photographiques.

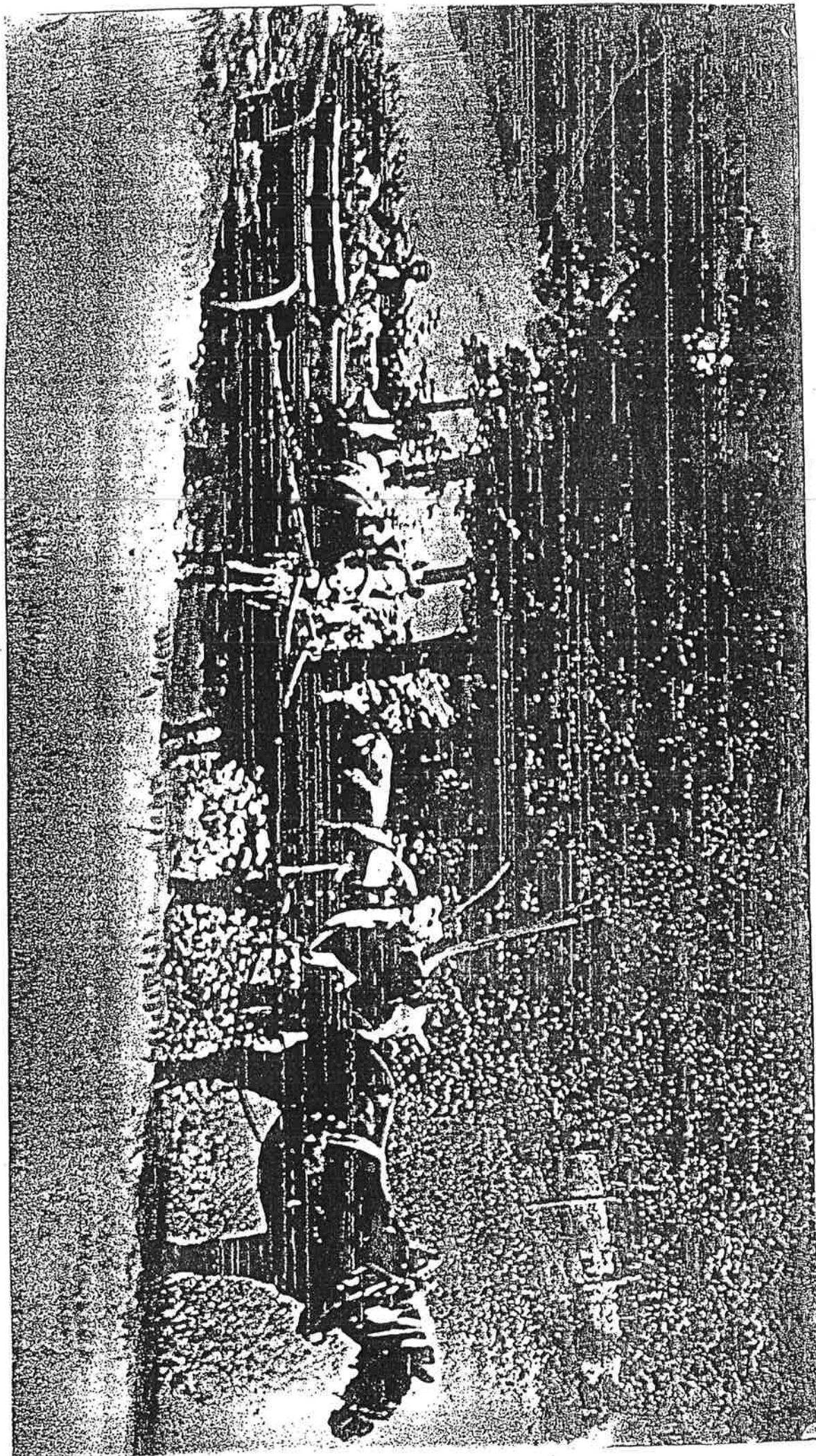


Lièpvre, le 3 juin 1988.

Jean Paul Knecht

Jean-Paul KNECHT.

Photo couverture : Transport de pierres de taille en provenance de la carrière du Chalmont. (En 1850, on extrayait environ 2500 à 3000 m³ de pierres par an).



Lièpvre est une localité fort ancienne, et même remonte peut-être comme son prieuré, au huitième siècle de notre ère. Son nom primitif est " Lepraha ou Lebraha " ; le nom allemand Lierau, prairie de la Leber, est bien trouvé, car de belles prairies entourent les maisons.

On ne sait pas au juste quelle est la population de ce bourg au temps de sa prospérité, quand il était la plus forte agglomération de la vallée. D'après la statistique de Rice, dressée dans les premières années du dix-huitième siècle, il était peuplé de 300 familles avant le passage des suédois. Il est clair que ce chiffre est très approximatif. Les premiers chiffres précis apparaissent quand Lièpvre est déjà bien déchû : entre 1706 et 1717, on y recense 108 habitants contribuables, dont 16 laboureurs propriétaires, 8 laboureurs fermiers, 10 laboureurs à la fois propriétaires et fermiers, 34 artisans et manoeuvres possédant des immeubles et 36 n'en possédant aucun, 4 veuves et filles sans biens. A la fin du dix-huitième siècle, Lièpvre comptera 220 familles, toutes catholiques.

Il a été question plus haut du Maire, qui avait des attributions à la fois administratives et judiciaires, et des jurés qui l'assistaient dans ces dernières. Près d'eux, on voit le lieutenant de maire, on dirait aujourd'hui l'adjoint, et dès le seizième siècle, les himbourgs, qui ont la charge des deniers communaux. On n'a pas conservé leurs plus vieux budgets, mais ceux des dernières années de l'ancien régime subsistent et sont satisfaisants: en 1736, la recette est de 512 livres, la dépense de 912 livres, ce qui laisse 600 livres d'excédent en 1789, la recette est de 343 livres, la dépense de 304 livres, soit 39 livres d'excédent. En 1738, Lièpvre devait à un bourgeois de Sainte Marie 600 livres empruntées pour acquitter les réquisitions de fourrages; de plus, il fallait payer tous les ans 25 livres au chapitre de Saint-Georges pour avoir le droit de vaine pâture au Chalmont, possession de ce chapitre de Saint Georges pour avoir le droit de vaine pâture au Chalmont, possession de ce chapitre, et 36 livres à la communauté de Châtenois pour avoir le même droit à la Wanzel.

Nous possédons aussi quelques indications éparses sur les impôts que le bourg payait au pouvoir central: en 1588, la taille de Son Altesse produit 33 livres pour Lièpvre et l'Allemand-Rombach réunis, 30 livres pour Sainte Croix 30 livres pour Sainte Marie. En 1708, Lièpvre paie 1078 livres de subvention, c'est-à-dire l'impôt direct. Dans le courant du dix-huitième siècle, le nombre des contribuables s'accroît et chacun d'eux paie davantage, de sorte qu'en 1786, l'impôt ordinaire s'élève à 1713 livres, l'imposition pour les ponts et chaussées et les autres impositions accessoires montent à 1654 livres. A l'occasion, le fisc sait se relâcher de ses exigences : il accorde des réductions de taxes, valables pour l'année seulement, aux propriétaires dont les vignes sont gelées ou les champs grêlés; un arrêt du Conseil des finances du 20 août 1737 exempte totalement d'impôts pour cinq ans 46 habitants de Lièpvre qui ont été incendiés. A côté des impôts proprement dits, sont les droits féodaux, que le duc percevait en tant que seigneur du lieu, et non en tant que souverain: 21 gros sur chaque maison, moitié sur la simple mesure. (Le gros est la 12^e partie du franc barrois qui valait 70 centimes en 1700).

Comme le prieuré, la communauté possède des bois qui lui valent quelquefois des démêlés avec ses voisins: en 1436, puis en 1516, elle conclut à leur sujet des accords avec Bergheim, Saint Hippolyte et Crschwiller. En 1563, les gens de Bergheim commettent des dégâts dans le bois communal de Lièpvre, et comme on veut les en empêcher, ils saisissent d'un nommé Claudon Gascart et l'emmenent prisonnier; le Duc écrit à deux reprises pour s'en plaindre à la régence autrichienne d'Ensisheim dont ils dépendent. Beaucoup plus tard, Lièpvre a un procès qui dure de 1776 à 1791, pour la propriété du bois de Kelblin, et perd sa cause. Mais ces bois communaux sont peu étendus, car, en 1606 par exemple, des habitants se plaignent au chapitre de Saint Georges de ne pas y trouver les matériaux qu'il leur faut pour construire ou réparer leurs maisons. Et benigne-ment le chapitre leur permet de prendre des sapins et des chênes dans un de ses bois ; la plupart des portions sont d'un chêne et un sapin; l'une comprend jusqu'à trois chênes et un sapin.

En 1708, Lièpvre déclare que ses bois mesurent 100 arpents; c'est peu pour les besoins de 108 familles; le prieuré, lui en a 150 arpents. A la même date, Lièpvre possède 5 jours de pâquis; c'est encore plus insuffisant.

Pour vivre, les habitants essaient de diverses industries : outre les scieries et moulins,

... nous voyons encore qu'en 1591, plusieurs bourgeois établissent un battant à foulter les draps au bord de la rivière, en aval du prieuré, sur un terrain qu'ils prennent à cens des chamoines de Strasbourg. Cette usine ne paraît pas avoir duré, non plus qu'une papeterie qui fonctionnait en 1593. Comme Lièpvre avait beaucoup souffert des guerres du dix septième siècle, le Duc Léopold essaya de le relever: par lettres patentes du 28 septembre 1711, il créa dans ce bourg un marché tous les jeudis et trois foires par an, les 11 mars, 26 juillet, 22 octobre, jours où il n'y avait de foires dans aucune localité à six lieues à la ronde; ces foires auront les mêmes privilèges que celles de Saint Dié et de Bruyères. De plus, il accorda un an de franchise d'impôts à tous les étrangers qui bâtiraient dans le bourg. Grâce à ces mesures, Lièpvre retrouva quelque prospérité, et comme nous l'avons noté, se repeupla assez vite.

Nous avons signalé la compagnie d'arquebusiers qui s'était constituée au seizième siècle pour maintenir l'ordre dans le Val, et aider à le défendre en cas d'invasion. Le Duc récompensait les gens de bonne volonté qui la composaient en leur donnant des paires de chausses. Ce fut, en 1590, l'occasion d'un débat assez aigre entre les trois communautés. Le cadeau ducal était réparti ainsi : dix huit paires aux arquebusiers de Sainte Marie, douze à ceux de Sainte Croix, six à ceux de Lièpvre. Mais objectent ces derniers, le nombre des arquebusiers s'est accru à Lièpvre et a diminué à Sainte Marie; de plus, comme Lièpvre est le dernier village lorrain du Val, le plus proche de la frontière, ses arquebusiers doivent faire continuellement la garde; et méritent donc d'être plus favorablement traités. Cette grave affaire fut soumise à la Chambre des comptes de Lorraine, puis au Conseil ducal, et un arrêt de ce dernier, rendu le 6 avril 1590, enleva à Ste Marie six paires de chausses et les donna à Lièpvre, faisant ainsi pareils des lots des trois communautés.

Quand on sort de Lièpvre pour remonter vers Sainte Croix et Sainte Marie, sur une simple place à droite de la route, on voit un puits formé de deux piliers frustes réunis par une sorte de chapiteau au centre duquel est un écusson aux armes effacées, coupant en deux la date de 1550. Ce vieux puits, qui n'a rien d'ailleurs d'une oeuvre d'art, est, avec les débris de l'église prieurale rappelés plus haut, tout ce qui subsiste ici d'ancien. Si Lièpvre qui a cependant un passé, n'a conservé des siècles précédents aucune construction publique ou privée, la faute en est sans doute aux incendies, ou fortuits ou allumés par l'ennemi, si fréquents et si dangereux dans ces villages de montagnes dont les maisons étaient souvent construites en bois et toujours couvertes en bardeaux.

LA SORCELLERIE DANS LE VAL DE LIEPVRE

Une grande épidémie de sorcellerie sévit en Lorraine comme en France et en Allemagne à la fin du seizième siècle et au début du dix-septième, et plus encore peut-être que dans ces pays, eut quelques cas dans le Val de Lièpvre. Là, de même qu'ailleurs, ce sont presque exclusivement des femmes que la justice arrête, et le plus souvent le procès, selon les terribles préjugés du temps, aboutit à une condamnation et à une exécution par le feu. On en relève en 1571, 1578, 1580, 1582, en 1592 où l'épidémie devient aiguë, car plusieurs causes en cette seule année, de 1595 à 1599, en 1601, 1604, 1605, 1617, 1618, et quelques affaires sans doute nous ont échappé. Il semble que la justice locale ait eu par instant des doutes, qu'elle ait voulu s'éclairer sur ces difficiles questions, comme en 1605 où elle demande son avis au tribunal des échevins de Nancy; mais on sait trop combien celui-ci était rigoureux en cette matière, et il n'a pas dû donner les conseils de modération.